Société anonyme au capital de 2 694 645 €
Siège social : 3 rue Blaise Pascal – 22300 Lannion
444 829 592 RCS Saint-Brieuc

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

AMF AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 22 mai 2015 sous le numéro R.15-043. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié *« si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes »*. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.ekinops.net).

Sommaire

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SES ACTIVITES 5

1.1 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 5

1.1.1 Indicateurs et chiffres clés 5

1.1.2 Faits marquants de l'exercice 2014 6

1.1.3 Evènements récents 6

1.2 PRESENTATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE 6

1.2.1 Présentation générale de la société 6

1.2.2 Organigramme 12

1.2.3 Propriétés immobilières, usines et équipements 13

1.3 DESCRIPTION DES ACTIVITES 13

1.3.1 Le marché et ses acteurs 13

1.3.2 L'offre évolutive d'EKINOPS 22

1.3.3 Un fort potentiel commercial 29

1.3.4 Le choix d'une production externalisée 33

1.3.5 Recherche et développement, brevets et licences 34

1.3.6 Investissements 38

1.4 ANALYSES ET COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES DE L'EXERCICE 40

1.4.1 Information sur les activités de la société 40

1.4.2 Contrats importants 40

1.4.3 Examen du résultat et de la situation financière 40

1.4.4 Evolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 45

1.4.5 Trésorerie, financement et capitaux 46

1.4.6 Information sur les dividendes 52

1.5 FACTEURS DE RISQUES 52

1.5.1 Risques spécifiques relatifs à l'activité de la société 53

1.5.2 Autres risques 55

1.5.3 Assurances et couverture des risques 58

1.5.4 Faits exceptionnels et litiges 59

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 60

2.1 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE 60

2.1.1 Composition des organes d'administration et de direction de la société 60

2.1.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction et conflits d'intérêts 63

2.1.3 Comités spécialisés 64

2.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS 65

2.3 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT 69

2.3.1 Rapport du Président sur le contrôle interne 69

2.3.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président 80

Aux Actionnaires, ... 80

3 INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE 82

3.1 Note méthodologique 82

3.2 Responsabilité sociale 84

3.3 Responsabilité environnementale 86

3.4 Responsabilité sociétale 87

3.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant 88

4 COMPTES CONSOLIDES DES EXERCICES 2014 ET 2013 91
4.1 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31/12/2014 91
4.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014 124
4.3 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31/12/2013 126
4.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013 160
4.5 INFORMATION PRO FORMA 161
5 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL 162
5.1 CAPITAL SOCIAL 162
5.1.1 Titres non représentatifs du capital 162
5.1.2 Acquisition par la Société de ses propres actions. 162
5.1.3 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital 163
5.1.4 Capital autorisé 166
5.1.5 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option 167
5.1.6 Historique du capital social 167
5.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 169
5.2.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2014 169
5.2.2 Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration 169
5.2.3 Droits de vote des principaux actionnaires 170
5.2.4 Contrôle de la société 170
5.2.5 Accord pouvant entrainer un changement de contrôle 170
5.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS 170
5.3.1 Objet social 170
5.3.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction 170
5.3.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société 174
5.3.4 Modalités de modification des droits des actionnaires 176
5.3.5 Assemblées générales d'actionnaires 176
5.3.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle 179
5.3.7 Franchissements de seuils statutaires 179
5.3.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital 179
5.4 INFORMATIONS ET HISTORIQUE SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE 179
5.5 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 180
5.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES 180
5.6.1 OPERATIONS INTRA-GROUPE 180
5.6.2 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES 180
5.6.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2014 et 2013 180
Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2014 180
Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2013 181
5.7 SALARIES 183
5.7.1 Organigramme opérationnel à la date du présent Document de référence 183
5.7.2 Biographies des membres du management de la Société 184
5.7.3 Nombre et répartition des effectifs 185
5.7.4 Participation des salariés dans le capital de la société 185
5.7.5 Contrats d'intéressement et de participation 185

6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 186
6.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 186
6.2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 186
6.3 INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS 187
6.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 187
6.5 TABLE DE CONCORDANCE 188
6.6 GLOSSAIRE 193

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SES ACTIVITES

1.1 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

1.1.1 Indicateurs et chiffres clés

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis en normes IFRS pour les besoins du présent document de référence.
Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues avec les informations contenues au chapitre 4 du présent document de référence.

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice 2014 12 mois Audités	Exercice 2013 12 mois Audités
Actifs non courants	**2 040**	**1 589**
Dont immobilisations incorporelles	*1 080*	*548*
Dont immobilisations corporelles	*881*	*892*
Dont actifs financiers non courants	*79*	*149*
Actifs courants	**15 192**	**17 035**
Dont trésorerie et équivalent de trésorerie	*6 923*	*7 666*
TOTAL ACTIF	**17 232**	**18 624**
Capitaux propres	**10 321**	**11 026**
Passifs non courants	**2 006**	**1 019**
Emprunts portant intérêt	*1 304*	*707*
Retraites	*310*	*189*
Passifs courants	**4 905**	**6 579**
Dont emprunts portant intérêts	*121*	*547*
Dont fournisseurs et comptes rattachés	*1 444*	*2 968*
TOTAL PASSIF	**17 232**	**18 624**

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice 2014 12 mois Audités	Exercice 2013 12 mois Audités
Chiffre d'affaires	**12 249**	**18 293**
- Coût des ventes	(6 253)	(10 646)
Marge brute	**5 996**	**7 646**
Résultat opérationnel	**(3 883)**	**(1 276)**
Autres produits et charges financiers	**503**	**(88)**
Résultat net	**(3 456)**	**(1 260)**

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice 2014 12 mois Audités	Exercice 2013 12 mois Audités
Capacité d'autofinancement avant coût endettement financier net et impôt	*(2 010)*	*274*
Incidence de la variation du BFR	*108*	*385*
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles	**(1 989)**	**659**
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	**(1 306)**	**(905)**
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	**2 372**	**5 814**
Variation de trésorerie sur l'exercice	**(743)**	**5 546**

1.1.2 Faits marquants de l'exercice 2014

Après un exercice 2013 de fort développement (+79% de croissance de l'activité en 2013), 2014 a constitué une année de transition marquée par la mise en place des actions de développement qui constitueront les relais de croissance du groupe au cours des prochaines années, tant sur le plan commercial que sur le plan technologique.

Sur le plan commercial, Ekinops a considérablement renforcé ses forces de vente à travers le doublement de ses équipes depuis mi-2013, et notamment le recrutement de profils expérimentés. Parallèlement, dans le cadre de sa stratégie de conquête de comptes de plus grande envergure, Ekinops a consacré l'essentiel de ses efforts de développement en direction des opérateurs de rang 2, clients pour lesquels les cycles de vente sont plus longs que pour les petits opérateurs. Enfin, le groupe a constitué son équipe commerciale dédiée à la conquête des opérateurs de rang 1. A ce jour, Ekinops est en discussions avancées avec plusieurs opérateurs Tier 1, dont deux pour lesquels la phase d'évaluation technique des équipements, étape requise avant leur commercialisation, se poursuit et donne des résultats positifs.
Sur le plan technologique, l'année a été marquée par l'accélération des ventes de produits 100G, notamment des solutions bénéficiant des modules à technologie propriétaire cohérente lancée en toute fin d'année 2013. Le groupe a également mis sur le marché sa nouvelle solution 100G Metro en juin 2014 pour laquelle de premières ventes ont été réalisées en fin d'année. Au final, sur l'ensemble de ses produits 100G, la société a ainsi enregistré une croissance de 43%, confirmant l'adéquation des solutions Ekinops aux besoins du marché et aux exigences technologiques des opérateurs télécoms.

1.1.3 Evènements récents

Activité du 1er trimestre 2015

Au 1er trimestre 2015, Ekinops a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 3,00 M€ (après 2,11 M€ au 4ème trimestre 2014 et versus 4,45 M€ au 1er trimestre 2014). Après le point bas d'activité au 3ème trimestre 2014, Ekinops confirme ainsi le retour progressif à une activité plus soutenue. En outre, la part des solutions 100G dans le chiffre d'affaires total a continué de s'accroître sur le début d'année, dans le sillage des trimestres précédents.
Le 1er trimestre confirme également la poursuite de la pénétration commerciale d'Ekinops sur les opérateurs de rang 2, avec 7 d'entre eux parmi les dix premiers clients du Groupe, représentant 87% de l'activité du Top 10 (vs. 27% en 2013 et 67% en 2014).

Ekinops a remporté depuis de nouveaux succès commerciaux pour ses solutions en 100G, en particulier auprès des opérateurs

- Mila, l'un des principaux fournisseurs de services de télécommunications en Islande, pour l'interconnexion de ses différents centres de données à Reykjavik (communiqué du 22 avril 2015), et
- Win, fournisseur américain de services de réseau de transport d'entreprise et de gros, de solutions internet de nouvelle génération et de services de centres de données, desservant la région du Midwest (communiqué du 19 mai 2015).

1.2 PRESENTATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

1.2.1 Présentation générale de la société

Ekinops, équipementier télécom, est spécialisé dans la conception et la fourniture aux opérateurs télécoms et aux réseaux d'entreprises de solutions et d'équipements innovants pour le transport des données sur des réseaux optiques à très haut débit. Le Groupe évolue sur le marché du transport d'information numérique sur fibre optique, qui connaît une très forte croissance, porté par l'expansion des besoins de débit des réseaux. Ces besoins sont principalement liés à l'essor de la vidéo à la demande, du *cloud computing* (stockage à distance) ou encore des services sur téléphones et autres équipements mobiles (3G/4G).

Créée en 2003, l'entreprise s'est rapidement installée sur son marché par une offre hautement technologique et différenciée s'appuyant sur la vision des fondateurs, deux ingénieurs anciens responsables chez Alcatel, qui ont considéré dès l'origine que l'avenir des réseaux optiques reposerait sur deux technologies majeures :

(i) la transmission de données par la fibre optique grâce au potentiel apporté par les technologies WDM *(Wavelength Division Multiplexing)* qui permet d'augmenter la bande passante disponible sur une fibre optique en envoyant plusieurs signaux en même temps sur des longueurs d'onde différentes, et

(ii) le protocole de transmission Ethernet dont l'utilisation s'ouvrait progressivement des réseaux locaux aux réseaux à grande distance.

Le déploiement de la fibre optique comme moyen d'accès à Internet s'est imposé en France comme dans les autres pays. Le passage au très haut débit a permis le développement des connexions rapides mais très vite l'encombrement des réseaux est devenu une préoccupation permanente et majeure des opérateurs qui se trouvaient limités par la capacité des lignes physiques. En un peu moins de 20 ans, les évolutions technologiques ont permis de répondre à ces besoins avec une bande passante dont la capacité a augmenté par étapes : sur les réseaux longue distance, elle est passée de 2,5G[1] à 10G à la fin des années 1990 et atteint aujourd'hui les 100G, tandis que sur les réseaux courte distance elle a globalement migré ces dernières années de 2,5G à 10G. Encore récent, le segment de la technologie 100G va très rapidement s'imposer face à la demande exponentielle de transport des données. C'est ainsi que sur le marché des équipements pour réseaux, le segment des installations 100G devrait atteindre un peu plus de 6,5 milliards de dollars en 2019 contre environ 3,8 milliards de dollars en 2014, affichant de ce fait une croissance moyenne annuelle de 11% sur la période 2014-2019. Le segment du 10G est quant à lui en phase de maturité à environ plus de 2 milliards de dollars (Source : étude Ovum « *Optical Networks Forecast* », de janvier 2015).
Pour augmenter la capacité de ces «autoroutes» de l'Internet, une solution était d'ajouter de nouveaux câbles de fibres optiques et de dupliquer toutes les infrastructures générant ainsi des coûts et des délais très importants pour les opérateurs de réseaux. Dotée d'une expertise forte dans les domaines logiciel (traitement du signal) et optique (technologie laser), Ekinops a développé une gamme d'équipements (10G et 100G) permettant d'augmenter la capacité du réseau jusqu'à 100 Gigabits par seconde (100G[1]) sans devoir déployer de nouveaux câbles et en conciliant performance (distance allongée et technologie clé propriétaire) et flexibilité (évolutivité et simplicité grâce à la plateforme logicielle) à un prix particulièrement compétitif.

Tant par les technologies qu'elle déploie que par son approche client réactive et de proximité, Ekinops apporte aux opérateurs télécoms une offre différenciée :

(i) une architecture logicielle unique et propriétaire construite autour d'une puce électronique, appelée le T-Chip ou « Transport on-a-Chip » programmable. Cette architecture permet non seulement de réduire l'encombrement des matériels en supprimant de nombreuses puces et cartes électroniques, mais également de diminuer les coûts d'installation, d'hébergement et d'entretien des équipements tout en offrant une flexibilité extrême afin d'y intégrer dans des délais optimisés, des développements sur mesure pour les besoins spécifiques de clients opérateurs,

(ii) un code embarqué de traitement du signal : par exemple, les codes correcteurs d'erreurs « DynaFEC » permettent de parcourir de plus longues distances, limitant ainsi le nombre d'amplificateurs et sites de régénération nécessaires sur les liaisons optiques,

[1] En Gigabits par seconde par longueur d'onde (une fibre peut généralement transporter 80 longueurs d'ondes, voire plus)

(iii) des systèmes uniques sur le marché d'optimisation de la capacité d'une seule fibre optique pouvant, par exemple, transporter tous types de données (vidéo, data, voix, etc.),
(iv) une grande flexibilité des solutions proposées aussi bien à un opérateur ayant déjà un réseau existant qu'à un opérateur nouveau.

La technologie T-Chip qui rend le transport optique programmable, permet à Ekinops de disposer d'une offre présentant un rapport qualité/prix particulièrement attractif, destinée à ce jour à une clientèle principalement européenne et américaine composée d'opérateurs de taille moyenne ou petite (Tier 2 et Tier 3) intervenant sur le marché des liaisons courtes distances, régionales ou longues distances en 10G et en 100G. Son portefeuille clients, composé d'une soixantaine de références, compte des acteurs en forte croissance tels que Free en France (enrichissement du réseau existant principalement constitué d'équipements concurrents), PEG Bandwidth aux Etats-Unis ou Liquid Telecom en Afrique, ce qui contribue à accroître la notoriété de la Société dans ces régions et favorise ainsi la poursuite de son développement.

Depuis l'introduction en bourse en avril 2013 Ekinops a franchi les étapes annoncées : développement de la commercialisation de l'offre 100G en 2013, lancement commercial des solutions avec modules à technologie prioritaire cohérente 100G fin 2013, mise sur le marché de la solution 100G cohérente pour les réseaux métropolitains et les applications régionales mi 2014, renforcement des équipes commerciales pour développer une clientèle d'opérateurs Tier 2 puis Tier 1.
Aujourd'hui le Groupe travaille sur une solution 200G pour adresser les marchés Metro accès haut débit au milieu de l'année 2015, cette technologie à 200Gb/s sera ensuite réutilisée comme base de futurs produits à 400Gb/s et 1Tb/s, futures étapes de développement prévues par EKINOPS.

Le Groupe réunit 77 collaborateurs au 31 décembre 2014 contre 67 collaborateurs fin 2013 et 59 fin 2012, dont 35 dédiés à la R&D (29 fin 2013, 27 fin 2012) et 22 commerciaux (contre 17 fin 2013 et 15 fin 2012). Le Groupe a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 12,3 M€ après un exercice 2013 de fort développement (18,3 M€ dont 44% avec un seul client opérateur) et contre 10,2 M€ en 2012.

Installé à Lannion en Bretagne (siège social), le Groupe dispose de bureaux à Courbevoie et d'une filiale de commercialisation aux Etats-Unis. Ayant fait le choix d'un modèle sans usine *(fabless)*, Ekinops conçoit, développe et assure la commercialisation de ses équipements. En revanche, l'intégralité de la production est sous-traitée auprès de prestataires implantés dans la région mais disposant pour l'un d'entre eux d'une présence mondiale. L'approvisionnement en composants sensibles et les phases de contrôle/qualité pour les produits nouveaux sont pour leur part internalisés. La commercialisation est assurée par une force de vente directe se répartissant les zones Amérique du Nord, Europe (France, Europe du Nord, Europe Centrale) et Afrique.

1.2.1.1 Évènements marquants dans le développement de la société

2003

Janvier	Création de la société Ekinops, sous forme de SAS, par deux anciens responsables d'Alcatel, François-Xavier Ollivier et Jean-Luc Pamart ;
Mars	Lauréate du concours sur la création d'entreprises à technologie innovante OSEO ANVAR, Ekinops reçoit un prix de 350 K€ ;
Avril	Première levée de fonds de 7 M€ auprès de Ventech, Auriga, Siparex et SGAM dont une première tranche est libérée à hauteur de 3,5 M€ ;

2004

Mars	Première commande ferme d'Adva Optical Networking ;
Avril	Libération de la seconde tranche de la 1ère levée de fonds à hauteur de 3,5 M€ ;

2005

Mars	Lancement de la ligne de produits 10G destinée aux opérateurs télécoms ;
Juillet	Première commande d'un opérateur télécom T-Online (Deutsche Telecom) ;
Août	Lancement de l'équipement d'agrégation de protocoles ;
Novembre	- Nomination de Didier Brédy au poste de président ; - Emission d'un emprunt obligataire de 1 M€ souscrit par la société luxembourgeoise ETV Capital ;

2006

Mars	- Lancement de la plateforme Ekinops 360 ; - Emission de deux séries d'obligations convertibles pour un montant nominal d'environ 1 M€ chacune ;
Juin	Début du développement commercial ;
Décembre	- Le chiffre d'affaires 2006 atteint 1,2 M€ ; -Transformation des deux séries d'OCA émises en mars 2006 en obligations remboursables en actions ; - Emission de deux séries d'obligations remboursables en actions pour un montant nominal d'environ 2 M€ chacune ;

2007

Septembre	Deuxième levée de fonds de 14,5 M€ auprès des investisseurs historiques, d'Odyssée Venture et d'OTC AM ;
Octobre	Remboursement intégral en actions des ORA émises en mars 2006 et décembre 2006 pour un montant total de près de 6,1 M€ ;

2008

Novembre	Obtention d'une avance remboursable OSEO d'un montant de 980 K€ destiné au financement du développement d'une plateforme (matériel et logiciel) de gestion du transport des flux d'informations par fibres optiques et outils de pilotage associés ;

2010

Juin	Troisième levée de fonds d'un montant de 9 M€ auprès des investisseurs historiques et d'Amundi ;
Juillet	- Lancement du projet 100G ; - Obtention d'une subvention de 479 K€ de la région Bretagne et des collectivités partenaires dans le cadre d'un projet collaboratif. Ce projet, réalisé avec des partenaires privés comme MERCE-Mitsubishi Electric et des centres de recherche, est intitulé « 100G Flex : développement de systèmes de transmission optique multiplexés en longueur d'onde ayant un débit de 100 G par canal » ;
Novembre	Obtention d'une subvention de 444 K€ du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, dans le cadre d'un projet collaboratif. Ce projet, intitulé EO-NET, est réalisé en partenariat avec Alcatel-Lucent et Bell Labs et a pour objet l'accroissement de la capacité de transport par fibre optique selon la qualité de celle-ci ;

2012

Juin	Lancement commercial de la plateforme 100G.
Juillet	Obtention d'une subvention de 273 K€ (dont 82 K€ encaissés au 31 décembre 2014) du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, dans le cadre d'un projet collaboratif. Ce projet, intitulé SASER, est réalisé en partenariat avec Alcatel-Lucent et Bell Labs et a pour objet des travaux de recherche sur les performances des amplificateurs optiques, dans des fibres optiques à l'Erbium.

2013

25 avril	Introduction en bourse des actions Ekinops sur le marché EURONEXT à Paris. La société lève 6,7 M€

Juin — Ekinops est primé avec Liquid Telecom (fournisseur en gros en matière de fibres, optiques, de satellites et de connectivité en Afrique) par le magazine *Global Telecom Business* (GTB) pour leur travail commun qui a permis de construire les plus longues liaisons optiques d'Afrique sur une seule portée

Visite d'Etat au Japon, Ekinops fait partie de la délégation d'entreprises françaises reçues

2nd semestre — Renforcement des forces commerciales et des équipes R&D

Lancement commercial des solutions 100G avec modules à technologie propriétaire cohérente

2014

Janvier — Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres « Equity line » portant sur un maximum de 500.000 actions soit 9,9% du capital existant

Juin — Présentation au salon *WDM & Next Generation Optical Networking* de la solution 100G cohérente pour les réseaux métropolitains et les applications régionales

Ekinops constitue son équipe commerciale dédiée à la conquête des opérateurs de rang 1 avec l'arrivée d'un nouveau responsable, Xavier Billy, VP Business Development and Large Accounts

2015

La première version du nouveau gestionnaire de réseau, *Celestis Pilot*, a été livrée aux clients début 2015 par la nouvelle unité de recherche et développement de 6 personnes dédiées au développement du logiciel de management de réseau. Cette technologie logicielle applicative développée par le Groupe constitue les fondations de la stratégie SDN (Software Defined Networks) du Groupe.

D'autre part, les premiers produits 100G métro accès ont également été livrés aux clients début 2015.

1.2.1.2 Des atouts concurrentiels forts

Forte de ses 12 ans d'expérience, Ekinops bénéficie d'atouts incontestables :

- ✓ *Une offre fondée sur une architecture logicielle unique « T-Chip »* :
  EKINOPS a fait le choix d'une architecture logicielle « Transport on-a-Chip » procurant de nombreux avantages aux solutions d'équipements proposées par le Groupe : performance, flexibilité, simplicité de mise en œuvre et un coût de revient optimisé ;

- ✓ *Une expertise R&D reconnue* :
  C'est l'expérience en matière d'innovation et la capacité d'anticipation des évolutions technologiques de ses fondateurs qui ont conduit à la création d'Ekinops en 2003. Depuis lors, le Groupe a toujours maintenu un niveau élevé de recherche et le développement pour se placer parmi les premiers intervenants sur les équipements de réseaux de capacité 100G avec la perspective d'offrir par la suite des solutions dans des capacités supérieures ;

- ✓ *Une gamme d'équipements flexibles, performants et compétitifs et d'une grande interopérabilité :*
  Ekinops propose aux opérateurs une gamme complète d'équipements pour réseaux, qui se caractérisent par une grande interopérabilité, qui permet leur fonctionnement aussi bien sur des réseaux existants que sur des réseaux à créer, et couvrent ainsi l'ensemble des besoins du marché ;

- ✓ *Une clientèle d'opérateurs Tier 2 et Tier 3 (opérateurs de taille moyenne et petite) diversifiée et de qualité* :
  Grâce à la qualité de son offre et à une démarche commerciale adaptée, le Groupe a su s'imposer au plan international, en quelques années, auprès des opérateurs Tier 2 et Tier 3 qui constituent maintenant une base installée de clients stables de près de 50 références (se reporter au paragraphe 6.6 qui présente la segmentation des opérateurs) ;

- ✓ *Un modèle fabless* :
  Ekinops a fait le choix d'un modèle sans usine afin de consacrer l'essentiel de ses ressources à la R&D et au développement commercial. Le Groupe n'en demeure pas moins extrêmement vigilant sur l'organisation et la qualité de la production en conservant la maîtrise des achats stratégiques et en assurant l'essentiel du contrôle qualité. ;

- ✓ *Une force de vente directe* :
  Le Groupe privilégie un développement commercial par le biais d'une force de vente directe avec pour zones géographiques prioritaires les Etats-Unis et l'Europe. Cette approche directe permet d'entretenir une relation de proximité avec les opérateurs et ainsi de mieux répondre à leurs besoins en leur proposant des solutions à plus forte valeur ajoutée;

- ✓ *Une équipe de 77 collaborateurs fédérés autour d'un management expérimenté* :
  Le Groupe bénéficie d'une équipe solide de collaborateurs encadrée par des managers très expérimentés tant en R&D qu'en développement commercial et fédérée autour du projet d'entreprise. La quasi-totalité des collaborateurs est associée au capital ;

- ✓ *Une offre time-to-market prête pour les défis du 100G et plus de 100G*:
  Ekinops présente une offre « time to market » à double titre :
  - arrivée dans les années 2000 sur un marché déjà mature des équipements de transport optique 10G, Ekinops s'est maintenant hissée parmi les premiers intervenants sur le 100G et est engagée sur la voie du 200G;
  - fort de ses logiciels et des codes embarqués propriétaires développés en interne, le Groupe a la capacité à développer de nouvelles fonctionnalités dans des délais courts.

1.2.1.3 Une stratégie ambitieuse

Forte de ses nombreux atouts, Ekinops entend devenir un acteur incontournable sur le marché des équipements de réseaux optiques. Cette ambition passe par la mise en œuvre d'une stratégie commerciale agressive que seule une politique active de R&D rendra possible sur un marché où interviennent des groupes de dimension internationale aux moyens considérables tels que Ciena, Huawei, Alcatel Lucent ou Cisco Systems.

Ekinops ayant désormais les équipes et les produits adéquats, elle vise à accélérer sa pénétration commerciale trimestre après trimestre, avec l'ambition affirmée de conquérir des comptes de plus grande ampleur pour opérer un changement de dimension. Ekinops se positionne ainsi sur le marché des opérateurs classiques mais aussi sur celui des nouveaux opérateurs, ceux des centres de données et du « cloud », avec des premiers succès, où pour la première fois dans l'histoire du transport optique des débits plus élevés (200G par exemple) seront très rapidement déployés dans le métro et dans l'accès. D'autre part, Ekinops articulera en 2015 sa stratégie SDN (Software Defined Network) avec un nouveau gestionnaire de réseau ; cette technologie logicielle applicative viendra compléter la différentiation de l'offre Ekinops établie, entre autres, par son logiciel embarqué (T-Chip).

Des avancées significatives depuis l'introduction en bourse de 2013

Lors de l'introduction en bourse en avril 2013, Ekinops entendait, en termes de marché, se concentrer dans un premier temps sur ses cibles de clientèle historiques que sont les opérateurs de taille moyenne et petite (Tier 2 et Tier 3) afin d'y renforcer sa position concurrentielle. Depuis lors, le Groupe a effectivement intensifié sa présence auprès des Tier 2 et Tier 3 notamment en étoffant son équipe commerciale et en poursuivant ses efforts de R&D. Il a aussi constitué une équipe commerciale dédiée à la conquête des opérateurs de rang 1 que le Groupe a commencé à aborder et dont certains effectuent déjà en 2015 différents tests sur des équipements Ekinops, alors que le Groupe s'était initialement fixé l'horizon 2016 pour atteindre cette cible de clientèle.

Les actions annoncées alors ont été réalisées :

(i) Intensifier la commercialisation de l'offre existante auprès des Tier 2 et Tier 3 pour les réseaux métropolitains avec son offre 10G sur laquelle le Groupe bénéficie d'un bon positionnement en termes de performance et de coûts mais également avec son équipement 100G mis sur le marché au second trimestre 2012. L'offre 100G intégrait d'abord une technologie MSA (Multi-Supplier Agreement) développée par des tiers, qui a permis au Groupe de se positionner au plus tôt sur le marché naissant du 100G ;

(ii) Poursuivre dans le même temps les développements en cours, pour une mise sur le marché fin 2013 d'une offre d'équipements 100G intégrant sa propre interface optique (dite « cohérente ») et compatible avec les châssis utilisés pour l'offre 10G. Cette interface optique développée en interne a remplacé le MSA développé par des tiers pour les produits 100G ;

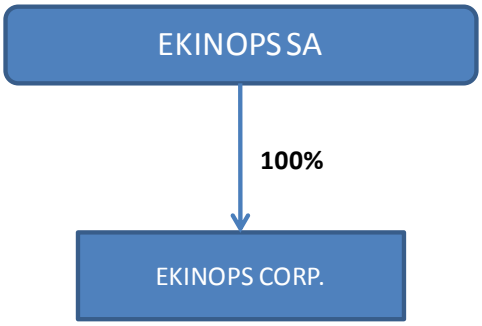
(iii) Accélérer le développement d'un équipement 100G dédié aux besoins spécifiques des opérateurs Tier 1 avec pour objectif de pouvoir aborder ce nouveau segment de clientèle à l'horizon 2015/2016.

Suite aux étapes de développement prévues sur la technologie cohérente propriétaire à 100Gb/s, les équipes de développement sont depuis passées sur le développement de la solution à 200Gb/s dédiées aux réseaux haut débit dans le domaine du Métro et notamment aux interconnections de Datacenters.
L'introduction du premier produit à 200Gb/s est envisagée pour le milieu de l'année 2015, cette ligne de produit à 200Gb/s sera suivie d'une ligne de produit à 400Gb/s prévue en 2016, toujours sur la base d'une technologie cohérente développée par Ekinops.

1.2.2 Organigramme

Organigramme juridique

Au jour de l'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme juridique du groupe Ekinops se présente comme suit :



Note : Cette détention de 100% concerne à la fois le capital et les droits de vote.

Filiale du groupe

Le Groupe compte une seule filiale :

Ekinops Corp. : Filiale américaine détenue à 100% par la Société, cette entité a été créée le 2 août 2001 et se situe à Wilmington (Delaware). Entièrement dédiée à la commercialisation sur le territoire américain (Etats-Unis mais aussi Canada et Brésil), cette filiale compte 13 salariés au 31 décembre 2014. Représentée par Didier Brédy, elle a réalisé un chiffre d'affaires hors Groupe de 13,1 millions USD au 31 décembre 2013 et de 6,7 millions USD au 31 décembre 2014.

1.2.3 Propriétés immobilières, usines et équipements

Ekinops étant une société « fabless » le principal actif immobilier consiste en équipements de laboratoire et en produits de démonstration et de test.

1.3 DESCRIPTION DES ACTIVITES

1.3.1 Le marché et ses acteurs

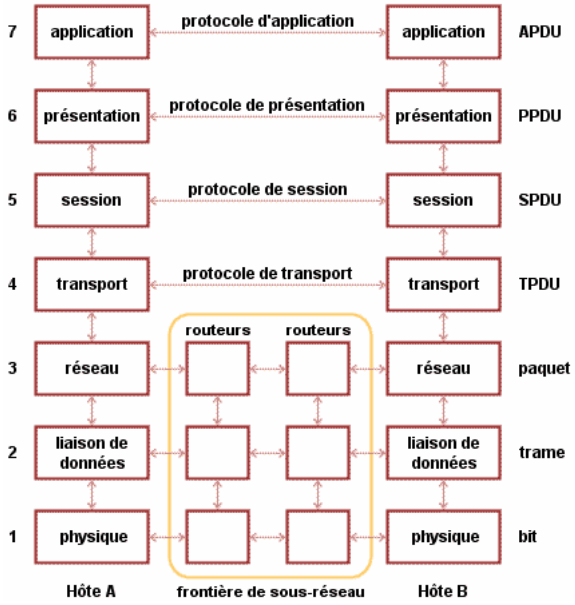
1.3.1.1 Introduction aux réseaux optiques

Qu'est-ce qu'un réseau de télécommunication optique

Un réseau optique est un ensemble d'équipements permettant à des individus ou à des groupes de transporter des informations et des services d'un point à un autre. L'échange de données requiert :

- un support de transmission qui est en l'occurrence une fibre optique, au travers de laquelle transitent les informations d'un acteur à l'autre ;
- des protocoles de communications décrivant les règles de communication entre machines pour instaurer un dialogue compréhensible ;
- des équipements de gestion de ces transmissions (envoi, agrégation, amplification) à travers les réseaux.

Echanger des données nécessite donc de traiter diverses problématiques telles que le codage des bits en signaux, les procédures de transmission, la détection d'erreurs, etc. L'ensemble des problématiques rencontrées est traité par une entité fonctionnelle appelée couche, destinée à accomplir une tâche. Suivant le standard ISO communément retenu, les réseaux de télécommunications sont segmentés en 7 couches distinctes schématisées ci-dessous.



1. **Couche physique** : transmission de données assurée par le codage de *bit* (suite de « 1 » et de « 0 ») sous forme de signaux électriques. Ayant pour rôle de transmettre les *bits* de façon brute sur un canal de communication, cette couche est garante de la transmission de données (si la transmission est coupée, toutes les autres sont coupées également).
2. **Couche liaison de données** : passage du numérique à l'analogique.
3. **Couche réseau** : fragmentation par paquets.
4. **Couche transport** : liaison virtuelle permanente.
5. **Couche session** : maintien de connexion si coupure de communication.
6. **Couche présentation** : traitement de l'information pour la rendre compatible (conversion, cryptage, compression…).
7. **Couche application** : interface système / utilisateur (exemple : FTP pour File Transfer Protocol ou Protocole de Transfert de Fichiers).

Une telle stratification présente l'intérêt de faciliter l'évolutivité du système.
Ekinops est un équipementier réseau qui n'intervient qu'au niveau de la première couche dite « couche physique ». Toutefois, si un client émet des besoins pour des applications touchant plusieurs couches, un partenariat stratégique peut être engagé avec un tiers afin d'être en mesure de livrer un produit couplé.

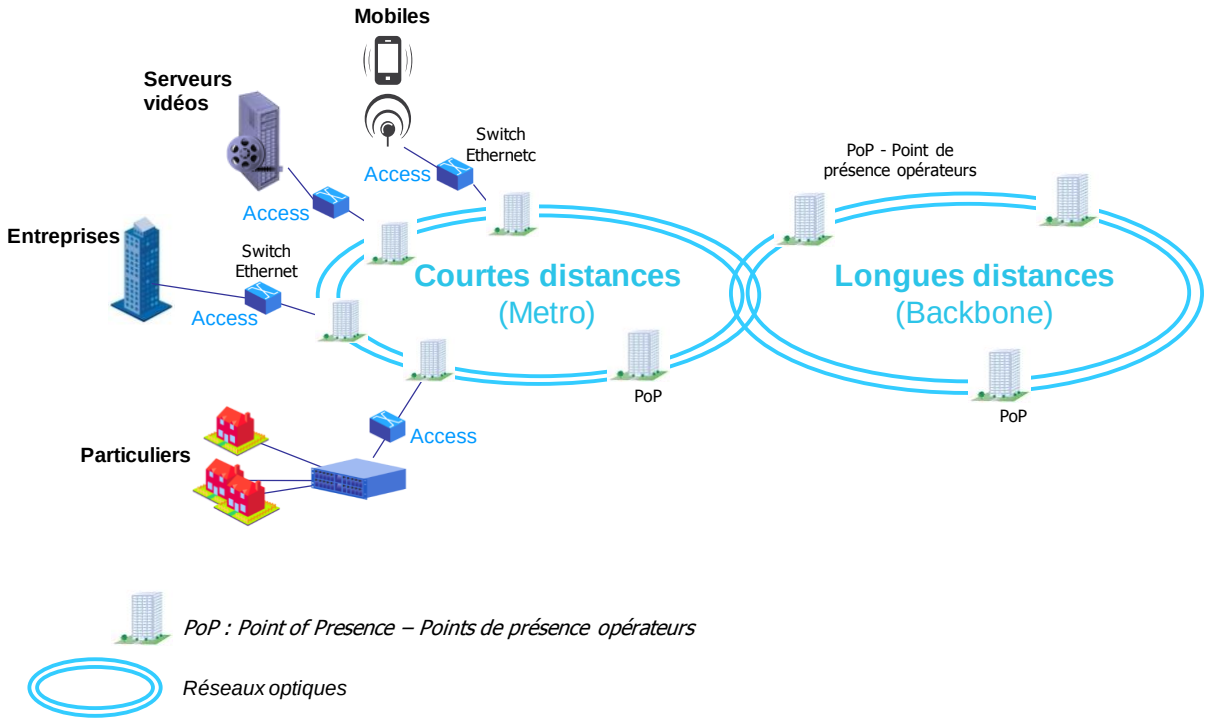
Un agrégat de réseaux hétérogènes qui nécessitent une grande flexibilité des équipements

Il existe plusieurs critères de classification de réseaux dont l'un dépend de l'étendue géographique. Selon ce critère, un réseau de transport optique est constitué de deux types de réseaux :

(i) le réseau **« Metro »** : réseau de proximité, métropolitain, permettant de relier les points de présence des opérateurs en télécommunications les uns aux autres, aux entreprises, aux antennes d'émission mobile (3G, 4G…) ainsi qu'aux serveurs vidéos. La technologie de transport typiquement utilisée pour le transport Metro est appelés « Metro WDM ».

(ii) le réseau **« Backbone »** : colonne vertébrale du reste du réseau, avec une plus grande bande passante, permettant de relier entre eux les réseaux Metro, souvent à plusieurs centaines voire milliers (réseaux sous-marins) de kilomètres de distance.

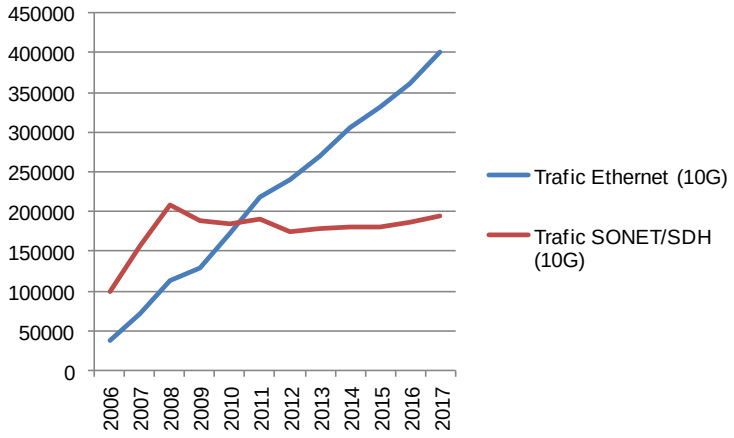
Ekinops adresse l'ensemble de ces deux réseaux :



Les réseaux sont très hétérogènes car de nombreux équipements déjà en place ont été conçus pour des protocoles et des débits différents qui ont été déployés au fil des années. Chaque protocole (Ethernet, SONET/SDH, Infiniband, Fibre Channel, Vidéo), est décliné selon les différents débits, ce qui conduit à un très grand nombre de formats de données différents qui cohabitent sur les réseaux. L'enjeu est donc pour les équipementiers de parvenir à agréger ces protocoles afin de transporter les données rapidement de manière homogène et de rendre les plateformes le plus flexible possible afin de pouvoir facilement s'adapter à des modifications de formats qui pourraient intervenir par la suite.

Dès 2003, les fondateurs d'Ekinops ont considéré qu'Ethernet, protocole alors réservé aux réseaux locaux, allait s'imposer comme le protocole majeur pour toutes les distances. Quelques années plus tard, Ethernet est effectivement devenu le protocole standard pour le transport optique et la technologie couplant Ethernet et WDM a pris le pas sur le SONET/SDH.

Evolution du trafic Ethernet et du trafic SONET/SDH entre 2006 et 2017 (en nombre de ports clients vendus sur du 10G)



Source : Etude Ovum « Optical Network Forecast » de Juillet 2012
Note : La nouvelle étude Ovum de Janvier 2015 ne permet pas d'atteindre ce niveau de détail

1.3.1.2 Le marché

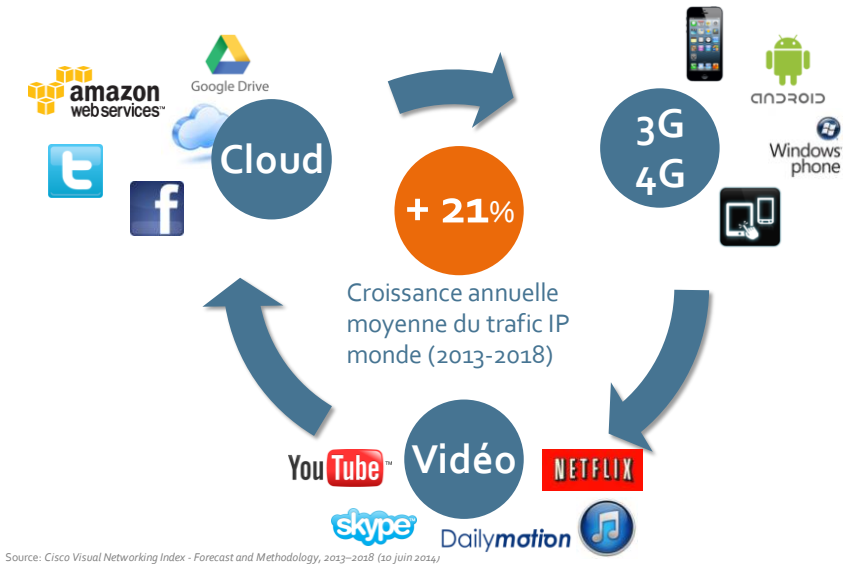
Ekinops se développe sur un marché mondial caractérisé par :

- une très forte croissance pour accompagner le développement d'une offre de services générant des besoins de transports de données exponentiels ;
- une vive concurrence entre des acteurs aux profils variés.

1.3.1.2.1 Un marché porté par le besoin croissant de bande passante

Le déploiement des réseaux 100G, nouveau moteur du marché pour accompagner l'explosion du trafic de données

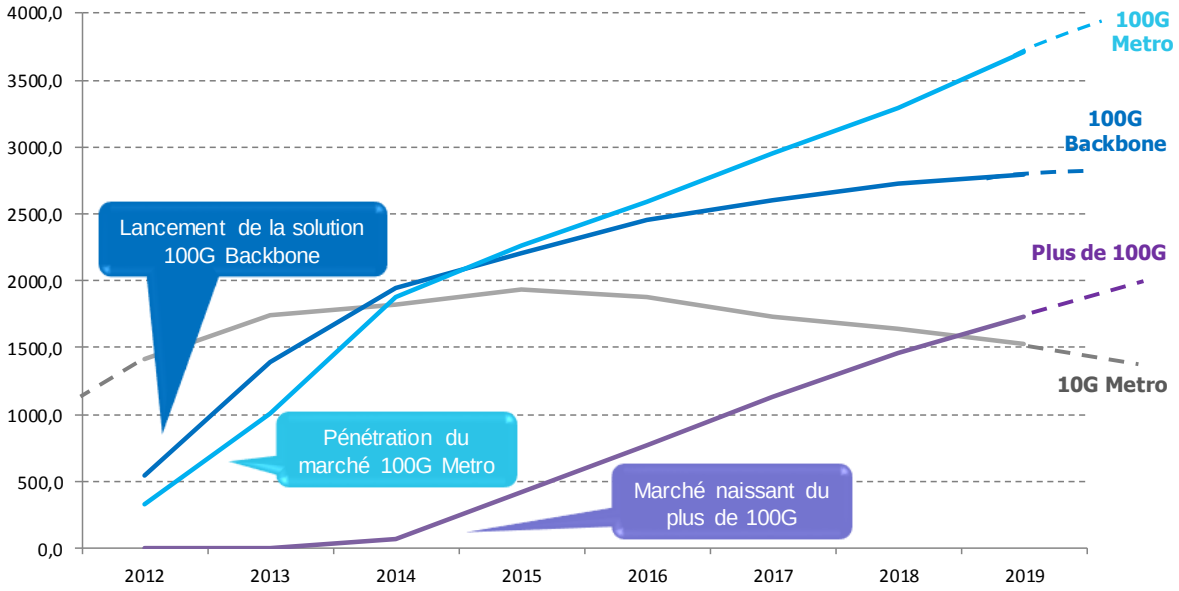
Avec la multiplication de services de type « triple play » (vidéo, voix, données), « *Video-on-demand* », du *Cloud Computing*, et des services mobiles, le trafic de données connaît depuis quelques années une véritable explosion au niveau mondial. Ce phénomène devrait se poursuivre au cours des prochaines années, avec une croissance moyenne annuelle mondiale du trafic IP de 21% attendue entre 2013 et 2018 (*Source : « Cisco Visual Networking Index – Forecast and Methodology, 2013-2018 » du 10 juin 2014*).



Face à cette demande croissante, les opérateurs ont pour impératif d'accroître la capacité de débit de leurs réseaux, ce qui est rendu possible grâce aux évolutions technologiques. C'est ainsi qu'à un rythme différencié selon le type de réseaux, ceux-ci ont évolué au cours des 15 dernières années, passant d'abord d'une capacité de débit de 2,5G à 10G pour atteindre aujourd'hui le 100G et plus. Les réseaux longue distance (Backbone), qui enregistrent les plus hauts débits, ont commencé le passage du 2,5G au 10G fin des années 1990 et entament une migration progressive sur le 100G depuis quatre ans, tandis que les réseaux courte distance (Metro) continuent le déploiement du 10G. La réduction progressive des coûts des équipements 100G et la mise sur le marché de solutions 100Gb/s optimisées en coût et en performance pour les réseaux Metro va favoriser la migration progressive du 10G vers le 100G.

Le schéma ci-dessous, représentant l'évolution attendue du marché des équipements de réseaux en fonction de la technologie (10G ou 100G), illustre la rupture qui est en train de s'opérer.

Evolution annuelle du marché mondial – Equipements 10G Metro et 100G (en millions de USD)



Source : Etude Ovum "Optical Networks Forecast" de Janvier 2015

On y constate :

- L'accélération du passage de débit 10G au débit 100G par rapport à la courbe de montée en puissance du 10G avant 2014. En effet, la forte compatibilité entre les équipements 10G et 100G demande moins d'investissements que le passage du 2,5G à 10G où la compatibilité très limitée a nécessité le changement de la quasi intégralité des équipements. L'adoption et le déploiement effectif de la 100G s'en trouvent facilités ;
- La croissance très forte attendue sur le 100G entre 2012 et 2019 (croissance moyenne annuelle de 33,2% sur la période), qui est encore plus marquée pour le 100G Metro que pour le 100G Backbone. Le cycle du 100G Metro démarre plus tard que le cycle du 100G Backbone ;
- Un marché du 10G en phase de maturité qui devrait se stabiliser autour de 2 milliards de dollars par an jusqu'à ce que le coût des équipements 100G soit compatible avec les besoins des acteurs
- Un marché du plus de 100G qui devient significatif à partir de 2015, pour atteindre plus de 1,7 milliard de dollars en 2019.

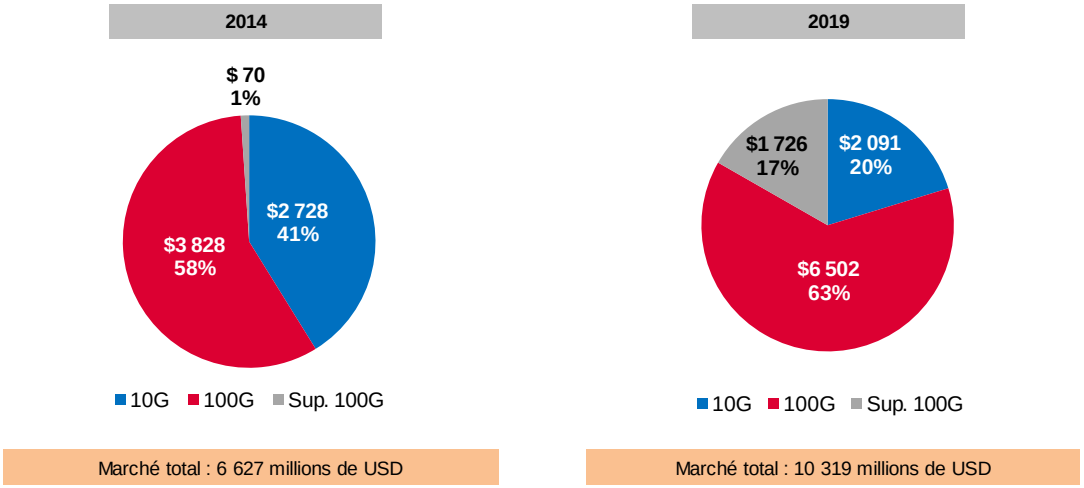
1.3.1.2.2 Un marché global des ventes d'équipements 10G, 100G et plus de 100G de 10,3 milliards à l'horizon 2019

D'après l'étude « *Optical Networks Forecast report* » du cabinet Ovum de janvier 2015 (ci-après « **Etude Ovum** »), la couche 1 (dite couche physique) représentait en 2014 un marché total de 14,0 milliards de USD au niveau mondial. Ce marché englobe à la fois les réseaux Métro et Backbone, mais aussi l'agrégation et la gestion de bande passante (respectivement multiplexeurs d'insertion/extraction et matrices de trafic, qui ne concernent pas directement le transport optique) ainsi que les équipements sous-marins. Sur ce total, la part des segments Metro et Backbone y représente 10,3 milliards de USD en 2014, dont 6,6 milliards de dollars concernant plus particulièrement le marché de la Société, à savoir le marché des équipements de transport optique Metro et Backbone sur les technologies 10G, 100G et plus de 100G (*Source : Etude Ovum*).

Le marché mondial des ventes d'équipements en 10G, en 100G et en plus de 100G sur les réseaux Metro et Backbone se caractérise à la fois par une forte croissance entre 2014 et 2019, passant de 6,6 à 10,3 milliards de USD (*Source : Etude Ovum*) et par une évolution contrastée selon le débit des

équipements. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen du 100G atteint 11,2%, contre 9,3% pour le marché total (*Source : Etude Ovum*).

Evolution de la répartition 10G / 100G des ventes mondiales d'équipement de transport optique sur le Metro et Backbone (en millions de USD)



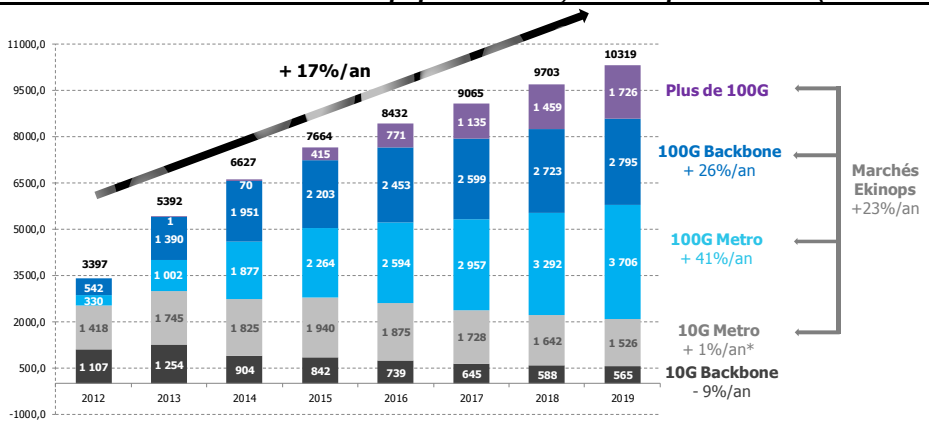
Source : Etude Ovum - Janvier 2015

Ekinops est aujourd'hui directement concernée par ces trois segments avec :

- celui du 10G pour les réseaux Metro sur lequel est positionnée l'offre historique de la Société,
- celui du 100G plus récent mais pour lequel une offre est disponible sur la cible des opérateurs Tier 2 et Tier 3,
- celui du 200G et plus, qui devrait être adressé dès 2015.

Le Groupe a fait le choix stratégique de ne pas proposer d'équipement ou de matériels en technologie 40G, estimant que le potentiel de croissance de ce segment de marché n'est pas assez élevé à long terme. Ce choix permet au Groupe de se concentrer sur les deux segments de marchés qu'il adresse à ce jour : le 10G et le 100G.
Ce segment du 40G représente un marché de 1,2 milliard de USD en 2014 et de 370,8 millions de USD en 2019. Les principaux intervenants sur ce marché de la technologie du 40G sont les équipementiers historiques comme Alcatel-Lucent, Huawei, Ericsson, Ciena ou Coriant.
Le schéma ci-dessous présente la croissance attendue de chacun des segments du marché d'Ekinops (10G, 100G et plus de 100G) tout en distinguant, pour chacun, les sous-segments Backbone et Metro. Le 10G Backbone, qui affiche une décroissance, est le seul segment sur lequel le Groupe n'est pas positionné.

Evolution annuelle du marché mondial - Equipements 10G, 100G et plus de 100G (en millions de USD)



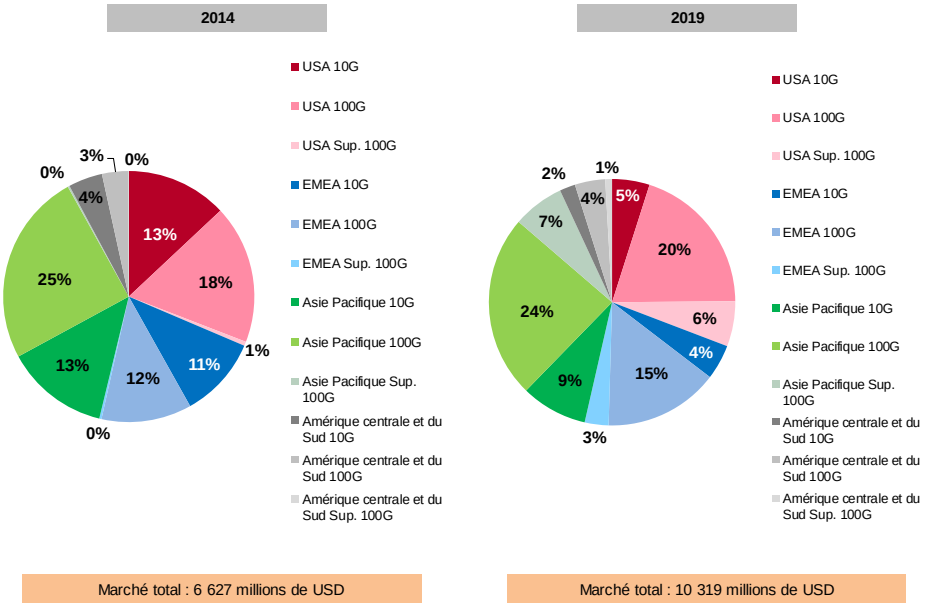
Source : Etude Ovum « Global Telecoms Analyzer », Janvier 2015
**en taux de croissance moyen annuel depuis 2012 le 10G Metro apparaît en croissance de 1% alors que les prévisions anticipent une baisse significative à partir de 2016.*

Ekinops devrait profiter pleinement de cette évolution du marché grâce à une gamme d'équipements adaptée. Installé depuis ses débuts sur le marché du 10G alors déjà établi et très concurrentiel, le Groupe a démontré sa capacité à se positionner sur le marché récent du 100G avec une offre très compétitive. En abordant le marché du 100G dès son origine, Ekinops se donne la possibilité, non seulement de bénéficier d'un cycle en très forte croissance mais également d'accéder à une gamme de clients plus importants (Tier 1).
Ekinops se positionne également très tôt, dès 2015, sur les marchés du 200G et plus, marchés dont la croissance est attendue pour les années à venir.

Dans le même temps, le Groupe continuera le déploiement de son offre 10G auprès de sa clientèle historique que sont les opérateurs Tier 2 et Tier 3 (se reporter au paragraphe 6.6.1 du présent document de référence) tout en accompagnant certains d'entre eux dans leur migration vers le 100G.

Sur le plan géographique, les zones Etats-Unis et EMEA ont représenté à elles seules en 2014, près de 54% du marché mondial des ventes d'équipements de transport optique sur les réseaux Metro et Backbone, sur le 10G, le 100G et le plus de 100G, ainsi qu'illustré dans le schéma figurant ci-dessous. En 2019, cette part restera quasi identique, malgré la croissance de la zone Asie Pacifique.

Evolution de la répartition des ventes mondiales d'équipement de transport optique sur le Metro et Backbone, en 10G, 100G et plus de 100G (en millions de USD)

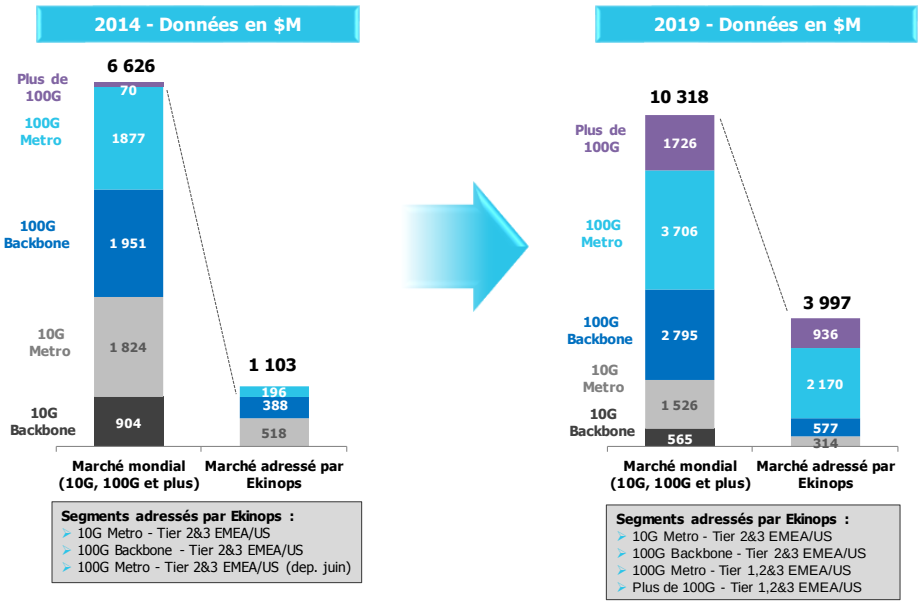


Source : Etude Ovum - Janvier 2015

1.3.1.2.3 Un marché adressable d'environ 4 milliards de dollars en 2019 avec de forts relais de croissance

Afin de déterminer son marché adressable, le Groupe a établi une segmentation à la fois géographique, en se limitant aux zones EMEA et Etats-Unis, et qualitative selon la typologie de clients, se concentrant, dans un premier temps, aux Tier 2 et Tier 3.

Marché mondial des équipements de transport optique en 10G, 100G et plus de 100G et part adressée par Ekinops, entre 2014 et 2019 (en millions de USD)



Source : Etude Ovum – Janvier 2015
Source de la répartition entre Tier 1 et Tier 2&3 (60% et 40% respectivement) : estimation de la Société

Ainsi, en 2014, le Groupe a dégagé un chiffre d'affaires de 12,2 M€ sur un marché qu'il estime pour cette période à 1 103 millions de USD en 2014 (concernant uniquement le 10G Metro et le 100G). Il en résulte une part de marché estimée à un peu plus de 1%.

A l'horizon 2019, le segment des opérateurs Tier 1 constituera un véritable relais de croissance ouvrant un marché supplémentaire, estimé par la Société à 1 864 millions de USD sur les seules zones EMEA et Etats-Unis (ce qui correspond à 60% des 3 106 millions de USD du schéma ci-dessus : parts adressées du 100G Metro et du plus de 100G). La taille de marché adressable par Ekinops, évaluée à 4 milliards en 2019 (*Source : estimation Société*), montre une forte perspective de croissance du marché adressé, qui serait multiplié par près de 4.

1.3.1.3 La concurrence

Sur le marché mondial du matériel de réseaux optiques adressé par la Société, la concurrence est à la fois internationale et très hétérogène en termes de taille.

1.3.1.3.1 Les acteurs

Les acteurs du marché peuvent être divisés en deux catégories principales :

- **Les grands groupes** : Cisco (Etats-Unis), Alcatel-Lucent (France), Huawei (Chine), Coriant (Finlande), Fujitsu (Japon), Ericsson (Suède), Juniper (USA), NEC (Japon), Ciena (USA), Tellabs (USA), ZTE (Chine) ;
- **Les structures plus réduites** : Fiberhome (Chine), Infinera (Etats-Unis), Adva Optical Networking (Allemagne), Transmode (Suède), Packet Light (Israël), Cyan Optics (USA), BTI Systems (Canada).

Les grands groupes s'adressent majoritairement à une clientèle d'opérateurs Tier 1 qu'Ekinops devrait pouvoir commencer à cibler à l'horizon 2016 avec une offre adaptée.
Les solutions à 200Gb/s dédiées aux réseaux haut débit dans le domaine du Metro et de l'Accès permettront notamment à Ekinops de se positionner sur les opérateurs Tier 1.
L'introduction du premier produit à 200Gb/s est planifiée pour la moitié de l'année 2015, cette ligne de produit à 200Gb/s devant être suivie d'une ligne de produit à 400Gb/s qui pourrait être développée en 2016, toujours sur la base d'une technologie cohérente développée par Ekinops.

De son côté, Ekinops anticipe aussi cette future évolution technologique dans le cadre de ses projets de recherche et développement (se reporter au paragraphe 1.3.5 du présent document de référence). Ainsi, Ekinops développe une solution permettant de transmettre 200Gb/s sur une grille à 50GHz qui permettra dès cette année de doubler la capacité totale des réseaux Metro et Accès par rapport aux solutions à 100Gb/s disponibles aujourd'hui. Cette ligne de produit à 200Gb/s évoluera ensuite vers des débits à 400Gb/s ou 1Tb/s, lorsque les composants nécessaires à cette évolution seront disponibles sur le marché à un coût compatible avec le déploiement de ces technologies.

1.3.1.3.2 Positionnement concurrentiel d'Ekinops sur le 100G

A travers le schéma ci-dessous, le Groupe a établi un positionnement des principaux acteurs du marché du 100G en fonction de leur ratio performance/coût (abscisse) et de leur puissance commerciale (ordonnée). Le Groupe a pu établir la puissance commerciale à partir des chiffres des dépenses ventes et marketing publiées par ces sociétés ou estimées par Ekinops. Le rapport performance/coût a été estimé par Ekinops sur la base de retours de clients ainsi qu'une analyse interne du Groupe.
Il en ressort que si le Groupe estime bénéficier d'un meilleur rapport performance/coût par rapport à la concurrence, sa présence commerciale actuelle constitue son principal axe de développement, l'essentiel de ses ressources ayant jusqu'à présent été consacrées au développement de sa technologie et d'une gamme d'équipements.



(1) Sources : *Sociétés (données 2013-2014) et estimations Ekinops*
(2) Estimations Ekinops

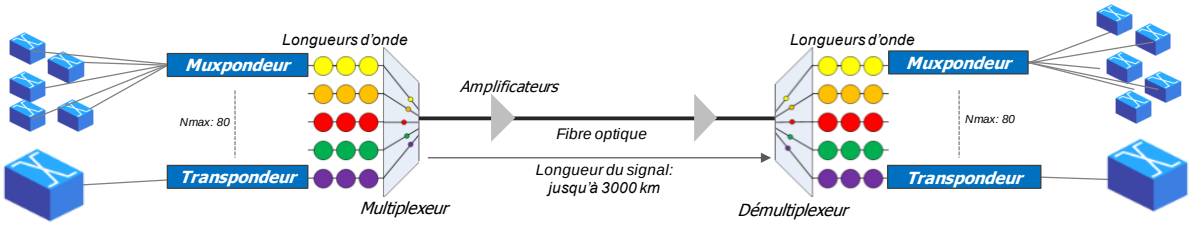
1.3.2 L'offre évolutive d'EKINOPS

1.3.2.1 Un enjeu majeur: augmenter la bande passante des réseaux à un coût minoré

L'adaptation des réseaux face à l'explosion de la demande de transport de données réside dans l'utilisation optimale du support de transmission qu'est la fibre optique. Le but est de « faire passer » la plus grande quantité de données en même temps, et ce le plus rapidement possible.

Ekinops a été créée pour traduire dans les faits la conviction de ses fondateurs que la technologie WDM (multiplexage de longueurs d'onde) allait remplacer définitivement les technologies SONET/SDH et que le protocole Ethernet s'imposerait comme le standard du transport. Ces deux composantes, devenues incontournables aujourd'hui, font partie intégrante de l'offre de la Société.

Le multiplexage en longueur d'ondes (technologie WDM)
La technologie WDM (*Wavelength Division Multiplexing* - Multiplexage en longueur d'onde) est une technique apparue dans les années 90, utilisée en communication optique, permettant de faire passer simultanément plusieurs porteuses optiques de longueurs d'onde différentes sur une seule fibre optique. Avant la mise au point de cette technologie, l'accroissement de la capacité de transmission d'une liaison passait principalement par la multiplication des fibres optiques et donc des équipements de régénération dans chaque site. Avec la technologie WDM, une seule fibre optique suffit pour transmettre plusieurs porteuses optiques de «couleurs» différentes (ou canaux) en même temps ; l'ensemble des répéteurs-régénérateurs d'un site géographique a été remplacé par un seul équipement : l'amplificateur optique.
La technologie WDM est représentée par un lien optique reliant deux sites ; dans le premier se trouvent des transpondeurs ou des agrégateurs (dont le rôle est de regrouper des informations en provenance de voies à basse vitesse pour les rendre transportables sur un réseau à plus fort débit) et un multiplexeur optique qui « mettra » plusieurs porteuses optiques de longueurs d'onde différentes sur une même fibre. Sur le second site on trouve un démultiplexeur optique puis des transpondeurs ou agrégateurs (à l'image du premier site) qui recevront les informations multiplexées et les traiteront pour les restituer à l'identique afin de les délivrer sur les bonnes voies de sortie.



En permettant d'exploiter un nombre croissant de canaux (chaque couleur du schéma matérialisant une longueur d'onde différente) sur une même fibre optique, le multiplexage a apporté une nouvelle solution évolutive dans les télécommunications. Les systèmes WDM/DWDM les plus commercialisés comportent 8, 16, 32, 80 ou jusqu'à 96 canaux optiques, ce qui permet d'atteindre des capacités totales de 80G à 800G en prenant un débit par canal de 10G.

Le protocole Ethernet

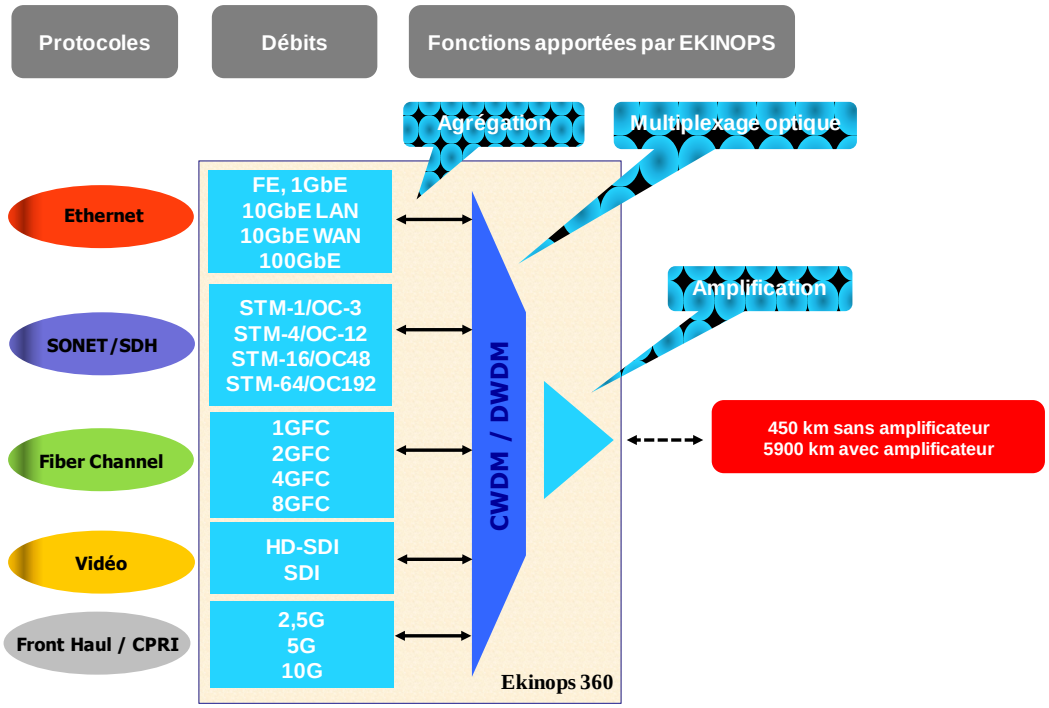
Le protocole Ethernet a d'abord été conçu par Xerox, Digital Equipement Corporation et Intel comme format de transmission de données pour réseau local et utilisé en bureautique. D'une capacité de 10 mégabits par seconde (10M) la capacité sur les liaisons Ethernet est passée à 100M dans les années 90, puis à 1G pour atteindre 10G et des distances de transmission de plus en plus longues. La technologie est maintenant passée à 100G.

1.3.2.2 Une plateforme technologique unique au cœur de l'offre d'Ekinops

Le Groupe a développé une plateforme technologique unique EKINOPS 360, programmable, évolutive, à partir de laquelle une gamme d'équipements pour des réseaux métropolitains, régionaux ou de longue distance a été développée (se reporter au paragraphe 6.5.3 du présent document de référence).

Comme l'illustre le schéma ci-dessous, EKINOPS 360 intervient dans un univers multi-protocoles qui comprend :

- Ethernet : réseaux d'entreprise, accès internet, téléphonie ;
- SONET/SDH : anciens systèmes de transport de la voix (opérateurs de téléphonie classique) ;
- Fibre Channel : transport de données, data center, sécurisation des données ;
- Vidéo : échanges de films non compressés en haute définition (HD).



Une large gamme de débits qui utilisent la technologie DynaMux

Système de Management SNMP

Cette plateforme confère de nombreux avantages aux solutions commercialisées dont les principaux sont :

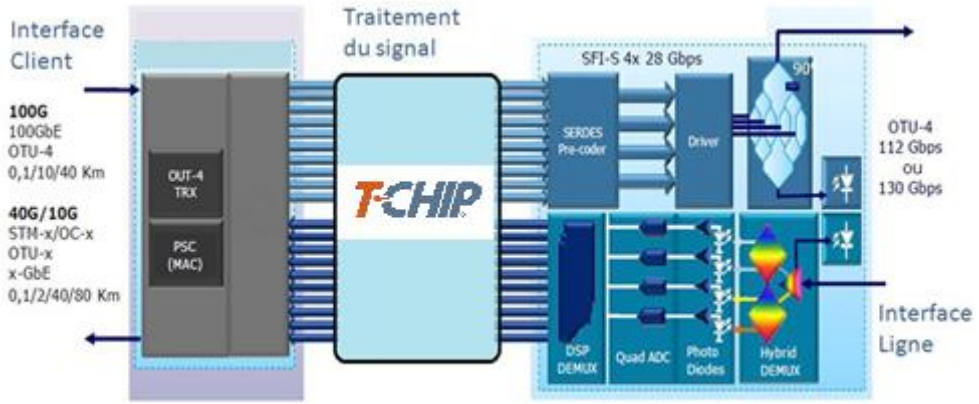
- un prix de vente parmi les plus compétitifs ;
- un encombrement physique minimum réduisant, pour les opérateurs, le coût d'hébergement physique de leurs équipements réseaux ;
- une faible consommation électrique ;
- des performances de transport élevées avec des codes correcteurs d'erreurs puissants ;
- une flexibilité qui offre au client la possibilité d'accroître ses capacités pour un coût modéré en lui permettant ensuite de compléter son équipement en fonctionnalités nouvelles par l'ajout de cartes ou en modifiant des fonctionnalités sur les cartes dans le même châssis grâce au téléchargement logiciel.

Le cœur de cette plateforme repose sur une technologie différenciante intégrant une architecture logicielle propriétaire innovante, baptisée « Transport on-a-Chip ».

T-CHIP® TRANSPORT ON-A-CHIP TECHNOLOGY
EKINOPS

S'appuyant sur une puce électronique et du code embarqué, la technologie « T-Chip » a pour mission de rendre le transport optique programmable, induisant de nombreux avantages concurrentiels à l'offre de la Société (se reporter au paragraphe 6.5.4 du présent document de référence).

La technologie d'Ekinops permet d'agréger sur une même porteuse optique plusieurs types de débits et de protocoles. L'utilisation d'un circuit reprogrammable permet d'optimiser le réseau de manière dynamique en fonction de la demande de trafic.



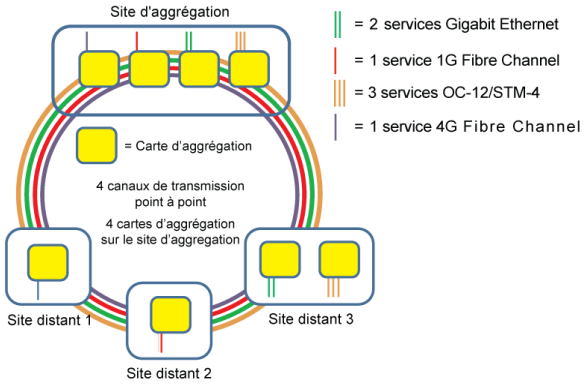
Le T-Chip est un circuit intégré de type FPGA (*Field-Programmable Gate Array*) qui, contrairement à un circuit de type ASIC (*Application Specific Integrated Circuit*) dédié à une application unique, est reprogrammable. Ainsi, le T-Chip réalise plusieurs fonctions qui peuvent évoluer ou changer au cours du temps pour répondre aux besoins de différentes applications.

Cette puce électronique T-Chip programmée avec le code embarqué d'Ekinops est en quelque sorte le cerveau du système qui gère de nombreuses fonctions (contrôle, observation des défauts, traitement du signal…) et rend l'équipement adaptable aux besoins des clients qui bénéficient de la souplesse de modifier la programmation suivant l'évolution de la configuration de leur plateforme. Elle comporte des fonctions logicielles spécifiques développées par Ekinops :

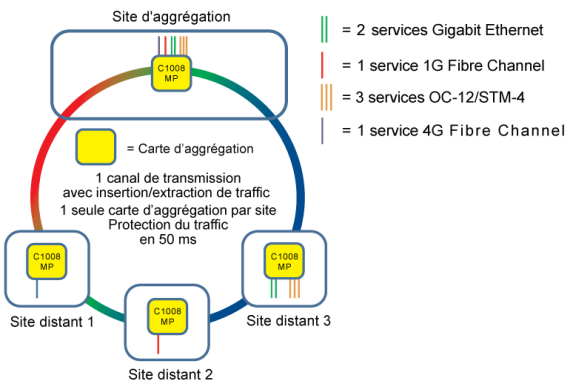
(i) **DynaFEC :** technologie de codes correcteurs d'erreurs qui permet d'augmenter la distance de transmission du signal et par conséquent limite le nombre d'amplificateurs et de régénérateurs nécessaires sur la fibre optique ;
(ii) **DynaMux :** multiplexage de protocoles et débits permettant de tout transporter en optimisant la bande passante ;
(iii) **Transport de vidéo HD** non-compressée, réduction du temps de latence, encryption.

L'intégration logicielle permet ainsi de limiter le nombre de cartes nécessaires comme le montre le schéma ci-dessous :

Solution standard du marché avec 8 cartes



Solution Ekinops avec 4 cartes



La plateforme EKINOPS 360 présente ainsi l'avantage de limiter les équipements en augmentant les distances sans régénération du signal sur les liaisons optiques. Ces technologies propriétaires permettent à Ekinops d'être, à 10G et à 100G, en tête de l'industrie en matière de performance, de flexibilité, de simplicité de mise en œuvre (installation et maintenance) et de coût pour le client en termes d'investissement comme de coût opérationnel.

1.3.2.3 Une gamme de solutions couvrant l'ensemble des besoins du marché

Ekinops propose aux opérateurs une gamme complète d'équipements pour réseaux, couvrant l'ensemble des besoins du marché qui se caractérisent par une grande interopérabilité. Les matériels sont installés généralement à chaque extrémité de la liaison ainsi que dans les sites intermédiaires, dans des baies, chez le client ou dans les centres de stockage de données (data centers) sur les réseaux télécoms.

Un équipement standard est composé de :

- une ou plusieurs cartes en fonction des besoins spécifiques du client (agrégation de données, transport sur plus ou moins longue distance, …) ;
- un châssis dont certains peuvent intégrer jusqu'à 20 cartes.

Les ventes réalisées par Ekinops peuvent aussi bien porter sur un équipement complet que sur des cartes complémentaires pour accompagner l'évolution du réseau des clients.

Les cartes programmables

Ekinops dispose d'une vaste gamme de cartes programmables dont les principales fonctionnalités offertes sont :

- **Le transpondeur**
  C'est le point d'entrée et de sortie dans un réseau. A l'entrée, il reçoit le signal, le met en forme et l'amplifie afin de le transporter, et enfin l'envoie. A l'arrivée, il remet en forme le signal à l'identique du signal reçu.

  Le transpondeur de l'exemple ci-dessous est utilisé pour une liaison « Long Haul » (il peut également être utilisé sur des réseaux Metro). Il transporte du trafic qui arrive par un accès à 10G et l'envoie avec un même débit de 10G.
  Ekinops propose une large gamme de transpondeurs optimisés pour les différents débits (inférieurs à 10G, 10G ou 100G) et pour des applications Metro ou Long Haul.

  Un exemple à 10G et un exemple à 100G figurent ci-dessous :



PM C1001



PM 100G

- **Le muxpondeur**

  Il s'agit d'un multiplexeur électrique qui agrège des signaux établis dans des protocoles ou à des débits différents et qui génère une seule longueur d'onde prête à être transportée sur une fibre optique.

  Ekinops propose une large gamme de muxpondeurs optimisés pour les différents débits (inférieurs à 10G, 10G ou 100G) et pour les applications Metro ou Long Haul.

  Un exemple à 10G et un exemple à 100G figurent ci-dessous :



PM C1008



PM 100G

  Applications à 10G

  Le PM C1008 (PM pour *Pluggable Module*) est un muxpondeur qui peut agréger jusqu'à 8 accès différents en un signal de débit 10G, les accès pouvant correspondre à des signaux qui arrivent dans des protocoles et des débits différents (par exemple 8 lignes à 1G Ethernet, ou 5 lignes à 2G Fibre Channel, ou 4 lignes STM16 à 2,5G ou un mix de ces différents protocoles et débits). Il est configurable à distance par le client grâce à un logiciel qui lui est fourni.

  Applications à 100G

  Le PM_10010MP (PM pour *Pluggable Module*) est un muxpondeur qui peut agréger jusqu'à 10 accès différents en un signal de débit 100G, les accès pouvant correspondre à des signaux qui arrivent dans des protocoles et des débits différents (par exemple 10 lignes à 10G Ethernet, 8G ou 10G Fibre Channel, STM64 à 10G ou un mix de ces différents débits et protocoles). Il est configurable à distance par le client grâce à un logiciel qui lui est fourni.

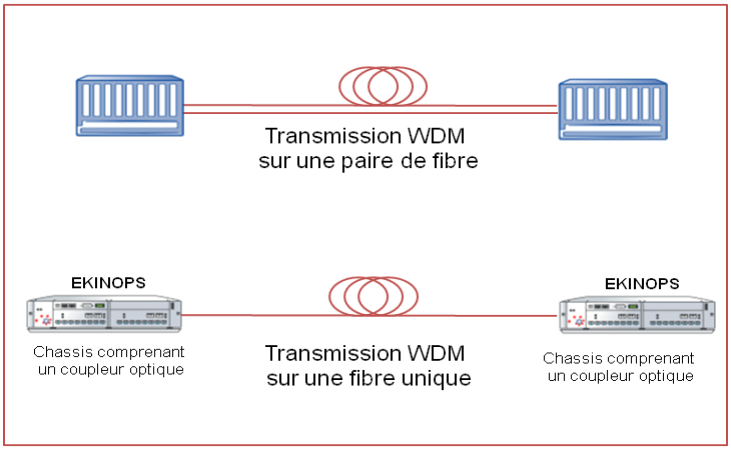
- **L'amplificateur optique**

  Sur une liaison à fibre optique, la puissance optique du signal transmis est atténuée en fonction de la distance parcourue, il est donc nécessaire de compenser cette atténuation par une amplification optique régulière. Les amplificateurs optiques sont généralement placés tous les 80 km environ, bien qu'avec la technologie Ekinops ces « bonds » peuvent être considérablement allongés voire doublés en fonction de l'ingénierie de la liaison. Il faut noter également que, grâce à sa technologie, Ekinops peut transporter les signaux sur près de 450Km à 10G en n'utilisant les amplificateurs qu'aux extrémités.



- **Les autres cartes**
  D'autres cartes disponibles offrent des fonctionnalités telles que la redirection de canaux (ROADM : Multiplexeur Optique à insertion/Extraction Reconfigurable), le couplage ou la protection optique. La programmation du cœur technologique permet également de faire évoluer la fonctionnalité de ces cartes.

- **Les cartes en réponse à des demandes spécifiques**
  Depuis sa création, Ekinops, qui répond aux besoins de ses clients opérateurs par des offres sur mesure, est en mesure de traiter des demandes spécifiques. Grâce à la souplesse offerte par sa plateforme programmable, Ekinops est à même de réaliser dans un délai optimisé des développements pouvant aboutir à la conception de cartes qui n'ont pas leur équivalent sur le marché. Ainsi, Ekinops a mis au point la carte PM 1001PC qui convertit du 10G LAN (provenant d'un réseau local) en 10G WAN (réseau longue distance) ou inversement.
  De même, si l'opérateur souhaite n'utiliser qu'une fibre optique sur les deux fibres généralement présentes sur le réseau, pour limiter ses coûts, dans un système de capacité 10G par exemple, Ekinops peut lui proposer une solution d'optimisation de cette fibre en exploitant un maximum de 32 canaux dans un sens et 32 canaux en sens inverse, soit 64 au total.

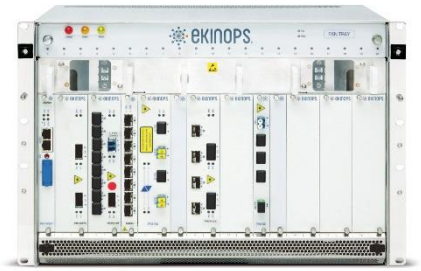


Les châssis

Les châssis à l'encombrement réduit accueillent l'ensemble des cartes composant l'équipement souhaité. Il existe deux châssis pour les systèmes en 10G, de tailles différentes en fonction de la capacité requise du réseau de l'opérateur client et un châssis très compact pour le 100G, mis sur le marché au second semestre 2012.

- **EKINOPS C600 HC (10G)**

Le châssis comporte 20 slots, pour insérer jusqu'à 20 cartes et un slot pour la carte de gestion de système. Les cartes sont installées verticalement.
Les cartes 10G et 100G sont compatibles avec ce châssis. Le produit 200G disponible mi 2015 sera également compatible avec ces châssis.



- **EKINOPS C 200 HC (10G)**

Ce châssis plus petit peut comporter jusqu'à 6 cartes et une carte de gestion du système) disposées horizontalement.
Les cartes 10G et 100G sont compatibles avec ce châssis, le produit 200G disponible mi 2015 sera également compatible avec ces châssis.



- **EKINOPS C100 (100G)**

Ekinops a mis au point un châssis spécifique pour la solution en 100G qui remplit les fonctions de transport du trafic et d'agrégation de signaux de plus bas débits. Le tout pour une taille minimale d'1 RU (hauteur d'environ 45mm) intégrant toutes les fonctionnalités nécessaires.



Ainsi, au total, ce sont près de 300 références qui permettent au Groupe de proposer la solution la plus adaptée à la configuration souhaitée par le client. L'équipement d'un client opérateur sur une liaison optique comprend généralement un ou plusieurs transpondeurs à chaque extrémité de la ligne, un ou plusieurs muxpondeurs, un multiplexeur optique à chaque extrémité et un ou plusieurs amplificateurs optiques. Cette solution, grâce à la technologie T-Chip embarquée, offre la possibilité de modifier à distance la configuration initiale pour la mise à jour d'une carte ou pour l'ajout d'une nouvelle fonctionnalité.

Enfin, la grande interopérabilité des équipements permet à la fois au Groupe d'intervenir chez des clients ayant un nouveau réseau à construire ou chez d'autres souhaitant faire migrer progressivement leurs installations même si elles proviennent d'un concurrent. Ainsi, Ekinops intervient à la fois chez de nouveaux clients devant s'équiper en totalité mais également chez d'autres possédant un réseau existant. C'est notamment le cas de l'opérateur français Free, dont le réseau existant principalement constitué d'équipements concurrents a été enrichi par des équipements Ekinops 10G totalement compatibles avec l'installation d'origine.

1.3.3 Un fort potentiel commercial

L'organisation commerciale repose sur une segmentation des catégories de clients en fonction de leur taille.

1.3.3.1 Une clientèle d'opérateurs

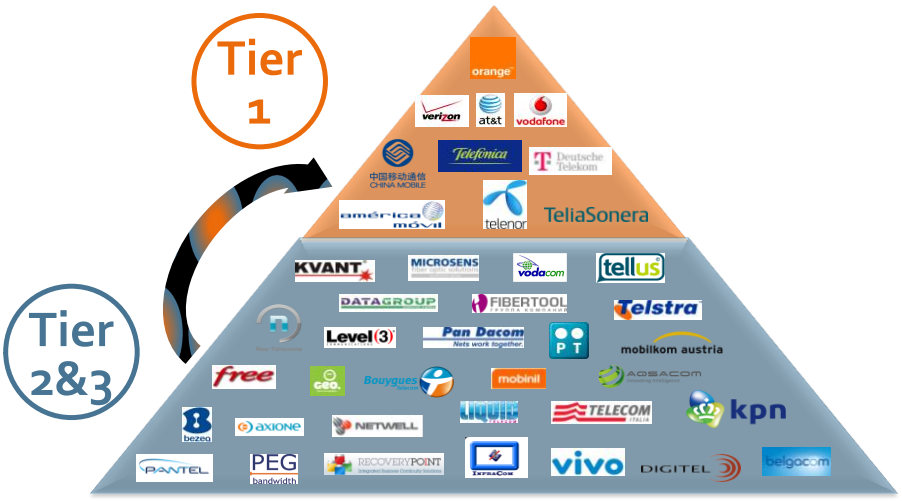
Le Groupe distingue les opérateurs en télécommunications selon trois segments (Tier 1, Tier 2 et Tier 3) qu'il classe selon deux catégories :

(i) **Tier 1** : Il s'agit des grands opérateurs traditionnels (comme Orange en France, ou ATT et Verizon aux Etats-Unis), de taille importante souvent de dimension internationale. Ils représentent 60% du marché mondial de l'équipement de transport optique *(source : estimation Société)*. Ceux-ci ont une grande aversion au risque notamment vis-à-vis de leurs fournisseurs. Le cycle de vente est généralement très long et requiert un référencement préalable par leur

département achats. En règle générale, en deçà de 50 M€ de chiffre d'affaires, il est difficile pour un équipementier d'être considéré comme un potentiel fournisseur majeur par ce type d'opérateur.

(ii) **Tier 2 et Tier 3** : Ce sont des opérateurs de taille moyenne (comme Free en France) et petite, davantage ouverts à des fournisseurs d'équipements de transport optique de taille plus limitée. Ils représentent 40% du marché de l'équipement de transport optique *(source : estimation Société).*

Pyramide des opérateurs, avec pour exemples les principaux acteurs du marché :



Source : estimation Société

A ce jour, du fait de sa taille encore limitée, Ekinops vend principalement aux opérateurs Tier 2 et Tier 3 étant précisé que cette terminologie intègre également des intermédiaires qui fournissent des réseaux de raccordement en fibre aux opérateurs. C'est notamment le cas pour PEG Bandwidth qui fournit des opérateurs Tier 1 aux Etats-Unis, ou encore Kvant Telecom.

Etre fournisseur sur le segment des Tier 1 constitue une ambition clairement affichée à l'horizon 2016. Grâce à ce nouveau segment de marché adressé, le marché adressé total de la Société sera amené à croître significativement. Ainsi, Ekinops devrait monter à l'échelon supérieur dans la pyramide des opérateurs, à l'instar de ce qu'ont pu faire d'autres équipementiers comme Adva Optical Networking ou Transmode.

1.3.3.2 Une organisation commerciale privilégiant une distribution directe

Le Groupe a fait le choix de privilégier une approche commerciale favorisant une relation étroite avec les opérateurs et génératrice de marges plus élevées. A cette fin, la force commerciale composée de 14 collaborateurs au 31 décembre 2012 a été renforcée sur les exercices 2013 et 2014 pour atteindre 22 collaborateurs au 31 décembre 2014, dans l'objectif de pénétrer davantage la clientèle Tier 2 et de pouvoir atteindre progressivement les grands comptes Tier 1.
Dans le cadre de la poursuite de son développement, Ekinops s'est fixé pour objectif de conquérir des opérateurs télécoms de rang 1 (Tier 1) afin de répliquer, à plus grande échelle, la dynamique de succès rencontrée par ses équipements auprès des opérateurs de rang 2 et rang 3 depuis plusieurs années. Conformément au plan stratégique mis en oeuvre, le groupe a initié en 2014 la constitution d'une équipe commerciale dédiée aux opérateurs Tier 1. A ce titre, Xavier Billy a rejoint Ekinops en juin 2014 pour mettre en œuvre et déployer la stratégie de conquête de ces opérateurs.

La force commerciale du Groupe se partage les deux zones stratégiques comme suit :

- Zone EMEA : Jonathan Amir (VP EMEA) est à la tête d'une équipe de :
  - 5 commerciaux (France, Royaume-Uni, Pologne, Afrique du Sud et Russie) ;
  - 4 ingénieurs avant-vente (2 à Paris, 1 en Russie et 1 en Norvège).

- Zone Etats-Unis : Kevin Antill (VP Americas) est à la tête d'une équipe de :
  - 5 commerciaux ;
  - 4 ingénieurs avant-vente ;
  - 1 personne au support à mi-temps.

Cette force commerciale compte également Xavier Billy (VP Business Development & Large Accounts) depuis peu, qui est spécialisé sur les clients Tier 1.

Par ailleurs, le Groupe dispose également de relais de commercialisation indirecte dans une dizaine de pays à travers des partenaires de distribution. Le Groupe a également deux partenariats avec des OEM (Original Equipment Manufacturer ou Fabricant d'Equipement d'Origine) qui revendent les produits Ekinops sous leur propre marque.

Un processus de vente sur-mesure

- La commande : Avant de décider de commander, le client peut bénéficier d'une période d'essai dans ses laboratoires et/ou sur son réseau, pour une période d'une à deux semaines ou plus.
- L'installation : Elle est généralement faite par les clients qui sont souvent formés par Ekinops. Le temps d'installation est en général limité à quelques heures par produit. Le client est ensuite complètement autonome pour l'utilisation de son équipement.
- La maintenance : Les clients peuvent choisir un contrat de maintenance sur-mesure auprès du Groupe, allant du service minimum pour un prix attractif, à une offre premium avec un service d'assistance 24h/24 et 7j/7. Souvent, les clients acquièrent des équipements de rechange pour faire face aux défaillances éventuelles. La grande fiabilité des équipements vendus se traduit par un faible nombre d'appels.
- La garantie : Les équipements font l'objet d'une garantie contractuelle d'une durée de deux à cinq ans qui n'a jusque-là été que rarement mise en œuvre.

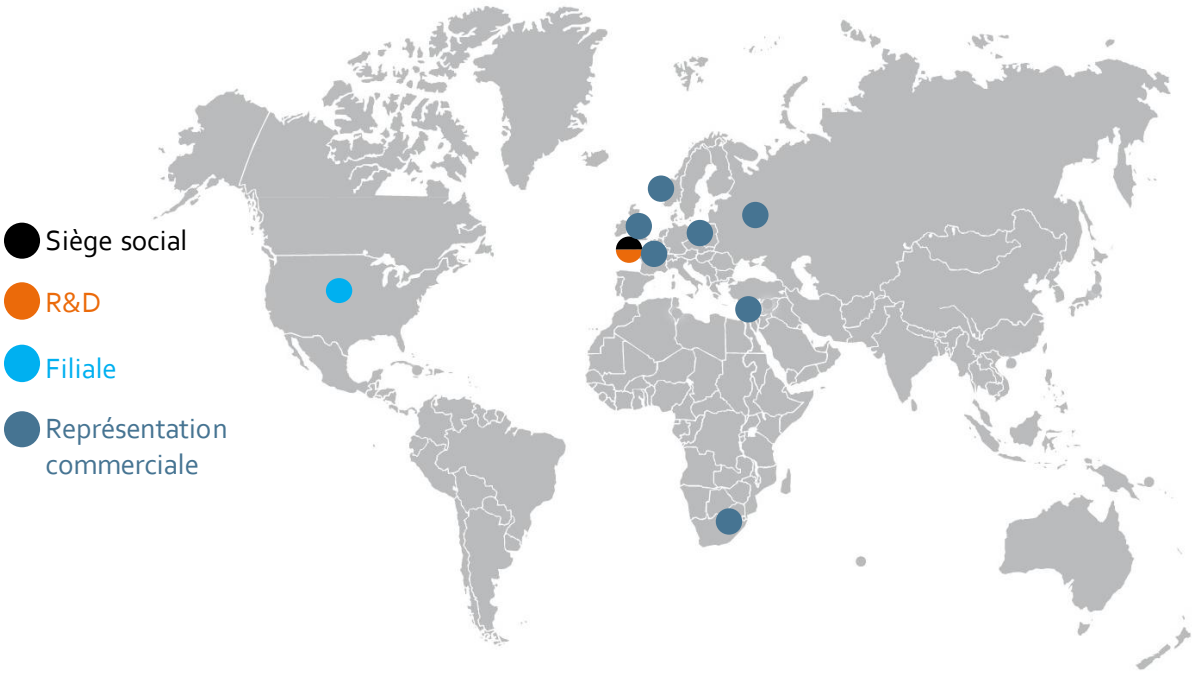
Les contrats de maintenance, qui correspondent à l'essentiel des revenus de services, permettent de renforcer les liens entre Ekinops et ses clients. La stratégie du Groupe concernant la vente de services consiste à continuer à proposer cette offre sur-mesure de maintenance.

1.3.3.3 Une base installée de clients d'envergure internationale

Depuis 2006, Ekinops a engagé une démarche commerciale forte avec la volonté de répondre précisément aux besoins des clients en leur offrant un équipement au meilleur rapport coût/performance, une facilité d'utilisation et une fiabilité particulièrement élevée. Forte de la connaissance du marché américain dont dispose son dirigeant et du potentiel offert par ce marché, une démarche commerciale sur cette zone a été engagée dès la mise sur le marché de l'ensemble de l'offre du Groupe.

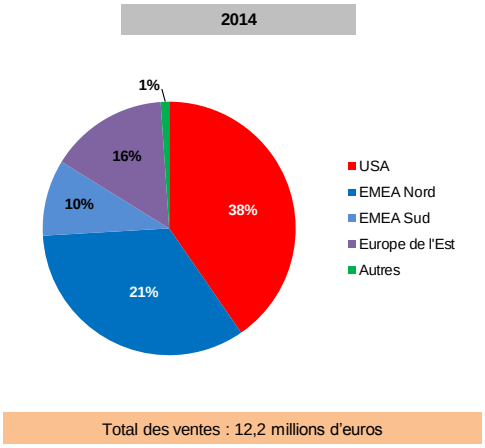
Ainsi, le Groupe a réussi à établir une base solide de clients en Europe, en Afrique et aux Etats-Unis.

La présence internationale d'Ekinops (à fin 2014))



Cette présence internationale traduit la forte part du chiffre d'affaires consolidé réalisé à l'export chaque année, elle s'établit à plus de 88% en 2014 dont plus de 40% réalisé aux Etats-Unis, avec notamment des clients tels que PEG Bandwidth (Etats-Unis), Liquid Telecom (Afrique du Sud), Free (France), Datagroup (Ukraine).

Répartition géographique des ventes mondiales d'Ekinops en 2014



1.3.3.4 Une dépendance limitée envers ses clients

Si par le passé le Groupe a pu connaitre des difficultés en raison d'une dépendance à l'égard d'un client important, il s'attache à développer une clientèle diversifiée. Ainsi, en 2014, la contribution relative des 10 premiers clients en chiffre d'affaires consolidé s'établit à 62% du chiffre d'affaires total. Néanmoins, la taille et les projets de certains opérateurs clients peuvent conduire à ce qu'ils représentent ponctuellement une part conséquente du chiffre d'affaires sur une année. C'est le cas sur l'exercice 2013 au cours duquel le chiffre d'affaires consolidé a atteint 18,30 M€, soit 79% de croissance par rapport à l'exercice précédent, dont 44% réalisés avec un client historique majeur aux Etats-Unis.

Enfin, il est à noter que s'il est très difficile d'entrer chez un opérateur qui a déjà un réseau installé par crainte notamment d'introduire une nouvelle technologie dans son réseau, une fois passée cette barrière à l'entrée, un client acquis a de fortes chances de rester client pour des années.

1.3.4 Le choix d'une production externalisée

Ekinops a opté pour un modèle sans unité de fabrication dit « *fabless* ». Une petite équipe gère la production et la relation avec les fournisseurs et assure les missions suivantes :

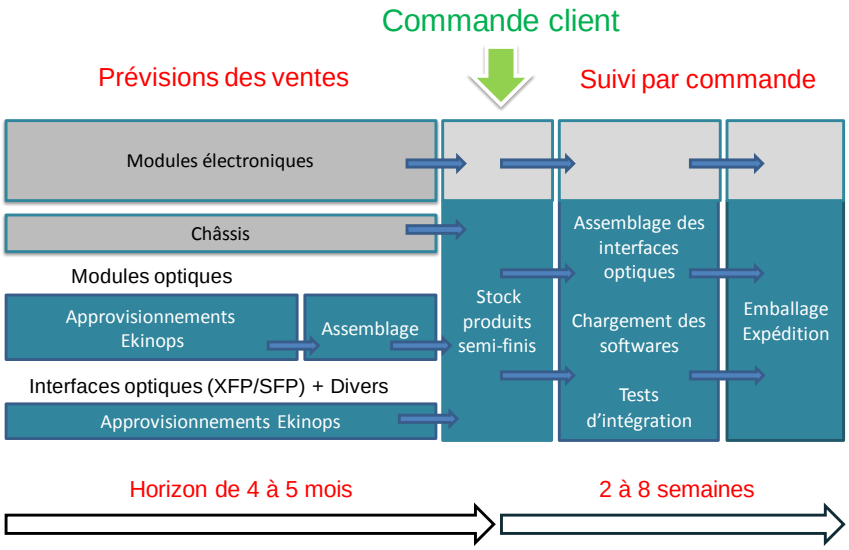
- La sélection et le suivi des fournisseurs / prestataires ;
- Le pilotage de la production ;
- Les achats stratégiques ;
- La gestion du contrôle qualité.

Sur la base d'un cahier des charges fourni par le Groupe, la production des produits est sous-traitée à des partenaires dont le principal est actuellement Novatech. Le groupe Novatech, avec lequel le Groupe travaille depuis l'origine en 2003, est un des principaux EMS (*Electronics Manufacturing Services*) en France. Il dispose de quatre sites de production à Pont-de-Buis (Finistère), Lannion et Ploumillau (Côtes-d'Armor), Genlis (Côte-d'Or). Il assure la sous-traitance de la conception à la livraison au client final pour des entreprises de plusieurs secteurs d'activité : aéronautique, électronique industriel, télécom et médical.

En 2012, le Groupe a également choisi un second partenaire, Jabil (sous-traitant assembleur au même titre que Novatech : ils sont tous les deux à distinguer des fournisseurs de composants), ayant une envergure internationale. Le Groupe a été informé début 2015 que Jabil envisageait de fermer son site de Brest durant la seconde moitié de l'année, ce site produisant pour le Groupe plusieurs produits importants. Le Groupe a immédiatement pris les mesures nécessaires afin de s'assurer que Novatech soit en mesure de très rapidement produire ces produits. D'autre part, Ekinops a lancé la recherche d'un autre sous-traitant pour le long terme. Ceci met le Groupe en situation temporaire de dépendance d'un seul sous-traitant et pourrait potentiellement avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Les plans de production sont préparés par le Groupe en fonction des plans prévisionnels de vente et ajustés périodiquement pour permettre aux prestataires d'organiser les approvisionnements, à l'exception des composants stratégiques comme certains modules optiques, pour lesquels le Groupe se fournit directement, afin de conserver le contrôle sur le prix de revient du produit.

Pour les nouveaux produits, le Groupe sélectionne les fournisseurs de composants, fait assembler les composants chez Novatech, lequel retourne le produit chez Ekinops pour effectuer les tests. En phase de production en série, sur la base du cahier de charges établi par le Groupe, le prestataire assure lui-même l'approvisionnement en composants, l'assemblage et la réalisation des tests sur un banc de test.
Le schéma ci-dessous synthétise l'organisation de la production jusqu'à la livraison au client et précise les délais moyens de réalisation :



L'organisation opérationnelle du Groupe est présentée au paragraphe 5.7.1 du présent document de référence, ainsi que la biographie des membres principaux du management de l'entreprise. En dépit de cette production externalisée, le degré de dépendance d'Ekinops à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication est globalement faible :

- Les premières solutions 100G commercialisées intégraient une technologie tierce, le MSA qui pouvait représenter une certaine dépendance mais le Groupe a rapidement pu mettre sur le marché des solutions 100G avec sa technologie propre ;

- Sur la partie production, le Groupe a sélectionné deux partenaires principaux (Novatech et Jabil) qui peuvent fabriquer chacun de leur côté l'ensemble des produits Ekinops. Le Groupe recherche actuellement un autre sous-traitant pour remplacer Jabil à terme, comme précisé plus haut.

1.3.5 Recherche et développement, brevets et licences

1.3.5.1 Politique d'innovation

C'est le sens de l'innovation de ses fondateurs, avec leurs compétences hardware, software et en optique, qui a conduit à la création d'Ekinops en 2003 et a permis au Groupe d'inventer un système programmable pour assurer le transport à très haut débit de signaux sur fibre optique largement décrit au paragraphe 1.4.1 du présent Document de référence.

L'effectif du département de R&D de la Société (35 personnes au 31 décembre 2014) est réparti au sein de trois divisions :

- La division « design produit », qui rédige les spécifications des futurs produits à destination des équipes de développement hardware et software, vérifie la validité des systèmes développés (conformité avec spécifications rédigées en amont), assure le support client, assure le support de l'équipe commerciale lors d'essais chez les prospects ou lors de réponses à appels d'offres ;

- La division « développement hardware », qui développe les plateformes matérielles, assure la veille technologique, constitue les dossiers techniques des sous-ensembles optiques, électroniques et mécaniques à faire réaliser par les sous-traitants ;
- La division « développement software », qui développe les fonctions logicielles permettant de piloter les cartes du système, développe les fonctions logicielles de management de plus haut niveau permettant de piloter et de surveiller l'ensemble des nœuds d'un réseau constitué d'équipements Ekinops.

Le montant brut global déclaré au titre du Crédit Impôt Recherche depuis la création s'est élevé à 7,7 millions d'euros dont une créance de 1,1 M€ constatée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Membre du pôle de compétitivité à vocation mondiale « Images et réseaux », Ekinops participe à ce titre à des projets collaboratifs qui associent pour chaque projet une grande entreprise spécialiste du secteur, une ou plusieurs PME et des universitaires.

Ekinops est également membre du GIE PME numériques et est à ce titre Fondateur de l'Institut de Recherche Technologique Bcom.

Ekinops est labélisée Entreprise Innovante depuis juin 2010, le renouvellement de la qualification a été obtenue en avril 2013.

Les trois projets collaboratifs subventionnés auxquels participaient Ekinops lors de l'introduction en bourse en avril 2013 sont achevés (projet 100G Flex et projet EONET) ou en voie de terminaison d'ici fin 2015 (Projet SASER).

Un nouveau programme est en cours, le projet LAMPION qui porte sur les réseaux optiques passifs multi longueurs d'onde pour les réseaux d'accès mobiles et métropolitains. Le projet, d'une durée de 42 mois, s'achèvera au mois de mars 2017. La société a obtenu une subvention de la part de L'Agence Nationale de Recherche, d'un montant de 359 K€ sur ce projet.

1.3.5.2 Brevets et demandes de brevets

Politique de propriété intellectuelle – Etat du portefeuille

Ekinops ne développe pas une politique de protection de la propriété intellectuelle active de façon systématique dans la mesure où elle estime que :

- assurer une véritable protection est difficile dans la mesure où les innovations relèvent pour l'essentiel du domaine logiciel ;
- les démarches sont coûteuses et chronophages au regard du faible niveau de protection générée ;
- la poursuite des efforts de R&D demeure la meilleure protection, étant donné la rapidité des évolutions technologiques du secteur.

Les salariés travaillant en recherche et développement sont chacun individuellement liés à la Société par un contrat de travail qui précise que les inventions réalisées dans le cadre de leurs fonctions appartiennent de droit à la Société en application de l'article L. 611-7 du Code de la propriété intellectuelle et qui ne déroge pas aux dispositions de l'article L. 113-9 du Code de la propriété intellectuelle, stipulant que sauf dispositions statutaires ou stipulations contraires, les droits patrimoniaux sur les logiciels et leur documentation créés par un ou plusieurs employés dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions de leur employeur sont dévolus à l'employeur qui est seul habilité à les exercer.

Le portefeuille de propriété intellectuelle de la Société comprend aujourd'hui 2 brevets, propriété exclusive de la Société, dont 1 brevet déposé et délivré aux Etats-Unis, l'autre étant déposé et délivré en France et aux Etats-Unis et déposé en Europe (voir ci-dessous les états de suivi par le conseil en propriété intellectuelle). De plus, la Société procède à 3 demandes de brevets.

Détail des brevets / demandes de brevets

Brevets déposés et délivrés

Le détail des 2 brevets déposés et délivrés dont dispose à ce jour la Société est le suivant :

- **1er brevet : Procédé de mutualisation de la performance de transmission optique sur longue distance**

  Ce brevet décrit un procédé de mutualisation de la performance de transmission optique sur plusieurs longueurs d'onde à partir d'un seul composant modulateur.
  Afin de préparer un train de données optique pour une transmission sur une grande longueur de fibre, il est nécessaire d'utiliser des composants nommés « Modulateurs externes » qui permettent de donner au signal optique une forme d'onde facilitant sa propagation sur une grande longueur de fibre optique.
  Lorsqu'il y a nécessité de transporter plusieurs porteuses, il faut déployer autant d'éléments modulateurs que de porteuses à transmettre. De plus, ce composant représente une part importante du coût de l'interface optique.
  Ainsi, l'objectif des travaux de recherche a consisté, pour un grand nombre de porteuses à transmettre, de n'utiliser qu'un seul élément modulateur afin de répartir son coût sur un ensemble de N canaux au lieu de le dupliquer N fois.
  Le brevet décrit donc la façon de concevoir l'architecture du bloc de mutualisation de cet élément modulateur ainsi que les fonctions système périphériques nécessaires, notamment en termes de synchronisation des différents trains de données.

- **2ème brevet : transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données**

  Ce brevet protège le principe qui consiste à utiliser, dans une trame de données normalisée de type SDH, les informations fixes et connues de cette trame pour les remplacer par des informations utiles afin d'accroître le débit disponible dans cette trame.
  Cette invention permet entre autre, de réaliser à débit constant une agrégation de plusieurs affluents de façon transparente (sans modifier l'affluent de quelque manière que ce soit) là où un multiplexage réalisé de façon normalisée (de type SDH) aurait modifié certaines informations contenues dans l'affluent, ce qui n'aurait pas été acceptable par l'opérateur.
  Ce produit est essentiellement vendu dans le cadre d'upgrade de liaisons sous-marines utilisant des technologies SDH et pour lesquels l'opérateur souhaite être le moins intrusif possible sur le contenu qu'il achemine.

Famille N° 121492	Dénomination : EKINOPS						
Pays voie	Dépôt	Publication	Délivrance	Client	Titulaire	N/Réf.	V/Réf.
US PC Etats-Unis	15-10-2003 10/536,954	16-03-2006 US-2006-005684	03.01.2012 8,090,268	EKINOPS	EKINOPS	BIP121492USPC	
Fondé sur PCT sous priorité	Titre : Process for shared long-distance transmission by optical fiber					Brevet delivré – 1ère annuité: 03.07.2015	

Famille N° 131298	Dénomination : Utilisation des motifs fixes dans les transmissions de trames numériques en TDM						
Pays voie	Dépôt	Publication	Délivrance	Client	Titulaire	N/Réf.	V/Réf.
FR PC FRANCE	03.10.2006 06/08662	04.04.2008 2906664	17.04.2009 06/08662	EKINOPS	EKINOPS	BIP131298FR00	
Hors priorité	Titre : Transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données					Brevet delivré – 8ème annuité: 31.10.2013	
Famille N° 131298	**Dénomination : Utilisation des motifs fixes dans les transmissions de trames numériques en TDM**						
Pays voie	Dépôt	Publication	Délivrance	Client	Titulaire	N/Réf.	V/Réf.
US PC Etats-Unis	03.10.2007 12/442,811	25.02.2010 2010-0046551	21.02.2012 8,121,131	EKINOPS	EKINOPS	BIP131298USPC	
Fondé sur PCT sous priorité	Titre : Transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données					Brevet delivré – 1ère annuité: 21.08.2013	
Famille N° 131298	**Dénomination : Utilisation des motifs fixes dans les transmissions de trames numériques en TDM**						
Pays voie	Dépôt	Publication	Délivrance	Client	Titulaire	N/Réf.	V/Réf.
EP PC Europe	03.10.2007 07848313.8	17.06.2009 2070232		EKINOPS	EKINOPS	BIP131298EPPC	
Fondé sur PCT sous priorité	Titre : Transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données					En contact avec l'OEB pour avoir des nouvelles de la notification de délivrance – 7ème annuité : 31.10.2013	

Demandes de brevets en cours de dépôt

Les demandes de brevets en cours de dépôt portent sur :

a) L'asservissement d'un modulateur d'amplitude et de phase à très haut débit

Le brevet protègera la façon d'asservir le composant clé de l'émetteur optique à très haut débit des équipements Ekinops à 100G et au-delà de 100G.

b) Un procédé de codes correcteurs d'erreurs

Le brevet protègera une structure de concaténation de codes correcteurs à décision pondérée et décision dure.

c) Transcepteur optique multiports

Le brevet protègera une technologie de transcepteur optique possédant plusieurs entrées d'accès et plusieurs sorties lignes.
Jusqu'à présent, la technologie mise en œuvre dans les transcepteurs opto-électroniques se limitait à convertir des informations électriques en informations optiques et vice-versa.
La mise en œuvre de la technologie T-Chip a permis de complexifier ces fonctions afin de les élever au rang de sous-systèmes complexes par l'ajout de fonctions telles que la synchronisation et l'agrégation d'un grand nombre d'affluents, le multiplexage électrique permettant de grouper plusieurs affluents sur un seul train de données à vitesse plus élevée et enfin sa conversion en optique avec la possibilité de donner à ce train n'importe quelle longueur d'onde de la grille sur laquelle on doit transmettre le signal.
Ces sous-systèmes évolués ont servi de base à la réalisation de système de transport optique Ekinops 360.

1.3.5.3 Contrats de licence

La Société dispose de deux contrats de licence concédés par des prestataires tiers non concurrents, portant sur des éléments logiciels qu'elle intègre dans les équipements réalisés. Le coût de ces licences est intégré dans la facturation des produits aux clients.

La Société n'a accordé aucune licence sur les brevets dont elle est propriétaire.

1.3.5.4 Autres éléments de propriété intellectuelle

Marques et dessins déposés par la Société

La Société est propriétaire de

- la marque Ekinops déposée à l'INPI le 28 février 2013 (classe 42), ainsi que
- dessin, logo de la Société, initialement déposé le 16 mars 2001, acquis par la Société le 10 mars 2003 auprès d'un tiers. Le logo est enregistré à l'INPI en tant que dessin sous le numéro 014754 (expiration 10 août 2026).

Au cours de l'année 2013 la marque a été enregistrée au niveau international, auprès de la communauté européenne et de 12 pays autres, principalement des pays représentant des débouchés pour les produits de la Société.

Noms de domaines déposés par la Société

La Société est également titulaire à ce jour des noms de domaines figurant dans le tableau ci-dessous. Les noms de domaine sont renouvelables en général chaque année ou tous les deux ans et indéfiniment.

Noms de domaine	Extension
ekinops	.net
ekinops	.fr
ekinops	.biz
ekinops	.eu
ekinops	.mobi
ekinops	.cn
ekinops	.co
ekinops	.com

1.3.6 Investissements

1.3.6.1 Principaux investissements réalisés depuis le 1er janvier 2013

Les montants des investissements réalisés au cours des deux derniers exercices, qui ont été financés en fonds propres, sont les suivants :

Investissements Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice 2014 12 mois Audités	Exercice 2013 12 mois Audités
Immobilisations incorporelles	830	358
Immobilisations corporelles	505	419
TOTAL	**1 335**	**777**

Exercice 2013

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 358 K€ étaient notamment relatifs à hauteur de 246 K€ à des frais de développement activés pour, entre autre, la mise au point du produit 100G;

- Les investissements en immobilisations corporelles de 419 K€ ont concerné principalement des équipements techniques et des produits de démonstration à hauteur de 358 K€.

Exercice 2014

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 830 K€ étaient notamment relatifs à hauteur de 666 K€ à des frais de développement activés, (dont 610K€ de frais de développement en cours) qui concernent principalement le développement du logiciel de gestion de réseau;
- Les investissements en immobilisations corporelles de 505 K€ ont concerné principalement des équipements techniques à hauteur de 411 K€.

1.3.6.2 Principaux investissements en cours de réalisation

Depuis le 31 décembre 2014, les investissements réalisés sont de même nature que ceux évoqués ci-dessus.

1.3.6.3 Principaux investissements envisagés

Le Groupe ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et à propos desquels les organes de direction du Groupe auraient pris des engagements fermes.

1.4 ANALYSES ET COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES DE L'EXERCICE

1.4.1 Information sur les activités de la société

Ekinops est un Groupe dont l'activité répond à un objectif : suivre l'évolution des cycles technologiques. Ainsi, ayant bénéficié du cycle du 10G pour développer sa base de clients, le Groupe se positionne aujourd'hui sur la technologie 100G dont il entend tirer le meilleur potentiel. A cette fin, après avoir mis sur le marché dès le second semestre 2012 une offre d'équipements 100G intégrant une technologie tierce, le Groupe a finalisé la conception d'équipements 100G fondée sur une technologie propriétaire cohérente dont le lancement commercial est intervenu fin 2013.

Après un exercice 2013 de fort développement, 2014 a été une année de transition marquée par la mise en place des actions qui constitueront les relais de croissance du Groupe au cours des prochaines années, tant sur le plan commercial que sur le plan technologique.

1.4.2 Contrats importants

(au sens du Règlement CE n°809/2004)
Au cours des deux derniers exercices le Groupe n'a pas conclu de contrat (i) autre que des contrats conclus dans le cadre normal des affaires ou (ii) contenant des dispositions conférant au Groupe une obligation ou un engagement important pour le Groupe.

1.4.3 Examen du résultat et de la situation financière

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés audités du Groupe établis en normes IFRS pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013 tels qu'insérés au chapitre 4 du présent document de référence.

1.4.3.1 Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et le résultat

Au regard du stade de développement de l'activité de la Société, les principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et le résultat sont :

- l'ampleur des programmes de R&D ainsi que le respect de leur calendrier d'avancement ;
- l'existence de dispositifs fiscaux incitatifs pour les sociétés mettant en œuvre des activités de recherches d'ordre technique et scientifique tels que le crédit impôt recherche dont elle bénéficie ;
- l'obtention de subventions et d'avances remboursables.

Par ailleurs, la Société attribue régulièrement à ses salariés, mandataires sociaux dirigeants ou non et certains partenaires des instruments financiers donnant accès à son capital. Les résultats de la Société sont affectés par la charge correspondante, comptabilisée dans les comptes établis selon le référentiel IFRS.

Les efforts qui vont être portés sur le déploiement commercial vont jouer un rôle déterminant sur les résultats du Groupe.

Enfin, bien que le Groupe estime ne pas être soumis à une saisonnalité structurelle de son activité, il est régulièrement constaté des variations importantes de ventes d'un trimestre à l'autre, qui sont ensuite généralement lissées sur chaque semestre.

1.4.3.2 Comparaison sur les deux exercices 2013 et 2014

1.4.3.2.1 Chiffre d'affaires et autres revenus de l'activité

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé respectivement à 12 249 K€ contre 18 293 K€ pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 en repli de près de 33%.

En milliers d'euros	31 12 2014	31 12 2013
Production vendue de biens	10 717	16 822
Production vendue de services	1 532	1 471
Chiffre d'affaires	**12 249**	**18 293**

Le niveau d'activité 2014 a été pénalisé par les trois principaux facteurs suivants :

- **(i)** le rythme de commandes moins soutenu de la part du 1er client du groupe, opérateur télécom américain, qui s'est inscrit dans un cycle d'investissements moins intense :
- **(ii)** l'impact de la crise géopolitique en Ukraine, et
- **(iii)** le recul de l'activité en Afrique du fait du déploiement exceptionnel du réseau panafricain de Liquid Telecom en 2013.

Ce recul de 33,3 % de l'activité fait suite à une année 2013 record. En effet, fort des premiers succès commerciaux de ses produits 100G (100 Gbit/seconde) constatés à partir du deuxième semestre 2012, le Groupe avait profité de l'accroissement de sa notoriété à la suite de l'introduction en bourse pour développer le volume des ventes auprès de ses clients, historiques et nouveaux, ayant conduit à enregistrer une croissance organique du chiffre d'affaires consolidé de 79% en 2013 par rapport à l'exercice 2012, portée par les deux gammes d'équipements (solutions 10G et 100G).

Sur le plan technologique, l'année 2014 a été marquée par l'accélération des ventes de produits 100G, notamment des solutions bénéficiant des modules à technologie propriétaire cohérente. Le Groupe a également mis sur le marché sa nouvelle solution 100G Metro en juin 2014 pour laquelle des premières ventes ont été réalisées en fin d'année. En terme de mix des ventes, si les ventes totales d'équipements marquent un recul de 36,3%, la part des équipements 100G progresse en revanche de manière très significative (+ 43,4%) venant ainsi impacter positivement le taux de marge brute (voir ci-dessous) et confirmer l'adéquation des solutions Ekinops aux besoins du marché et aux exigences technologiques des opérateurs télécoms.

Les ventes de services poursuivent leur croissance en accompagnement des équipements déployés. Leur part relative sur les ventes totales atteint 12,5 % en 2014 contre 8,0 % en 2013 sous l'effet combiné d'une légère progression en valeur absolue et de la baisse des ventes d'équipements.

Au niveau de la répartition géographique des ventes, le Groupe réalise toujours une part prépondérante de son activité hors de France. Ainsi, les exportations ont atteint 88 % des ventes en 2014 et 96% en 2013. Les deux grandes zones géographiques que sont les Etats-Unis et la zone EMEA, affichent toutes les deux des ventes en recul (respectivement -49% et -16%) faisant suite à une année 2013 de forte croissance (respectivement +137% et 40%) :

- **Zone Etats-Unis** : celle-ci demeure la 1ère zone d'activité du groupe en 2014, représentant 40% des facturations (contre 53% en 2013), avec un poids du 1er client désormais ramené à 18% en 2014 contre un niveau exceptionnel de 44% en 2013 et dont le ralentissement des investissements a pesé sur l'exercice 2014.

- **Zone EMEA** : malgré des ventes en baisse, cette zone a contribué à près de 56% des ventes consolidées contre 46 % en 2013. Cependant, cette croissance relative traduit des évolutions contrastées selon les régions :

- La zone EMEA Nord enregistre une croissance soutenue de 20%, avec un chiffre d'affaires qui représente désormais 34% du total (contre 19% en 2013), porté par une bonne dynamique au Royaume-Uni, en Europe du Nord et en France.

- Les ventes en EMEA Sud ont quant à elles représenté 10% de l'activité d'Ekinops en 2014 (contre 13% en 2013). Cependant, compte tenu des importants besoins d'équipements sur le continent et de l'ouverture mi-2014 d'un bureau en Afrique du Sud dédié au développement de cette zone, Ekinops estime disposer d'un important réservoir de croissance dans cette région.

- Enfin, après un début d'année perturbé par le contexte géopolitique en Ukraine, la zone EMEA Est a finalement représenté 15% des ventes en 2014 (contre 14% en 2013). A ce jour, l'activité en Ukraine demeure atone mais la situation tend à se normaliser progressivement en Russie avec de nouvelles prises de commandes en fin d'exercice.

En milliers d'euros	31 12 2014	31 12 2013
Amérique du nord et du sud	4 944	9 736
Europe, Moyen Orient et Afrique	7 305	8 557
Chiffre d'affaires total	**12 249**	**18 293**

1.4.3.2.2 Résultat opérationnel

Coût des ventes

Sur la période présentée, le taux de marge brute a significativement progressé passant de 41,8% en 2013 à 49% en 2014. Malgré une marge brute ramenée de 7 648 K€ à 5 996 K€ sous l'effet du repli d'activité, le taux de marge brute a pour sa part bénéficié des facteurs suivants :

- la commercialisation dès le 1er semestre 2014 des équipements 100G intégrant une technologie propriétaire cohérente venant limiter le coût induit de l'intégration de la technologie tierce MSA, et
- une part relative des Services plus importante en 2014 qu'en 2013, et
- le maintien des niveaux de marge sur les équipements 10G.

En milliers d'euros	31 12 2014	31 12 2013
Coût des ventes	6 253	10 646
Marge brute	**5 996**	**7 646**
Taux de marge brute	*49,0%*	*41,8%*

Dépenses de recherche et développement

Tel que défini au paragraphe 9.1.4 ci-dessus, les dépenses de R&D qui ne respectent pas les critères de capitalisation exposés par la norme IAS 38 sont comptabilisées en charges sur l'exercice.

Sur la période présenté, le budget total consacré à la R&D affiche une progression de près de 49% et se répartit comme suit entre charges de l'exercice et montants activés comptabilisés en actifs incorporels :

En milliers d'euros	31 12 2014	31 12 2013
Recherche et Développement (charges)	2 543	1 910
Coûts de développement (activés)	666	246
Total charges et coûts activés de R&D	**3 209**	**2 156**

Les coûts de développement activés de 666 K€ en 2014 sont en grande partie imputables au projet « Célestis » relatif au développement d'une application logicielle de supervision de réseau.

Les charges de recherche et développement sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Au total, leur progression atteint plus 33%.

En milliers d'euros	31 12 2014	31 12 2013
Charges de personnel	3 456	2 811
Dotation aux amortissements et provisions	695	652
Personnel extérieur	358	27
Crédits d'impôts	(1 180)	(1 156)
Subventions	(293)	(335)
Capitalisation des frais de R&D	(666)	(246)
Autres	173	157
Total charges de R&D	**2 543**	**1 910**

L'évolution des charges de personnel du pôle R&D marque une progression de près de 23% sous l'effet d'un effectif du pôle passé de 29 à 35 collaborateurs entre les deux exercices. La Société a en effet intégré certaines compétences de développement logiciel qui jusqu'au 1er semestre 2014 étaient externalisées auprès d'un prestataire venant ainsi expliquer la croissance du poste « Personnel extérieur ».

La créance de CIR affectable en totalité aux dépenses non activées, reflète les efforts de la Société en termes de politique active de R&D. Ainsi, après avoir finalisé en 2013 sa solution 100G à technologie propriétaire cohérente, en 2014 les efforts ont à la fois porté sur les recherches des prochaines solutions très haut débit et des solutions de gestion des réseaux.

Frais commerciaux et marketing

En milliers d'euros	31 12 2014	31 12 2013
Charges de personnel	2 919	2 549
Personnel extérieur	301	366
Voyages et déplacements	568	374
Honoraires et conseils	284	212
Salons	157	122
Dotation aux provisions et amortissements	94	302
Autres	529	258
Total frais commerciaux et marketing	**4 852**	**4 183**

Sur le plan commercial, Ekinops a considérablement augmenté ses forces de vente à travers le quasi-doublement de ses équipes depuis mi-2013, et notamment le recrutement de profils expérimentés.

L'augmentation apparente de près de 14,5 % des charges de personnel ne traduit pas la progression de 25% des effectifs entre 2013 et 2014 passés de 16 à 22 dans la mesure où le montant de 2 549 K€ en 2013 incluait une part de rémunérations variables significatives en lien avec la croissance de l'activité sur l'exercice. Parallèlement, dans le cadre de sa stratégie de conquête de comptes de plus grande envergure, Ekinops a consacré l'essentiel de ses efforts de développement en direction des opérateurs de rang 2, clients pour lesquels les cycles de vente sont plus longs que pour les petits opérateurs.

Le Groupe s'est attaché à constituer un début d'équipe commerciale dédiée à la conquête des opérateurs de rang 1. A ce jour, Ekinops est en discussion avancée avec plusieurs opérateurs Tier 1, dont deux pour lesquels la phase d'évaluation technique des équipements, étape requise avant leur commercialisation, se poursuit et donne des résultats positifs.

Les autres charges commerciales, comme les frais de déplacements des commerciaux et participations aux salons professionnels, enregistrent une croissance en 2014 par rapport à 2013 et reflètent l'accroissement à la fois de l'équipe commerciale et de son niveau d'activité.

Frais généraux et administratifs

En milliers d'euros	31 12 2014	31 12 2013
Charges de personnel	1 608	1 752
Honoraires et conseils	355	497
Assurances	100	66
Frais bancaires	66	35
Impôts et taxes	30	105
Dotation aux provisions et amortissements	46	20
Autres	279	354
Total frais généraux et administratifs	**2 484**	**2 829**

La baisse des frais généraux en 2014 par rapport à 2013 est principalement due à l'effet de base puisque l'année 2013 a été marquée par les différentes dépenses liées à l'introduction en bourse.

Résultat opérationnel

Au total, il ressort sur la période un résultat opérationnel qui s'établit respectivement à des pertes de 3 883K€ et 1 239 K€ au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

1.4.3.2.3 Formation du résultat net

Produits et charges financières

Le résultat financier consolidé (intégrant à la fois le coût de l'endettement financier net et les autres produits financiers) est un gain 461 K€ au titre de 2014 contre une perte financière nette de de 20 K€ au titre de l'exercice 2013.

L'essentiel de cette variation résulte d'une évolution positive de 599 K€ du résultat de change avec en 2014 un gain de change de 492 K€ contre une perte de 107 K€ en 2013.

Impôts sur les sociétés

Compte tenu des déficits constatés sur les deux derniers exercices, la Société n'a pas enregistré de charge d'impôt sur les sociétés, sauf la charge relative à la cotisation sur valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.). Elle bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche qui est présenté en déduction des frais de R&D dans les comptes consolidés IFRS (voir les dépenses de recherche et développement ci-dessus).

Au 31 décembre 2014, la Société dispose de 35 M€ de déficits indéfiniment reportables en France et de 7,6 MUSD de déficits reportables sur 20 ans aux Etats-Unis.

Résultat net et résultat net par action

La perte nette consolidée s'établit à 3 456 K€ sur l'exercice 2014 contre une perte nette de 1 260 K€ sur l'exercice 2013. En l'absence d'intérêts minoritaires, la perte nette Part du Groupe est égale à la perte nette.

La perte nette par action émise (nombre moyen pondéré d'actions en circulation) s'est élevée respectivement à (0,66) € et (0,27) € par action pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 après prise en compte de la division du nominal par 2 intervenue le 25 février 2013.

1.4.4 Evolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Compte tenu de la mise en place de ses différentes actions stratégiques, le Groupe est confiant dans sa capacité de développement et se fixe ainsi pour objectif de renouer avec une croissance annuelle soutenue sur l'ensemble de l'exercice 2015.

Le groupe ayant désormais les équipes et les produits adéquats, il vise à accélérer sa pénétration commerciale trimestre après trimestre, avec l'ambition affirmée de conquérir des comptes de plus grande ampleur (Tier 1&2) pour opérer un changement de dimension. Sur les Tier 1 en particulier, Ekinops poursuit ses discussions avancées avec plusieurs opérateurs, dont deux avec lesquels les phases d'évaluation des équipements se passent bien. Le groupe se fixe pour objectif de faire rentrer un Tier 1 dans le Top 10 clients en 2016.

Ekinops se positionne également sur le marché des nouveaux opérateurs, opérant les centres de données et/ou offrant des services de stockage « cloud », avec d'ores et déjà des premiers succès sur cette cible. Sur cette typologie d'opérateurs, pour laquelle la demande de débits très élevés pour des réseaux Metro (courtes ou moyennes distances) est très forte, l'offre Ekinops est en parfaite adéquation avec leurs besoins.

De plus, Ekinops articulera également en 2015 sa stratégie SDN (*Software Defined Network*) avec un nouveau gestionnaire de réseau. Cette technologie logicielle applicative viendra renforcer la différentiation de l'offre Ekinops, déjà établie par son architecture logicielle embarquée (T-Chip).

Enfin, pour accélérer la croissance de ses activités dans les années futures, Ekinops envisage la possibilité de réaliser dans l'année en cours une opération de croissance externe présentant l'intérêt notamment d'accélérer la pénétration commerciale de zones à fort potentiel, ou d'accéder plus rapidement aux grands comptes de type Tier 2 voire Tier 1, au-delà du renforcement récent des équipes commerciales. Aucun engagement n'a été contracté à la date du présent Document de référence.

Le Groupe n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfice.

1.4.5 Trésorerie, financement et capitaux

1.4.5.1 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du groupe

Voir également les notes 4.9 et 4.10 en annexe aux comptes consolidés établis selon les normes IFRS figurant au chapitre 4 du présent document de référence.

Informations sur les liquidités

Au 31 décembre 2014, le montant total du poste trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe s'élève à 6 923 K€ contre 7 666 K€ au 31 décembre 2013.

(en milliers d'euros)	31 12 2014	31 12 2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 923	7 666
Concours bancaires		-
Total	**6 923**	**7 666**
Dettes de crédit-bail	(57)	(65)
Avances OSEO et Coface	(29)	(284)
Crédit affacturage	(35)	(198)
Endettement financier - Part courante (A)	**(121)**	**(547)**
Dettes de crédit-bail	-	(57)
Emprunt BPI	(1 304)	(650)
Avances OSEO et Coface		-
Endettement financier - Part non courante (B)	**(1 304)**	**(707)**
Endettement financier (A)+(B)	**(1 425)**	**(1 254)**
Trésorerie nette	**5 498**	**6 412**

1.4.5.1.1 Sources de financements du Groupe

La Société est une société de croissance intervenant dans des équipements pour les réseaux optiques dont l'offre intègre une très grande part d'innovation. La politique d'innovation menée par la Société, ainsi que ses efforts de déploiement commercial conduit cette dernière à enregistrer des flux de trésorerie opérationnels négatifs depuis sa création.

Aussi, pour assurer son développement, la Société a eu recours depuis sa création à plusieurs sources de financement dont principalement :

- des augmentations de capital réalisées à travers des émissions d'actions, d'emprunts obligataires ensuite remboursés en numéraire, convertis ou remboursés en actions et par le biais de tirages dans le cadre d'un programme d'Equity Line,
- du crédit impôt recherche ;
- d'un emprunt à taux zéro souscrit auprès de Bpifrance
- d'aides remboursables OSEO ;
- d'avances Coface ;
- ainsi que d'autres financements publics de type subventions, primes et aides.

Les sources de financement utilisées au cours de la période présentée sont présentées ci-après.

Financements par le capital

Alors que le cumul des fonds propres levés depuis sa création s'élève à 30 634 K€ (avant imputation des frais sur les primes d'émission), au cours de la période présentée, le Groupe a bénéficié d'un apport complémentaire en fonds propres d'environ 9 046 K€ dont respectivement 6 763 K€ et 2 283 K€ au titre des exercices 2013 et 2014.

Ces montants résultent pour l'essentiel en 2013 de l'augmentation de capital réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse du Groupe sur Euronext en avril 2013 avec un produit brut de 6 738 K€, puis en 2014, par le biais de tirages successifs (au total près de 2 189 K€) d'un programme d'Equity Line mis en place en janvier 2014 et de manière plus marginale, à travers la levée d'options de souscription d'actions et de BSA pour près de 94 K€.

Date	Nature des opérations	Montant brut levé (en €)
Montant brut levé au 1er janvier 2013		**30 634 096**
30 04 2013	Augmentation de capital (introduction en bourse)	6 738 811
20 11 2013	Exercice de BCE	17 700
25 11 2013	Exercice de BCE	4 130
20 12 2013	Exercice de BCE	2 360
	Montant brut cumulé levé au 31 décembre 2013	**37 397 096**
01/2014	Exercice d'option de souscription	30 680
02/2014	Exercice d'option de souscription	27 140
03 03 2014	Emission en numéraire (Tirage de l'Equity Line)	587 500
03/2014	Exercice de BSA	5 900
03/2014	Exercice d'option de souscription	2 360
04 04 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	542 500
05/2014	Exercice d'option de souscription	27 885
25 06 2014	Emission en numéraire (Tirage de l'Equity Line)	375 500
15 08 2014	Emission en numéraire (Tirage de l'Equity Line)	318 500
22 09 2014	Emission en numéraire (Tirage de l'Equity Line)	219 000
09 10 2014	Emission en numéraire (Tirage de l'Equity Line)	145 618
	Montant cumulé des fonds levés au 31 décembre 2014	**39 679 679**

Financements publics

Financements par le Crédit Impôt Recherche (CIR)

La Société bénéficie des dispositions fiscales relatives au Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Au cours de la période présentée, l'évolution de la créance Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Innovation qui s'élève à 1 132 K€ au 31 décembre 2014 dont 1 052 K€ au titre du seul CIR, a été la suivante :

(En K€)

Bilan Créance Ouverture 1er janv. 2013	**1 111**
+ CIR comptabilisé sur l'exercice	1 056
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
- paiement reçu	1 111
Bilan Créance Clôture 31 déc. 2013	**1 136**
Bilan Créance Ouverture 1er janv. 2014	**1 136**
+ CIR comptabilisé sur l'exercice	1 052
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
- paiement reçu	1 136
Bilan Créance Clôture 31 déc. 2014	**1 132**

Depuis sa création, et compte non tenu de la créance de CIR 2014, la Société a obtenu le paiement d'un total d'environ 6,6 M€. La Société estime qu'il est peu probable que le contrôle fiscal en cours, portant sur les exercices 2011 à 2013, impacte le délai de remboursement du CIR 2014.
De manière plus marginale, la Société a également bénéficié d'un crédit d'Innovation à hauteur de 80 K€ en 2013 et 2014.

Financement par prêts à taux zéro pour l'innovation

Sur la période présentée, le Groupe a bénéficié de deux prêts à taux zéro pour l'innovation accordés par Bpifrance dont les caractéristiques sont résumées ci-après. Le premier d'entre eux est dédié au développement d'une solution de gestion de réseau de télécommunication optique à 100 Gb/s adaptée pour les réseaux Métro alors que le second a pour objet le développement d'une application logicielle de gestion de réseaux.

	Montant nominal	Date de souscription	Taux	Modalités de remboursement	Garanties données
Prêt à innovation Bpifrance 1	750 K€	déc-13	0%	20 trimestrialités constantes de 37,5 K€ à compter du **31 décembre 2016**	Néant
Prêt à innovation Bpifrance 2	740 K€	juil-14	0%	20 trimestrialités constantes de 37 K€ à compter du **30 sept 2017**	Néant

Financement par avances remboursables

Avance remboursable OSEO

La Société avait obtenu une avance remboursable OSEO de 980 K€ en novembre 2008 ne portant pas intérêt, dont l'objet était le développement d'une plateforme (matériel et logiciel) de gestion du transport des flux d'informations pour les télécommunications très haut débit par fibres optiques et outils de pilotage associés. Le programme ayant été mené à son terme fin 2009, la Société avait encaissé la totalité de l'aide au 31 décembre 2010.
Conformément à l'échéancier initial, son remboursement a été soldé en 2014 avec un total décaissé de 240 K€ sur l'exercice contre 480 K€ en 2013 incluant 80 K€ au titre du report de l'échéance du 31 décembre 2012)

Avance remboursable COFACE

La Société a signé en 2009 deux contrats d'assurance prospection avec la COFACE dont un relatif au Royaume-Uni et l'autre à l'Inde et à la Russie, non renouvelés en 2011 et arrivés en phase d'amortissement. Elle a perçu à ce titre un montant total de 256 K€ remboursable sur 60 mois à compter du 1er février 2011. Compte-tenu des remboursements effectués au cours de la période présentée (124 K€ en 2013 et 45 K€ en 2014), le solde de l'avance restant à rembourser au 31 décembre 2014 s'élève à 29 K€.

Autres financements publics

Le Groupe bénéficie à ce jour de subventions dans le cadre de projets de développement, collaboratifs ou non, de la part notamment de l'agence nationale de la recherche et d'une prime d'aide à l'aménagement du territoire dont les montants encaissés et remboursés à ce jour se résument comme suit :

- **Subvention 100 GFlex** : La région Bretagne et les collectivités partenaires ont accordé à Ekinops en juillet 2010, une subvention d'un montant total de 478 672 € pour le projet collaboratif « 100GFlex : développement de systèmes de transmission optique multiplexés en longueur d'onde ayant un débit de 100 Gbits par canal », d'une durée initiale de 36 mois courant jusqu'en août 2013. Au 31 décembre 2014, l'intégralité de la somme avait été perçue (se reporter au tableau ci-dessous).

- **Subvention EONET** : Dans le cadre du Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE), la Société a obtenu en novembre 2010 une aide d'un montant de 444 496 € (soit 45% du montant total du programme) pour le projet collaboratif EONET, d'une durée initiale de 30 mois courant jusqu'en mai 2013. Au 31 décembre 2014, l'intégralité de la somme avait été perçue (se reporter au tableau ci-dessous).

- **Subvention SASER** : La Société a obtenu de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, le 19 octobre 2012, une subvention d'un montant de 273 146 € pour un projet collaboratif de conception d'un amplificateur hydride, d'une durée initiale de 36 mois courant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2015.

  L'échéancier de versements prévu dans la convention est le suivant :
  - 30% du montant (soit 81 944 € à notification de la convention),
  - des acomptes dans la limite de 136 573 € ;
  - et un solde représentant au minimum 20% du montant de l'aide, soit 54 629 €.

  Depuis l'encaissement de l'acompte en 2012, aucune autre somme n'a été perçue au cours de la période présentée, le solde devrait être perçu à l'issue du projet prévue d'ici fin 2015.

- **Subvention LAMPION** : La Société a encaissé en 2014, un 1er versement relatif à une subvention d'un montant de 359 184 € dans le cadre d'un projet collaboratif ayant pour objet les « Réseaux optiques passifs multi-longueur d'onde pour les réseaux d'accès mobile et métropolitains », d'une durée initiale de 42 mois courant rétroactivement du 1er octobre 2013 au 31 mars 2017.

  L'échéancier de versements prévu dans la convention est le suivant :
  - 107 755 € à notification de la convention et donc perçu en 2014,
  - Puis 4 versements (trois d'environ 60 K€ puis le solde, le tout en fonction de l'avancement des travaux).

En synthèse, les montants relatifs à ces subventions sont les suivants exprimés en euros :

(En euros)	Montant de la subvention	Montant enaissé au 01 01 2013	Montants encaissés		Solde à encaisser au 31 12 2014
			2013	2014	
Projet 100 gflex	478 672	143 628	143 628	191 506	0
Projet EONET	444 496	133 349	222 248	88 899	0
Projet SASER	273 146	81 943	0	0	191 203
Projet LAMPION	359 184	0	0	107 755	251 429
TOTAL	**1 555 498**	**358 920**	**365 876**	**388 160**	**442 632**

1.4.5.2 Flux de trésorerie

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La consommation nette de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 1 989 K€ alors que l'exercice 2013 avait permis de dégager un flux net positif de 659 K€.

En milliers d'euros	31 12 2014	31 12 2013
Résultat net	**(3 456)**	**(1 260)**
- Elimination des amortissements et provisions	865	983
- Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(6)	4
- Charges liées aux paiements en actions	512	614
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**(2 085)**	**342**
- Elimination de la charge (produit) d'impôt	33	-
- Elimination du coût de l'endettement financier net	42	(68)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**(2 010)**	**274**
- Incidence de la variation de BFR	108	385
- Impôts payés	(87)	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**(1 989)**	**659**

Alors que la perte nette consolidée s'établit respectivement à (3.456) K€ et (1.260) K€ au titre des exercices 2014 et 2013, la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt pour ces mêmes périodes s'élève (2.010) K€ et 274 K€ après prise en compte des charges non décaissables que sont notamment les dotations aux amortissements et provisions et la charge IFRS 2 liée au paiement en actions.

Le besoin en fonds de roulement affiche une légère diminution. Malgré le recul des ventes globales en 2014, la baisse du BFR est limitée à 108 K€ sous l'effet de ventes conclues en fin d'exercice et venant impacter le poste « Clients » au 31 décembre. En 2013, il n'avait augmenté que de 385 K€ dans un contexte de très forte croissance de l'activité (+ 79 K€) traduisant une bonne maitrise des délais de règlement clients et de gestion des stocks.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 s'élève respectivement à 1 306 K€ et à 905 K€.

En milliers d'euros	31 12 2014	31 12 2013
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 376)	(783)
Variation des prêts et avances consentis	70	(122)
Flux nets liés aux opérations d'investissement	**(1 306)**	**(905)**

L'augmentation de près de 76% des acquisitions d'immobilisations est imputable principalement aux immobilisations incorporelles dont des frais de R&D activés passant de 246 K€ en 2013 à 666 K€ et relatifs au développement d'une application logicielle de supervision de réseaux.

(en K€)	2014	2013
Coûts de R&D activés	666	246
Autres	164	181
Total acquisitions immobilisations incorporelles	**830**	**427**

Le solde de l'augmentation concerne des équipements techniques.

La variation des prêts et avances consenties concerne essentiellement les dépôts de garantie (locaux et factoring). La diminution sensible du poste sur la période est liée à un moindre recours aux services d'affacturage. Les dépôts de garantie relatifs à l'affacturage ne représentent plus que 52 K€ au 31 décembre 2014, contre 122 K€ au 31 décembre 2013.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

A l'instar de l'exercice 2013, les activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont dégagé un flux net de trésorerie positif s'élevant à 2 372 K€ contre 5 814 au 31 décembre 2013.

En 2014, les principaux mouvements sont relatifs à des tirages successifs pour un montant total de 2 189K€ sur un programme d'Equity line mis en place en janvier ainsi qu'à l'obtention auprès de Bpifrance d'un nouveau prêt à taux zéro pour l'innovation pour un montant nominal de 740 K€ alors que 2013 avait notamment bénéficié de deux nouvelles sources de financements, à savoir une levée de fonds de 6 738 K€ (soit 5 716 K€ nets des frais d'émission) intervenue à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société en avril 2013 et la souscription d'un prêt à taux zéro auprès de Bpi France en fin d'année de 750 K€. Les décaissements étaient pour leur part essentiellement relatif aux remboursements programmés d'avances Oseo et Coface tant en 2013 qu'en 2014 ainsi qu'à un recours moindre à l'affacturage en 2014

En milliers d'euros	31 12 2014	31 12 2013
Augmentation de capital - Autres	2207	5741
Opérations sur actions propres	(56)	
Emission de nouveaux emprunts	740	750
Remboursements d'emprunts	(350)	(666)
Intérêts financiers nets versés	(5)	(12)
Variation des autres dettes financières	(163)	
Flux nets liés aux opérations de financement	**2 372**	**5 814**

1.4.5.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement

Equity Line : Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant au jour de la mise en place du programme

Les différents tirages successifs ont permis de lever 2 189 K€. A ce jour, la Société dispose d'une capacité de levée de capitaux à travers l'émission d'un total de 210 537 nouvelles actions, ce qui sur la base du cours actuel, à savoir environ 3,91 € générerait un financement supplémentaire d'environ 823 K€.

Autres sources de financement (CIR, subventions, et prêts à l'innovation accordés par Bpifrance) : se reporter au détail présenté au paragraphe 1.4.5.1 ci-dessus. Se reporter également aux notes 4.7 et 4.11 de l'annexe aux comptes établis selon les normes IFRS figurant au chapitre 4 du présent document de référence.

1.4.5.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

A l'exception des dépôts de garantie versés au titre des baux sur les locaux, comptabilisés en actif financier non courant pour un montant total de 27 K€ au 31 décembre 2014 et des dépôts de garanties liés à l'affacturage pour 52 K€ à la même date, la Société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de ses capitaux.

1.4.5.5 Sources de financement nécessaires à l'avenir

Sur la base de la trésorerie disponible au 31 décembre 2014 de 6 923 M€, le versement attendu relatif au remboursement du CIR 2014 pour 1 052 M€ et sa capacité de tirage sur l'Equity Line qui, au cours actuel, représenterait environ 823 K€ supplémentaires, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois à la date du présent Document de base.

1.4.6 Information sur les dividendes

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois dernières années.
Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement du Groupe.

1.5 FACTEURS DE RISQUES

Dans le cadre de la préparation du présent document de référence, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.5.1 Risques spécifiques relatifs à l'activité de la société

Risques spécifiques liés aux évolutions technologiques

Le marché du transport de données sur réseau optique, sur lequel le Groupe opère, nécessite des développements technologiques conséquents, permanents et coûteux pour répondre aux besoins des opérateurs télécoms, eux-mêmes sollicités par leurs clients utilisateurs, demandeurs de capacités de transfert d'informations toujours plus élevées. Depuis sa création, la Société a ainsi consacré une part très significative de ses ressources au développement d'une offre concurrentielle permettant d'optimiser les réseaux équipés en fibres optiques de capacité 10 gigabits par seconde (10G) et à même d'accompagner la transition du marché vers le 100 gigabits par seconde (100G). Il n'en demeure pas moins que le Groupe devra impérativement poursuivre son engagement en matière de R&D pour à la fois enrichir son offre de solutions aux capacités accrues et intégrer toutes les évolutions technologiques à venir. De tels développements technologiques nécessitent des investissements significatifs sur le long terme sans pour autant avoir la certitude de pouvoir mener à bien les travaux au regard de la complexité qu'ils représentent.

Si la Société ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou prenait du retard dans la réalisation de ces développements face notamment à des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux ou à les introduire à temps sur le marché rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

Risques relatifs aux clients

Le Groupe dispose à ce jour d'une clientèle composée d'opérateurs Tier 2 et Tier 3 (se reporter au paragraphe 1.3.3 du présent document de référence). Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 18%, 42%, et 62% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2014, 44%, 62% et 75% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2013. La tendance de ces deux dernières années montre un risque de dépendance vis-à-vis d'un client aux Etats-Unis. En cas d'arrêt total de commande de la part de ce client le Groupe pourrait être confronté à un risque de décroissance de son activité pendant l'exercice en cours. A l'exclusion du premier client, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti de façon assez équilibrée entre ses principaux clients.
Eu égard à la qualité et à la solvabilité de ses clients, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur.
Le délai de règlement clients contractuel du Groupe est de 30 jours aux Etats-Unis et de 45-60 jours en EMEA. Compte tenu de la saisonnalité élevée de l'activité du Groupe, avec de fortes ventes en fin d'année, le poste créances clients est élevé au 31 décembre. Cela explique également le niveau élevé en fin d'exercice du délai de règlement clients et du besoin en fonds de roulement.

La perte d'un client important, une réduction importante du chiffre d'affaires ou une difficulté de recouvrement de créances clients, pourraient toutefois affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe. ,

Risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe et risque de dépendance vis-à-vis des sous-traitants et fournisseurs

Le Groupe sous-traite la fabrication, l'assemblage, les tests et dans certains cas la livraison de ses équipements à ses clients pour les produits courants. Le Groupe dépend ainsi de ses sous-traitants et prestataires en termes de quantité, de qualité, de rendement et de coûts des services et des produits. Le

Groupe ne peut maintenir le même niveau de supervision et de contrôle sur ces opérations sous-traitées que si elles étaient internalisées. Cependant, des tests sont réalisés fréquemment par le département intégration, et de manière systématique pour les nouveaux produits.

Le premier fournisseur du Groupe, ses cinq premiers fournisseurs et ses dix premiers fournisseurs représentaient respectivement, 12%, 32%, et 44% de ses achats pour l'exercice 2014 et 15%, 40% et 54% de ses achats pour l'exercice 2013.

Le Groupe n'a qu'un nombre relativement limité de fournisseurs mais veille à disposer dans la mesure du possible, d'une source alternative d'approvisionnements. La fabrication des cartes électroniques est sous-traitée auprès d'un fournisseur principal installé dans la même région que le Groupe, en Bretagne, auquel s'ajoute un deuxième prestataire principal ayant une envergure internationale (se reporter au paragraphe 1.3.4 du présent document de référence) depuis l'exercice 2012. Le Groupe conserve la maîtrise de l'approvisionnement en composants spécifiques pour lesquels il estime ne pas être confronté à un risque de pénurie, compte tenu des sources multiples d'approvisionnement dont il dispose. Les fournisseurs de composants spécifiques sont situés principalement aux Etats-Unis, en France et, dans une moindre mesure, en Asie (Japon, Chine).
Le Groupe a été informé début 2015 que l'un de ses principaux sous-traitants assembleurs, Jabil, envisageait de fermer son site de Brest durant la seconde moitié de l'année, ce site produisant pour le Groupe plusieurs produits importants. Le Groupe a immédiatement pris les mesures nécessaires afin de s'assurer que Novatech, l'autre partenaire clé d'Ekinops, soit en mesure de très rapidement produire ces produits. D'autre part, Ekinops a lancé la recherche d'un autre sous-traitant pour le long terme. Ceci met le Groupe en situation temporaire de dépendance d'un seul sous-traitant et pourrait potentiellement avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Risques liés aux défauts techniques sur des produits commercialisés par le Groupe

Le Groupe pourrait rencontrer des problèmes de qualité ou de fonctionnement qu'il s'agisse de matériel ou des logiciels. Les logiciels pourraient contenir des défauts ou des erreurs, notamment lors de leur mise sur le marché ou lorsque de nouvelles versions ou des améliorations sont diffusées. Une garantie produit de 2 à 5 ans est proposée aux clients et leur permet de pouvoir changer gratuitement un produit défectueux. Les états financiers tiennent compte d'une provision pour garantie au titre de défauts techniques.
Le dysfonctionnement des produits commercialisés par le Groupe pourrait entraîner de nouvelles dépenses de recherche et développement afin de corriger les erreurs ou défauts constatés, des coûts supplémentaires de service et de maintenance et entacher la réputation commerciale de la Société. La Société risquerait également de devoir engager des dépenses significatives du fait de retours de produits par ses clients. Enfin, la découverte de ces problèmes de performance ou de ces vices pourrait causer un préjudice à ses clients et exposer le Groupe à des actions en garantie et responsabilité du fait des produits.

Ainsi, si un grand nombre de défauts techniques survenait sur les produits du Groupe installés chez ses clients, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Afin de réduire ces risques de dysfonctionnements, les produits commercialisés par le Groupe font l'objet de tests effectués dans le cadre du contrôle qualité par le Groupe et ses sous-traitants.

Par ailleurs, le Groupe a souhaité couvrir le risque de dommages liés à l'utilisation de ses produits par des tiers et a souscrit une assurance responsabilité civile entreprise couvrant ce risque.

Risques liés à la sécurité des systèmes d'information

Les données sur support électronique et informatique constituent la base de l'activité du Groupe. Une faille, une rupture ou un piratage des systèmes d'informations du Groupe peuvent entraîner un retard dans la réalisation de projets ou la remise d'offres commerciales le temps de rapatrier les données sauvegardées et de remettre les systèmes dans leur état initial de fonctionnement et pourraient avoir un impact négatif sur l'image du Groupe.
Cependant, l'intégralité des données de développement et de production est sauvegardée quotidiennement sur des serveurs, répliqués dans des lieux de stockage différents et protégés afin de maximiser la sécurité.

1.5.2 Autres risques

1.5.2.1 Risques relatifs au marché sur lequel intervient la société

Risques liés à la concurrence

Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel où bon nombre d'acteurs disposent de moyens financiers significatifs. Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clientèle plus étendue que celle du Groupe (se reporter au paragraphe 1.3.3 du présent document de référence). Leur présence ancienne sur le marché leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les demandes futures de leurs clients et l'évolution anticipée de leurs besoins. Les ressources importantes de ces concurrents de grande taille leur permettent d'affecter des moyens conséquents à la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. De plus certains concurrents pourraient adopter une politique de prix agressive.
Si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à cette pression concurrentielle actuelle et future sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement les parts de marché, l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

Risques politiques

Le Groupe génère une part non négligeable de son chiffre d'affaires dans des pays et des zones géographiques dites « émergents », tels que l'Europe de l'Est et l'Afrique. En 2014 ces pays ont représenté environ 21% du chiffre d'affaires consolidé. La situation politique et économique dans ces pays s'avère parfois instable. Le Groupe a déjà connu un impact défavorable (baisse de 30% vs 2013) sur son niveau d'activité en Europe de l'Est (l'Ukraine et la Russie) due à la situation géopolitique difficile courant 2014. S'il y a une aggravation de la situation politique qui amènerait aux conséquences économiques (ex. sanctions économiques, la décroissance du PIB, gèle d'investissements, etc.) le Groupe serait exposé au risque de baisse de son activité dans ces zones, voire au risque de défaut de paiement par ses clients sur les ventes déjà réalisées et par conséquent cela pourrait impacter défavorablement les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

Risques liés à la réglementation et à son évolution

En Europe les produits commercialisés par la Société sont soumis aux Directives européennes basse tension et compatibilité électromagnétique (Directives *73/23/EEC* et *89/336/EEC*).

La législation européenne concernant la compatibilité électromagnétique (directive 89/336/EEC, dite directive CEM) impose des exigences communes visant à limiter les interférences entre tous les appareils électriques et électroniques tels que les appareils électroménagers, audio-vidéo ou informatiques mis sur le marché de l'Union, mais aussi pour de grandes installations comme des générateurs de centrale électrique, des réseaux électriques ou de télécommunication.
Certains équipements Ekinops commercialisés aux Etats-Unis disposent de la certification NEBS demandée par les opérateurs majeurs locaux. La certification NEBS est une norme globalement proche de la norme CE en particulier pour les contraintes de rayonnement électromagnétique, de sensibilités aux décharges électrostatiques, la tenue à la gamme des températures, la tenue aux vibrations, au feu et en environnement contaminé. Le Groupe a obtenu aussi le certificat *« cTÜVus »* pour certains produits car demandé par certains clients.
Pour la Russie, le Groupe dispose pour certains produits d'un certificat d'importation, la certification CE n'est pas demandée.
La plupart des pays dans lesquels le Groupe commercialise ses équipements reconnaissent le marquage CE. Certains clients demandent en plus la norme IEC60950, relative à la sécurité des matériels de l'information, que le Groupe a obtenue.

Le Groupe considère qu'il dispose des certifications suffisantes pour lui permettre la commercialisation de ses produits dans les pays cibles. Néanmoins des modifications apportées à la règlementation ou aux normes techniques en vigueur, ou l'application de nouvelles règlementations ou normes techniques à des produits qui, auparavant, n'y étaient pas soumis, pourraient entraîner des coûts de mise en conformité et des retards.

De même, toute modification de la législation ou de la réglementation concernant le développement et/ou l'installation de la fibre optique qui viendrait à surenchérir les coûts d'installation ou limiter le développement des infrastructures de fibres optiques pourrait avoir un impact sur la demande de nos produits et nos équipement et serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

1.5.2.2 Risques financiers

Se référer également à la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés insérée au chapitre 4 du présent document de référence.

Le Groupe a un historique de pertes d'exploitation, pertes qui pourraient perdurer.

Depuis sa création en 2003, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles. Sur la base des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS, la perte nette consolidée s'élève à 3.456 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et à 1.260 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le Groupe pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années, du fait de la nécessité :

- de maintenir ses efforts de R&D pouvant comprendre l'acquisition de nouvelles technologies, produits ou licences afin de conforter son avance technologique et de disposer à terme d'une gamme d'équipements destinés aux opérateurs « Tier 1 » ;
- des coûts engendrés par le déploiement et le renforcement d'une équipe de vente et de support après-vente.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risques liés au crédit impôt recherche

Pour financer ses activités, le Groupe a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.
Le Groupe a toujours reçu le remboursement par le Trésor Public des crédits d'impôt recherche comptabilisés chaque année. Ce remboursement intervient usuellement au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés. Toutefois, le Groupe est actuellement soumis à un contrôle fiscal qui porte entre autre sur les déclarations de CIR des exercices 2011 à 2013. Il est donc vraisemblable que le CIR comptabilisé au titre de l'exercice 2014 ne soit pas remboursé tant que ce contrôle fiscal ne sera pas achevé.
Par ailleurs, pour les exercices futurs, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par le Groupe ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risque de dilution

A la date du présent document de référence, l'exercice de tous les titres donnant accès au capital existant à ce jour de type BCE, option de souscription et BSA ainsi que le tirage du solde disponible du programme PACEO, pourrait conduire à la création de 1 278 435 actions nouvelles générant une dilution maximale de 23,72 % sur la base du capital et des droits de vote pleinement dilués.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.
De même, le recours à des financements complémentaires moyennant l'émission de nouvelles actions, pourrait entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

1.5.2.3 Risques liés à l'organisation de la société

Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de l'équipe de management et en particulier de M. Didier BREDY, Président - Directeur Général, de M. François-Xavier OLLIVIER, Directeur des Opérations, de M. Dmitri PIGOULEVSKI, Directeur Administratif et Financier et de M. Jean-Luc PAMARD, Directeur de la R&D.

Le Groupe n'a conclu à ce jour aucune assurance dite « homme clé » (police d'assurance invalidité permanente/décès) et le départ de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :
- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail (dans les pays pour lesquels ces clauses sont applicables ou usuelles) : clauses de non concurrence, de non débauchage et de propriété intellectuelle.

Risques liés aux besoins d'attirer et de fidéliser le personnel clé

Depuis l'introduction en bourse en avril 2013 Le Groupe a recruté de nouveaux cadres et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités notamment dans le domaine de la commercialisation, il aura encore besoin de renforcer ces équipes dans les années à venir.

Le Groupe est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunération variable en fonction de la performance et d'attribution de bons de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

Risques liés à la gestion de la croissance

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe continue à devoir recruter du personnel supplémentaire et à développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, le Groupe devra notamment :
- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ; et
- augmenter les niveaux de stock de produits.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

1.5.3 Assurances et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'elle estime compatibles avec la nature de ses activités, concernant notamment sa responsabilité civile professionnelle.

La Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire, notamment au

fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et / ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils sont dus à un sous-traitant, pourrait sérieusement affecter les activités de la Société et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 100 K€ et à 66 K€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

1.5.4 Faits exceptionnels et litiges

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe pas de procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

2.1.1 Composition des organes d'administration et de direction de la société

A la date du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de 1ère nomination (1)	Date de fin de mandat
Didier BREDY	Président	Directeur général	Néant	22-nov.-05	Nommé à l'issue de l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de 6 exercices s'achevant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
François-Xavier OLLIVIER	Administrateur	Directeur des opérations	Néant	21-mars-03	Idem
ODYSSEE Venture représenté par Julien ANDRIEUX	Administrateur	Néant	Directeur de participations chez ODYSSEE Venture	28-sept.-07	Idem
Nayla KHAWAM	Administrateur indépendant (3)	Néant	Directrice Orange Wholesale France chez ORANGE	6-nov.-14	Nommé par le conseil d'administration du 6 novembre 2014, en remplacement de l'administrateur Auriga Partners démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
VENTECH SA représenté par Jean BOURCEREAU (2)	Administrateur	Néant	General Partner chez VENTECH	25-févr.-13	Idem
Jean-Pierre DUMOLARD	Administrateur indépendant (3)	Néant	Gérant de TIC Consultants	28-juin-06	Idem

(1) Ces dates correspondent aux dates de nomination lorsque la Société était sous forme juridique de SAS ;
(2) M. Jean BOURCEREAU a pour sa part été administrateur personne physique de la Société à compter du 31 mars 2003 et jusqu'à la date de transformation en SA ;
(3) Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci.

Les adresses professionnelles des administrateurs sont les suivantes :

- MM. Didier BREDY et François-Xavier OLIVIER ont pour adresse le siège social de la Société ;
- Julien ANDRIEUX : ODYSSEE Venture - 26 rue de Berri - 75008 Paris ;
- Nayla KHAWAM : Orange Wholesale France, 3 Rue Mazagran, 75010 Paris ;
- Jean BOURCEREAU : VENTECH – 47 avenue de l'Opéra - 75002 Paris
- Jean-Pierre DUMOLARD : TIC Consultants – 11 Place du général Catroux -75017 Paris.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées.
Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;

- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

Autres mandats sociaux en cours des administrateurs

Administrateurs	Autres mandats en cours (ou terminé courant l'exercice)	
	Société	Nature du mandat
Didier BREDY	EKINOPS CORP. (Etats-Unis)	Président
François-Xavier OLLIVIER	GIE PME NUMERIQUES EKINOPS CORP. (Etats-Unis)	Administrateur Director
ODYSSEE Venture représenté par Julien ANDRIEUX		
**** Mandats en tant que représentant permanent:***	ENOVANCE INOPS MC GROUP WIKANGO YMAGIS	Administrateur (terminé courant l'exercice) Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
**** Mandats à titre personnel:***	PARTEAM (NOMIOS)	Membre du comité de surveillance
Nayla KHAWAM		
**** Mandats en tant que représentant permanent:***	MOBINIL SODETEL	Administrateur Administrateur
VENTECH SA représenté par Jean BOURCEREAU		
**** Mandats en tant que représentant permanent:***	ATEME SA CROCUS TECHNOLOGY SA EMERTEC GESTION SA (fin 31 décembre 2014) AD VALEM TECHNOLOGIES INTERNATIONAL EKINOPS AD VALEM TECHNOLOGIES INTERNATIONAL	Administrateur (RP société Ventech) Administrateur (RP société Ventech) Membre du Conseil de Surveillance (RP société NVS) Administrateur (RP société Ventech) Administrateur (RP Société Ventech) Administrateur (RP Société Ventech)
**** Mandats à titre personnel:***	VENTECH SA VENTECH GLOBAL SARL WITHINGS SAS INTERCLOUD OGURY TEDDLE Ltd LE GUEUX SARL	Directeur Général - Membre du Directoire Gérant Membre du Comité Stratégique Board member Investor Director Director Gérant
Jean-Pierre DUMOLARD	NETATMO SAS TIC CONSULTANTS SASU TIC PARTNERS SARL ASTELLIA SA KYEMO SA	Président du Conseil de Surveillance Gérant Gérant Administateur (Rep. Permanent de Tic Consultants) Administateur (Rep. Permanent de Tic Consultants)

** sous condition du vote de l'assemblée générale du 21 mai 2015, en remplacement de la société Auriga Partners*

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices mais ayant cessé à ce jour

Administrateurs	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercés et devenus caducs à ce jour	
	Société	**Nature du mandat**
Didier BREDY	Aucun	Aucun
François-Xavier OLLIVIER	POLE I&R	Administrateur
ODYSSEE Venture représenté par Julien ANDRIEUX		
**** Mandats en tant que représentant permanent:***	AMBITIO ARUM TECHNOLOGIES ENOVANCE	Administrateur Administrateur Administrateur
**** Mandats à titre personnel:***	Aucun	Aucun
Nayla KHAWAM		
**** Mandats en tant que représentant permanent:***	Aucun	Aucun
Jean BOURCEREAU		
**** Mandats en tant que représentant permanent de Ventech***	ARTERIS SA CROCUS TECHNOLOGY SA AWDIO SA WENGO SAS	Administrateur Administrateur Adminstrateur Adminstrateur
**** Mandats à titre personnel:***	TAK IMAGING INC MUZICALL LTD ARTERIS HOLDING	Directeur Director Director
Jean-Pierre DUMOLARD	ADEPT SA MANLIGHT SAS CHECKPHONE TECHNOLOGIES SAFTOR SAS	Administrateur Président Président (terminé en 2013) Président

** sous condition du vote de l'assemblée générale du 21 mai 2015, en remplacement de la société Auriga Partners*

Biographies des administrateurs



Didier BREDY (52 ans) a joué un rôle clé dans la croissance de plusieurs sociétés aux Etats-Unis et possède une vaste expérience en vente, marketing et direction générale d'entreprises technologiques. Avant de rejoindre Ekinops, Didier a été vice-président d'Ingénico et directeur de sa division logiciels et services, leader en solutions de transactions sécurisées et de paiement. Au préalable, Didier a été PDG d'Ivex, offrant des solutions de vidéo sur IP (Internet Protocol) aux Etats-Unis, vendue à une société cotée au NASDAQ en 2001. Avant Ivex, il était vice-président marketing pour Truevision (Nasdaq: Truv), leader de la vidéo numérique dans la Silicon Valley. Il a également dirigé le marketing chez Pacific Data Products en Californie, une startup qui eut un grand succès dans l'industrie des imprimantes laser au début des années 90. Didier a commencé sa carrière chez Xerox en tant que chef de ligne de produits dans la Silicon Valley. Il est diplômé de Sup Télécom Paris et titulaire d'un MBA de San José State University.



François-Xavier OLLIVIER (56 ans) est l'un des co-fondateurs de la Société. Fort de plus de 27 années d'expérience dans le secteur des télécommunications, François-Xavier a mené des travaux de développement qui ont donné lieu à 15 brevets dans le domaine des transmissions optiques. Avant de créer Ekinops en 2003, François-Xavier a été vice-président Développement Produit chez Corvis-Algety à Lannion (France). Il a également été responsable R&D de la division Câbles terrestres et sous-marins d'Alcatel à Lannion et Paris et en charge notamment de la coordination mondiale des activités de pré-développement pour le pôle « Réseaux optiques ».



Jean BOURCEREAU (43 ans) est General Partner au sein de Ventech depuis 2000 et intervient dans les domaines Semi-conducteurs et Télécoms où il apporte à Ventech son expertise sectorielle et sa connaissance des modèles économiques et des acteurs clés de ces industries. Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de Télécoms Paris, après un début de carrière entre les Etats-Unis (AT&T Bell Labs) et l'Amérique du Sud (Telecom Argentina), Jean a développé des nouveaux business pour le compte du groupe ALTRAN entre 1997 et 2000, dans les domaines des semi-conducteurs et des réseaux IP. Il a également cofondé l'activité de due diligence stratégique du groupe.



Julien ANDRIEUX (38 ans) est actuellement directeur de participations chez Odyssée Venture, société de gestion spécialisée dans le capital-croissance. Avant de rejoindre le capital risque en 2006, il a exercé pendant six ans des fonctions techniques exclusivement à l'international, pour des start-ups et des grands groupes high-tech. Depuis 2006, il investit principalement dans le secteur des nouvelles technologies, occupant de nombreux postes dans des conseils d'administration et participant aux réflexions stratégiques des entreprises qu'il accompagne. Julien est ingénieur diplômé de Télécom ParisTech et titulaire d'un MBA de l'Insead.



Nayla KHAWAM (62 ans) est Vice Présidente Exécutif de « Orange Wholesale France » chez Orange à Paris après avoir dirigé Orange Jordanie pendant trois ans et demi en tant que CEO. Elle était auparavant Directeur de la région Ile de France d'Orange, en charge des départements commercial et technique pour la grande distribution et la clientèle entreprises. Nayla Khawam a développé sa carrière dans le Groupe Orange d'abord comme Directeur des Ressources Humaines pour la région parisienne, Directeur régional pour le Nord de la France, en charge du réseau des revendeurs pour la France, et chef des services clients pour le téléphone fixe, les mobiles et internet.
Au début de sa carrière Nayla a construit des modèles économétriques pour l'industrie des Télécoms, elle a été consultante du BIPE (Bureau d'informations et de Prévisions Economiques) et précédemment chef de produit au département marketing de Peugeot.
Elle a aussi participé aux négociations qui ont conduit à la signature du Contrat de plan avec le gouvernement français en 1994.
Nayla est diplômée de L'ENSAE à Paris (Statistiques et Economie) et de l'Université de Paris VI en Mathématiques.



Jean-Pierre DUMOLARD (60 ans), est actuellement consultant en management et en développement international pour l'industrie Télécom. A la tête d'une structure indépendante qu'il a fondée en 2007, Jean Pierre Dumolard conduit des missions de conseil pour la mise en place et le développement, dans le domaine des Telecom, d'innovations technologiques destinées à servir notamment les réseaux de dernières générations en France et à l'étranger.
Il a commencé sa carrière en 1979 au sein du Groupe Matra, et a rejoint sa co-entreprise Matra Ericsson Télécommunications en 1987 puis Matra Nortel Communications, dont il devient en 1996, PDG de la filiale Distribution.
En 1999 il fonde Cirpack, où il développe avec succès des technologies et des équipements télécom qui répondent aux besoins des plus grands réseaux de VoIP en France et à l'international pour les fournisseurs d'offres « triple play ». En 2005, il cède Cirpack à Thomson où il occupera le poste de directeur de la division Network Intelligence Solutions avant de quitter le groupe Thomson en 2007.
Jean-Pierre est diplômé de HEC.

2.1.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction et conflits d'intérêts

Le Président - Directeur Général et les administrateurs qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société et/ou titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Il existe des conventions entre apparentés décrites au paragraphe 5.6 du présent document de référence.

Contrat de travail de M. François-Xavier OLLIVIER : Monsieur François-Xavier OLLIVIER, directeur des opérations et administrateur, est lié à la Société par un contrat de travail conclu le 21 mars 2003 pour une durée indéterminée ayant pris effet le 1er avril 2003. Aux termes des dispositions de ce contrat tel que modifié par avenants et des décisions du Conseil d'administration de la Société, Monsieur François-Xavier OLLIVIER perçoit une rémunération brute annuelle de 120.000 € depuis le 1er janvier 2014 majorée d'une part variable de 80.000 €, étant précisé que la rémunération variable est fixée par référence à des objectifs semestriels, sur recommandations du Comité des Rémunérations.

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard du Groupe, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'administration, de direction ou membre de la direction générale, telles que visées au paragraphe 2.1.1 ci-dessus.

2.1.3 Comités spécialisés

Par décision en date du 28 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé la création de deux comités spécialisés, le comité d'audit et le comité des rémunérations décrits au paragraphe 2.3 du présent Document de référence.
Un autre comité, qui n'émane pas du Conseil d'administration et est consultatif, a été créé par le Conseil d'administration en date du 19 juin 2014, le Comité consultatif technologique et stratégique.

Le Comité consultatif technologique et stratégique

Composition et fonctionnement

Le Conseil d'administration fixe et modifie, le cas échéant, la composition, les attributions et le cas échéant la rémunération des membres du Comité consultatif technologique et stratégique.
Il n'est pas instauré de principe de consultation et/ou de réunion de l'ensemble de ses membres, ni précisé la fréquence des réunions.
La consultation du comité et/ou de ses membres pris individuellement pourra se faire par tout moyen, en ce compris par des moyens de conférence téléphonique ou de visioconférence ou au travers de consultations écrites ou orales.
Il appartient au Conseil d'administration de saisir tout ou partie des membres de ce Comité consultatif technologique et stratégique lorsqu'il le souhaite le consulter sur un sujet ou un projet.
Il appartient au(x) membres consulté(s) de ce Comité de formuler, le cas échéant, des propositions, des recommandations et des avis selon le cas dont il sera rendu compte lors des séances du Conseil d'administration, par le ou les membres du Conseil d'administration qui auront pris contact avec les membres concernés du Comité consultatif technologique et stratégique.

Le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de nommer les membres suivants pour une durée illimitée :

- Président : Monsieur François-Xavier Ollivier par ailleurs salarié et membre du Conseil d'administration
- Membre du Comité : Bernard Le Mouel, personnalité extérieure à la Société, à qualité d'expert.

Missions

Les missions du Comité consultatif et stratégique consistent à procurer tout conseil et assistance ou recommandation à la Société en matière de recherche, de conception de ses produits ainsi qu'en matière de stratégie de développement, de l'aider à évaluer la pertinence des choix de la Société en matière de développement de ses produits et de proposer, le cas échéant, des ajustements sur des aspects stratégiques ou technologiques.

A la date du présent Document de référence, ce comité n'a pas encore tenu de séance et aucune rémunération des membres n'a été prévue.

2.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information en matière de rémunération des mandataires sociaux est établie en se référant à la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 ».

Tableau n°1 : tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations, des BSPCE et actions gratuites attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2014	**Exercice 2013**
Didier BREDY - Président-Directeur Général		
Rémunération due au titre de l'exercice (*détaillée au tableau N°2*)	300 000 €	414 445 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des BSPCE et stock-options actions gratuites attribués au cours de l'exercice (1) *(cf tab N°4)*	103 481 €	193 200 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement (*cf détail tab N°6)*		
TOTAL	**403 481 €**	**607 645 €**

(1) La méthode de valorisation est décrite à la note 4.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés insérés au Chapitre 4 du présent document de référence. Les montants correspondent à la valorisation globale du plan attribué au cours de l'exercice considéré.

Tableau n° 2 : tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2014		**Exercice 2013**	
	Montants dus	**Montant versés**	**Montants dus**	**Montant versés**
Didier BREDY - Président-Directeur Général				
Rémunération fixe annuelle (1)	200 000 €	200 000 €	150 000 €	150 000 €
Rémunération variable annuelle (2)	100 000 €	154 406 €	253 486 €	250 039 €
Rémunération variable pluri-annuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature (assurance GSC)	11 112 €	11 112 €	10 959 €	10 959 €
TOTAL	**311 112 €**	**365 518 €**	**414 445 €**	**410 998 €**

(1) Rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de PDG fixée par le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2013.

(2) La rémunération variable du Président-Directeur Général est fixée de façon semestrielle par le Conseil d'administration. Elle est déterminée sur la base de la réalisation ou non de plusieurs critères fixés également semestriellement tels que par exemple : un niveau de chiffre d'affaires, des objectifs de vente, la livraison de nouvelles solutions, la réalisation de recrutements ou le maintien d'un niveau de trésorerie.

Tableau n° 3 : tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les jetons de présences et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux	**Montants versés Exercice 2014**	**Montants versés exercice 2013**
François-Xavier OLLIVIER - Administrateur		
Jetons de présence	- €	- €
Autres rémunérations (1)	164 881 €	179 364 €
Valorisation des BSPCE et/ou stock-options attribués au cours de l'exercice (2)	77 611 €	193 200 €
TOTAL	**242 492 €**	**372 564 €**
ODYSSEE Venture		
représenté par Julien ANDRIEUX		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
Nayla KHAWAM		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
VENTECH - Administrateur		
représenté par Jean BOURCEREAU		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
Jean-Pierre DUMOLARD		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
TOTAL	**242 492 €**	**372 564 €**

(1) Rémunération par le biais d'un contrat de travail (pour plus de détails se reporter au paragraphe 16.2 du présent document de référence). Le total des autres rémunérations comprend à la fois la partie fixe du salaire, soit 108.000 € portée à 120.000 € à compter du 1er janvier 2014 par décision d'un conseil d'administration en date du 18/12/2013, à une partie variable de 44.881 € au titre de 2014 et de 71.364 € au titre de 2013 dont le montant est fonction de l'atteinte ou non d'objectifs semestriels individualisés fixés par le Conseil d'administration ainsi que de l'évaluation selon le référentiel IFRS des paiements en actions.

(2) La méthode de valorisation est décrite à la note 4.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés insérés au paragraphe 4.1 du présent document de référence. Les montants correspondent à la valorisation globale du plan attribué au cours de l'exercice considéré.

Tableau n° 4 : options de souscription d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant les exercices 2013 et 2014 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur						
Nom du dirigeant mandataire social	**N° et date du plan**	**Nature des options (achat ou souscription)**	**Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes ***	**Nombre d'options attribuées**	**Prix d'exercice**	**Période d'exercice**
Didier BREDY	25-févr-13	Attribution de BCE (02-13)	68 500	56 000	6,69 €	Cf renvoi 1
Didier BREDY	19-juin-14	Options de souscription (SO 2014)	52 500	40 000	7,86 €	Cf renvoi 2

** montant en charges de l'exercice 2014*

(1) 8/12ème des BCE (02-13) seront exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire deviendra exerçable chaque trimestre. Ainsi, au 1er avril 2016, l'intégralité des 56 000(02-13) sera devenue exerçable. Les BCE (02-13) non exercés au plus tard le 18 juin 2024 deviendront caducs de droit.

(2) L'exercice des options de souscription est soumis au critère de performance suivant : commercialisation et livraison du 1er produit 100G Métro dans les 12 mois suivant leur attribution. Ce critère ayant été respecté avant le 1er janvier 2015, les conditions d'exercice sont les suivantes : 1/3 des stock-options 2014 sont exerçables depuis le 1er janvier 2015, 1/3 supplémentaire deviendra exerçable le 1er janvier 2016 et toutes le seront au 1er janvier 2017. Les options de souscription non exercées au plus tard le 18 juin 2024 seront caduques de droit.

Tableau n° 5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

Néant pour 2013 et 2014.

Tableau n° 6 : actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

Néant pour 2013 et 2014.

Tableau n° 7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

Néant pour 2013 et 2014.

Tableau n° 8 : historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Se reporter au paragraphe 5.1 du présent document de référence.

Tableau n° 9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	2013				2014			
	Prix moyen pondéré	BCE	Stock-options	BSA	Prix moyen pondéré	BCE	Stock-options	BSA
Date d'assemblée		25-févr.-13	25-févr.-13	25-févr.-13		25-févr.-13	25-févr.-13	25-févr.-13
Date du conseil d'administration		25-févr.-13	25-févr.-13	25-févr.-13				
Nombre de droits consentis aux dix salariés du Groupe, non mandataires, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (nombre global)	6,69 €	88 800	8 400	9 000	7,86 €	0	73 200	8 500
Nombre de droits exercés/acquis/levés par les dix salariés du Groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre de droits est le plus élevé (nombre global)	6,69 €	0	233	0	NA	0	Néant	0

Tableau n° 10 : historique des attributions gratuites d'actions

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée depuis 2011.

Tableau n° 11 : conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Didier BREDY								
Président-Directeur Général		X		X	X (2)			X
Date de début de mandat (1)	25 février 2013							
Date de fin de mandat	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018							

(1) Président de la SAS depuis le 1er novembre 2005, Didier Brédy a été nommé PDG de la Société par le conseil d'administration réuni le 25 février 2013, suite à l'assemblée générale tenue le même jour aux fins notamment d'approuver la transformation de la Société sous forme de SA et de nommer les premiers administrateurs dont Didier Brédy.

(2) Sur les modalités de détermination de l'indemnité de départ de Monsieur Didier Brédy se reporter à la note 1.7.1.2 du paragraphe 2.3 du présent document de référence.

SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants à l'exception de la « GSC » (Garantie Sociale Chef d'entreprise) au profit de Didier BREDY (se reporter au tableau N°2 figurant ci-dessus) autorisée par décision d'un Conseil d'administration réuni le 21 octobre 2005.
La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

A la date du présent document de référence le nombre d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société détenues par les membres du Conseil d'administration est le suivant :

	Actions détenues		Valeurs mobilières donnant accès au capital (1)
	En nombre	% du capital	
Didier BREDY - PDG	258 585	4,80%	82 203 BCE 2 (06 10) donnant le droit de souscrire à 164 406 actions 56 000 BCE (02 13) donnant le droit de souscrire à 56 000 actions 40 000 SO (2014) donnant le droit de souscrire à 40 000 actions
François-Xavier OLLIVIER - Administrateur	65 899	1,22%	81 919 BCE 2 (06 10) donnant le droit de souscrire à 163 838 actions 56 000 BCE (02 13) donnant le droit de souscrire à 56 000 actions 30 000 SO (2014) donnant le droit de souscrire à 30 000 actions
ODYSSEE Venture - Administrateur *représenté par Julien ANDRIEUX*	417 043	7,74%	Néant
VENTECH SA - Administrateur *représenté par Jean BOUCEREAU*	791 067	14,68%	Néant
Jean-Pierre DUMOLARD - Administrateur	51 096	0,95%	Néant
Nayla KHAWAM - Administrateur	Néant	Néant	Néant

(1) Le détail des plans de BCE figure au paragraphe 5.1.3 du présent document de référence.

2.3 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

2.3.1 Rapport du Président sur le contrôle interne

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, j'ai l'honneur, dans le cadre du présent rapport, de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Ekinops S.A. (ci-après, la « **Société** ») et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, de vous indiquer les limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général et de vous présenter les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que de l'application du principe de représentation équilibré des femmes et des hommes au sein du Conseil.

Ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration avec l'aide de la direction générale de la Société, puis a été approuvé par le Conseil d'administration le 9 avril 2015.

1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.1 Référence au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext

A ce jour, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites rendu public le 17 décembre 2009 (ci-après le « **Code de référence** ») dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance (délibération du Conseil d'administration du 28 février 2013).

Le Code de référence contient quinze (15) recommandations qui concernent plus particulièrement les mandataires dirigeants et le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration considère que son organisation répond aux recommandations de ce Code de référence.

Le tableau ci-après reprend la situation à ce jour de l'adoption des recommandations du Code Middlenext :

Recommandations du Code Middlenext	*Adoptée*	*En cours d'adoption*
I. Le pouvoir exécutif		
R1 : Cumul contrat de travail et mandat social	*X*	
R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	*X*	
R3 : Indemnités de départ	*X*	
R4 : Régime des retraites supplémentaires	*X*	
R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	*X*	
II. Le pouvoir de « surveillance »		
R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	*X*	
R7 : Déontologie des membres du Conseil	*X*	
R8 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	*X*	
R9 : Choix des administrateurs	*X*	
R10 : Durée des mandats des membres du Conseil	*X*	
R11 : Information des membres du Conseil	*X*	
R12 : Mise en place des Comités	*X*	
R13 : Réunions du Conseil et des Comités	*X*	
R14 : Rémunération des administrateurs	*X*	
R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	*X*	

Le code de référence peut être consulté au siège social de la Société. Il est également disponible sur le site suivant : http://www.middlenext.com.

1.2 Présentation du Conseil d'administration

1.2.1 Composition du Conseil d'administration

Ekinops est une société anonyme depuis le 25 février 2013.

Lors de sa réunion du 6 novembre 2014, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de la société Auriga Partners de ses fonctions d'administrateur et a procédé à la nomination, à titre provisoire, de Madame Nayla Khawam, en qualité d'administrateur en remplacement de la société Auriga Partners, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Depuis le 25 février 2013, le Conseil d'administration, est composé de six membres. Actuellement, ses membres sont les suivants :

- Monsieur Didier BREDY (Français, 52 ans), Président – Directeur Général,
- Madame Nayla KHAWAM (Française, 62 ans), Administratrice,

- Monsieur François-Xavier OLLIVIER (Français, 56 ans), Administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD (Français, 61 ans), Administrateur,
- La société VENTECH SA, représentée Monsieur Jean BOURCEREAU (Français, 43 ans), Administrateur,
- La société ODYSSEE VENTURE, représentée par Monsieur Julien ANDRIEUX (Français, 38 ans), Administrateur,

A l'exception de la nomination par cooptation de Madame Nayla Khawam en remplacement de la société Auriga Partners, tous les administrateurs ont été élus lors de l'Assemblée Générale du 25 février 2013, chacun par des résolutions distinctes, ainsi que cela est préconisé aux termes de la neuvième Recommandation du Code de référence.

1.2.2 Indépendance des membres du Conseil

La durée du mandat de chaque administrateur est de six (6) années conformément aux statuts. Cette durée est conforme aux préconisations de la dixième Recommandation du Code de référence.

La huitième Recommandation du Code de référence préconise que le Conseil d'administration comprenne au moins deux (2) membres indépendants. Il est rappelé, à ce titre que quatre (4) critères permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil au regard du Code de référence, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Il appartient au Conseil d'administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus.

Le Conseil d'administration considère qu'au regard de ces critère et des critères retenus par le Règlement intérieur du Conseil d'Administration (à savoir « *un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative (sauf celle d'actionnaire non significatif), avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse altérer son indépendance de jugement* ») deux des administrateurs sont indépendants, Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD et Madame Nayla KHAWAM.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil et au sein des divers Comités qui lui sont rattachés, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes et l'intégrité.

1.2.3 Principe de représentation équilibré des femmes et des hommes au sein du Conseil

A ce jour, une femme siège au Conseil d'administration de la Société (soit une représentation de 16,66%).

Conformément à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, au moins un représentant de sexe féminin devra être nommé lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs.

Par ailleurs, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pouvant être inférieure à 20 % dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, à compter du 1er janvier 2014, il conviendra de proposer la nomination d'un administrateur de sexe féminin. La société, étant désormais très proche à cet objectif, en tiendra compte au prochain changement au sein du Conseil d'Administration.

1.3 Le Président – Directeur Général

- **Réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général**

Le Conseil d'administration de la Société a opté le 25 février 2013 pour l'exercice de la Direction Générale par le Président du Conseil d'administration.

- **La présidence du Conseil d'administration**

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, le Président – Directeur Général représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration.

A ce titre, il est chargé notamment :

- d'organiser et diriger les travaux du Conseil d'administration,
- de veiller à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des dispositions législatives, réglementaires, des statuts de la Société, du Règlement Intérieur et des principes de bonne gouvernance conformes au Code de référence et qui est annexé au Règlement Intérieur ;
- d'assurer la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la Direction Générale ; il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société.

- **La Direction Générale**

Conformément au mode d'exercice de la Direction Générale retenue par décision du Conseil d'administration du 25 février 2013, la Direction Générale de la Société est assumée par le Président – Directeur Général. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve notamment des limitations prévues par la loi et les statuts de la Société, étant précisé qu'aucune limitation spécifique n'a été apportée à ses pouvoirs par le Conseil d'administration.

Le Président - Directeur Général présente à intervalles réguliers les résultats et les perspectives de la Société et/ou Groupe aux actionnaires. Il rend compte au Conseil d'administration des faits marquants de la vie de la Société et/ou du Groupe.

1.4 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur le 28 février 2013 (le « **Règlement Intérieur** »), dont l'objet est de préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation du Conseil d'administration.

Le Président - Directeur Général organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et veille à ce que les représentants des organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a, depuis sa création, mis en place en son sein deux comités dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques :

1.4.1 Le Comité des Rémunérations

Ce comité a pour mission principale de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise voire d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites de la Société attribués au Président - Directeur Général et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés et de préconiser la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions de la Société.

Le Comité des Rémunérations est composé de deux membres désignés par le Conseil d'administration du 28 février 2013 :

- Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD, membre et Président du Comité des Rémunérations,
- Monsieur Jean BOURCEREAU, en tant que représentant de la société VENTECH SA, membre du Comité des Rémunérations.

En 2014, le Comité des Rémunérations s'est réuni 2 fois.

Lors des réunions du Comité, ont été abordés notamment le niveau de rémunération des salariés de la société (salaires fixes et primes sur objectifs) ainsi que la rémunération fixe et variable de l'équipe dirigeante. Le Comité a fait des propositions au Conseil d'administration sur ce sujet.

1.4.2 Le Comité d'Audit

Ce Comité a pour mission principale de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société (validation des méthodes comptables), d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de veiller à l'exactitude de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Le Comité d'Audit est composé de deux membres désignés par le Conseil d'administration du 28 février 2013 :

- Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD, membre et de Président du Comité d'Audit,
- Monsieur Julien ANDRIEUX, en tant que représentant de la société ODYSSEE VENTURE, membre du Comité d'audit.

En 2014, le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois.

Lors de ces réunions du Comité, ont été abordés les sujets suivants :
- Revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2013 ;
- Revue des comptes arrêtés au 30 juin 2014 ;
- Revue des procédures mises en place pour assurer la sincérité et fiabilité de l'information ;

1.5 Conditions d'organisation des travaux du Conseil

1.5.1 Organisation

Le fonctionnement du Conseil est régi par les dispositions du Règlement Intérieur adopté par le Conseil d'administration du 28 février 2013 conformément à la sixième Recommandation du Code de référence.

Aux réunions obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil se réunisse au moins quatre (4) fois par an.

En 2014, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 9 fois.

- 28 janvier 2014
- 25 février 2014
- 28 avril 2014
- 23 mai 2014
- 19 juin 2014
- 24 juillet 2014
- 11 septembre 2014
- 6 novembre 2014
- 16 décembre 2014

Le taux de participation des administrateurs aux séances de 2014 a été de 85%.

Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année, hors sujets légaux, ont été d'ordre financier, commercial, opérationnel et stratégique.

1.5.2 Les réunions du Conseil

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président ou en son nom, par une personne désignée par lui, ou, le cas échéant, par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président.

Selon les dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

La Société n'avait pas de comité d'entreprise courant l'exercice 2014 et par conséquent il n'y avait pas de personne représentant les salariés présente aux réunions du Conseil d'administration.

1.5.3 Les comptes rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Président - Directeur Général qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice 2014, un certain nombre de décisions visant notamment à l'examen des états financiers, l'approbation du budget, l'examen des conclusions des travaux des Comités.

1.5.4 L'information des administrateurs

Chacun des administrateurs reçoit l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.5.5 Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été attribué au cours de l'exercice 2014.

1.5.6 Mission spéciale

Aucune mission spéciale n'a été confiée à un Administrateur au cours de l'exercice écoulé.

1.5.7 Evaluation des travaux du Conseil

Le Conseil a mis en place un processus d'auto évaluation, conformément aux dispositions de la quinzième recommandation du Code de référence.

Les membres du Conseil ont été invités par le Président à compléter un questionnaire sur le fonctionnement du Conseil d'administration et la préparation de ses travaux. Les résultats de ce questionnaire ont été présentés par le Président lors de la séance du 6 novembre 2014.

A l'issue de cette évaluation et à l'effet d'améliorer son fonctionnement et la préparation et l'organisation de ses travaux, le Conseil a décidé de mettre en place les mesures suivantes :

- fixation d'objectifs à l'aune desquels le Conseil d'administration mesurera sa performance sur une base annuelle ;
- amélioration du plan d'action pour certains risques opérationnels ;
- planification de la succession au niveau des cadres supérieurs de la Société.

1.6 Limitations de pouvoir du Directeur Général

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'administration de la Société a optée le 25 février 2013 pour l'exercice de la Direction Générale par le Président du Conseil d'administration.

Le Président - Directeur Général est investi de pouvoirs étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, avec des limitations spécifiques décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration adoptés par le Conseil d'administration en date du 28 février 2013.

Par ailleurs, il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Président - Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

1.7 Principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La rémunération du Président - Directeur Général est arrêtée par le Conseil d'administration et fait l'objet de recommandations de la part du Comité des rémunérations conformément à la seconde recommandation du code de référence.

La rémunération du Président - Directeur Général est actuellement constituée d'une partie fixe, versée tous les mois, sur 12 mois, et d'une partie variable.

1.7.1 Rémunération du président-directeur général

1.7.1.1 Rémunération fixe et variable

La rémunération variable du Président-Directeur Général est fixée de façon semestrielle par le Conseil d'administration. Elle est déterminée sur la base de la réalisation ou non de plusieurs critères fixés également semestriellement par le Conseil d'administration tels que par exemple : un niveau de chiffre d'affaires, des objectifs de marge, la réussite de l'introduction de nouveaux produits, la réalisation de recrutements ou le maintien d'un niveau de trésorerie, etc.

Il est rappelé que les informations concernant la rémunération des mandataires sociaux figurent dans le rapport de gestion intégrant les éléments sur la gestion du Groupe.

Au titre de l'exercice 2014, le Directeur Général a reçu une rémunération fixe de 200.000 euros et une rémunération variable de 100.000 euros.

1.7.1.2 Indemnité, avantages et rémunérations accordés à raison de la cessation ou du changement de fonction

Le Directeur Général percevra une indemnité de départ en cas de révocation.
Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration en date du 19 juin 2014 a décidé que le montant de cette indemnité de départ sera déterminé en fonction du taux de croissance annuel moyen (ci-après le « TCAM ») sur les trois derniers exercices clos, le TCAM étant déterminé selon la formule suivante :

$$TCAM = [(CA(N)/CA(N-3))^{(1/3)} -1] * 100$$

Où:

CA(N) = Chiffre d'Affaires consolidé du dernier exercice comptable (N) disponible

CA(N-3) = Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice comptable de l'année N-3

- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est inférieur à 5 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 50 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;

- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est compris entre 5 % et 10 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 75 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;

- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est supérieur à 10 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 100 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois.

Le Directeur Général bénéficie depuis 2005 de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise. Le coût pour la Société en 2014 a été de 11.112 euros.

1.7.1.3 Retraite

Aucun engament de retraite supplémentaire à cotisations définies ou à prestations définies n'a été pris par la Société.

1.7.1.4 Stock-options – Actions gratuites - bons de souscription de part de créateur d'entreprise

Le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a attribué à Monsieur Didier BREDY 40.000 options de souscription ou d'achat d'actions, permettant de souscrire à 40.000 actions au prix unitaire de 7,86 €.

1.7.1.5 Avantages en nature

Le Président-Directeur général n'a bénéficié d'aucun avantage en nature au cours de l'exercice 2014 à l'exception d'une assurance GSC.

1.7.2 Rémunérations des administrateurs

Aucune rémunération n'a été versée aux Administrateurs au cours de l'exercice 2014.

Nous vous précisons que Monsieur François-Xavier Ollivier, Administrateur, est rémunéré au titre de ses fonctions de salarié de la Société avec un contrat de travail correspondant.

1.8 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont prévues par les dispositions de l'article 30 des statuts de la Société, étant précisé que les dispositions statutaires régissant les droits des actionnaires sont prévues à l'article 11 desdits statuts.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La stratégie du Groupe consiste à devenir un acteur important sur le marché du transport des données sur fibres-optiques. La croissance du Groupe, la génération de cash nécessaire pour son autofinancement et l'innovation par ses produits/services pour ses clients sont des axes prioritaires de la stratégie.
Ainsi le dispositif de contrôle interne en place s'inscrit dans la stratégie du Groupe et il a comme objectifs d'augmenter l'efficacité de ses opérations, d'utiliser d'une façon efficiente ses ressources et de sauvegarder son actif à la fois productif et humain. Il se décline en différentes mesures qui assurent :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux sociétés du Groupe ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- la sauvegarde des actifs du Groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue de l'élimination des risques, mais ce dispositif, mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel, permet de les limiter considérablement.

Le Groupe organise son système de contrôle interne au travers :

- de modes d'organisation spécifiques,
- de politiques et de procédures.

2.1 Principales fonctions-acteurs impliquées dans le pilotage du dispositif

2.1.1 Le Conseil d'Administration et la Direction Générale

Le Conseil d'Administration assure le contrôle du fonctionnement général du Groupe. Il approuve l'organisation et, à travers le comité d'audit, intervient sur le dispositif du contrôle interne. Le Comité d'Audit joue un rôle important dans l'identification des risques et dans les recommandations d'amélioration des règles de gestion.

La Direction générale définit l'organisation générale du dispositif et son fonctionnement au quotidien au sein de l'entreprise. Elle assure sa mise en œuvre, fixe clairement les rôles et les responsabilités des personnes concernées par ce dispositif et réalise un suivi régulier de ces dernières par le biais de réunions et/ou compte rendus hebdomadaires, mensuels ou trimestriels.

La Direction générale et les directeurs qui rapportent au directeur général utilisent tous les moyens de communication en interne (e-mail, affichage, réunions régulières avec les délégués du personnel, réunions d'information pour une partie ou l'intégralité des sociétés ou du Groupe, réunion de services, etc.) pour expliquer les démarches de contrôle interne, des responsabilités du personnel, des procédures et règles à suivre et à respecter à la fois au niveau du Groupe et au niveau de chaque société.

2.1.2 Direction Financière et Ressources Humaines

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière assume principalement les missions suivantes :

- produire les comptes consolidés du Groupe et comptes sociaux d'Ekinops SA et de sa filiale dans des délais répondant aux exigences du marché financier règlementé et des obligations légales en garantissant que les comptes donnent une image fidèle de l'entreprise conformément aux principes comptables et aux reporting adoptés par le Groupe ;
- réaliser le cycle de reporting : hebdomadaire, mensuel et trimestriel permettant au management de mesurer sur une base régulière la performance du Groupe ;
- produire la documentation nécessaire à la communication financière et la synthèse du reporting de gestion pour le Conseil d'Administration ;
- veiller aux changements de la législation juridique et fiscale pour assurer l'application des nouvelles règles au sein du Groupe ;
- concevoir et mettre en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion ;
- veiller au climat social et à l'environnement du travail dans le respect de la législation et du bon fonctionnement de l'entreprise;
- veiller à la préservation et la sécurité des actifs du Groupe;
- réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptable et de gestion.

En outre, les différentes fonctions exercées par la Direction financière sont réparties entre ses différents membres afin de limiter tout risque de fraude et d'erreur.

2.1.3 Direction des Opérations et Systèmes d'Information

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction des Opérations et Systèmes d'Information assume principalement les missions suivantes :

- veiller à l'utilisation efficiente et à la sauvegarde de l'actif circulant du Groupe, avec une attention particulière sur les stocks ;
- réaliser les taches et travaux nécessaires pour la protection des données commerciales, scientifiques et propriétaires du Groupe ainsi que celles relatives à ses employés ;
- protéger toute la propriété intellectuelle du Groupe ;
- réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information pour assurer la continuité de l'exploitation.

2.2 Les dispositifs de gestion des risques

2.2.1 Règles de déontologie

Depuis l'admission des titres de la société aux négociations sur le marché Euronext Paris, les principes et règles déontologiques boursières font l'objet d'une procédure et d'une note d'information interne distribuée à tous les collaborateurs du Groupe ayant comme objectif de sensibiliser le personnel aux principes de comportement qui s'imposent aux personnes initiées en particulier lors des périodes dites « calmes ». Le Groupe a également mis en place une liste d'initiés permanents et il la tient à jour.

2.2.2 Processus budgétaire et prévisions internes

Le processus budgétaire permet de donner les objectifs pour le développement du Groupe mais aussi d'établir les seuils de contrôle des dépenses et investissements qui sont suivi par la suite par la Direction Financière pour chaque département tout au long de l'exercice.

Le budget est établi annuellement avec une actualisation, si nécessaire, au début du deuxième semestre de l'année. Il se décline en détail pour chaque département organisationnel et permet aux responsables de suivre leurs engagements de dépenses et d'investissements.

Par ailleurs, les prévisions des ventes ainsi que les probabilités de prise de commandes clients sont mises à jour régulièrement (suivi hebdomadaire), ce qui permet par la suite d'avoir un premier niveau de contrôle de la facturation à venir mais aussi des achats à prévoir.

2.2.3 Processus de production de l'informations financières et reporting

La comptabilité et le reporting financier pour l'ensemble des entités du Groupe sont centralisés au sein du service financier basé au siège social d'Ekinops SA. Le contrôle de gestion s'y trouve également.

La comptabilité assure un contrôle de cohérence des comptes des sociétés et établit les déclarations fiscales et sociales qui leur incombent. Pour la préparation des déclarations fiscales, le Groupe collabore avec des experts comptables spécialisés respectivement en France et aux Etats-Unis.

Le Groupe applique les normes comptables IAS/IFRS pour la préparation des comptes consolidés. Leur préparation est réalisée sous la responsabilité de la Direction financière et avec l'aide d'un cabinet d'expertise comptable.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent (i) à la fin du premier semestre sous la forme d'un examen limité des comptes consolidés, (ii) courant deuxième semestre sous la forme d'une vérification et de recommandations sur le fonctionnement des procédures et du contrôle interne, et (iii) pour la clôture annuelle, sous la forme d'un audit des comptes sociaux et consolidés.

Ils apportent ainsi une référence d'audit qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la direction financière et la Direction générale.

En outre, le Groupe a établi un planning régulier de reporting financier et de gestion interne qui comprend la nature des rapports, les échéances et les personnes responsables. La périodicité des rapports varie en fonction de l'information. Les rapports suivants, entre autres, sont générés par la direction financière sur :

- le chiffre d'affaires et les commandes en cours,
- le suivi des soldes bancaires,
- les créances clients échues,
- l'analyse des marges,
- les états financiers pro forma trimestriels,
- le suivi budgétaire des dépenses,
- l'état des stocks,
- l'état et le coût des garanties.

Un reporting régulier de l'activité est effectué auprès du Conseil d'Administration, auquel il est également rendu compte des investissements engagés, réalisés, et prévisionnels.

2.2.4 Procédures opérationnelles

Outre le reporting financier, et pour limiter les risques liés à l'activité, le Groupe a mis en place un certain nombre de procédures internes qui, de façon générale, ont pour objet d'assurer, selon le principe de la séparation des tâches, tant la traçabilité que la fiabilité des informations fournies par l'ensemble des services. Elles jouent aussi un rôle important dans l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation des ressources du Groupe ainsi que la sauvegarde de ses actifs. Il s'agit notamment de procédures de :

- soumission et remboursement des notes frais,
- transactions et de suivi des stocks,
- RMA (retour qualité),

- Ressources Humaines (procédures de paie, recrutement et évaluation)
- inventaire des stocks
- suivi des risques liés aux clients, évalués qualitativement et quantitativement
- relance et de collecte des factures échues
- maintien du document unique sur les risques relatifs aux risques opérationnels et ceux liés à l'environnement du travail.

Certaines procédures ont été mises en place de façon itérative, sans pour autant faire l'objet d'un guide de procédures écrit. Il s'agit notamment des procédures de passation de commandes et de réception / règlement fournisseur, ainsi que des procédures de facturation client et de l'approbation des dépenses et de double signature sur les virements bancaires.

2.3 Surveillance, contrôle et évolution du dispositif

La surveillance et le contrôle des risques et des fraudes éventuelles se font par plusieurs moyens :
- Analyse des indicateurs de performance et des écarts vis-à-vis du budget ;
- Remonté immédiate de l'information liée aux alertes de tentative de fraude ;
- Monitoring et revue régulière de la suffisance des montants des assurances en place ;
- Contrôle et limitation du niveau d'accès à l'information stratégique et/ou sensible ainsi qu'aux systèmes d'information et aux comptes bancaires ;
- Inventaire périodique des actifs de la société avec analyse détaillée sur les écarts identifiés.

Le Groupe souhaite que son dispositif de contrôle interne soit un dispositif dynamique. Il ne cesse pas de faire évoluer ce dispositif en fonction de l'évolution de son activité et de son environnement.
Ce processus d'amélioration continue du dispositif de contrôle contient plusieurs axes à poursuivre dans les années à venir et notamment :
- Amélioration de la production financière et augmentation de la précision des outils de pilotage et de l'aide à la décision ;
- Formalisation et diffusion des procédures existantes et à venir sur un support unique et accessible pour tous les collaborateurs du Groupe ;
- Communication accrue en interne sur la typologie des risques et les dispositifs de maitrise.

3. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Le paragraphe 2.15 du rapport de gestion fait état, conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

* *
*

Le Président du Conseil d'administration

2.3.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Aux Actionnaires,
En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Ekinops S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au

sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit	Deloitte & Associés
Cédric TOMINE	Fabien BROVEDANI

3 INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

3.1 Note méthodologique

a. Le périmètre de reporting RSE

Le périmètre de reporting social couvre les effectifs du Groupe en France et à l'étranger inscrits au 31 décembre 2014.
Le périmètre de reporting environnemental couvre les sites de Lannion et Courbevoie en France.

b. Les indicateurs RSE

Les indicateurs RSE sélectionnés répondent à un critère de matérialité et à une logique de pertinence en lien avec les activités d'Ekinops.

Le tableau de synthèse suivant prend en compte l'ensemble des thématiques abordées par l'Article R. 225-105-1 du Code de commerce (loi française Grenelle II).

Informations sociales		
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Voir § 3.2
	Embauches et licenciements	
	Rémunérations et évolutions	
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	Voir § 3.2
	Absentéisme	
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Voir § 3.2
	Bilan des accords collectifs	
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	Voir § 3.2
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Non pertinent au regard de la taille de la société
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Voir § 3.2
Formation	Politique mise en œuvre en matière de formation	Voir § 3.2
	Nombre total d'heures de formation	
Diversité et égalité des chances	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Voir § 3.2
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Voir § 3.2
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Voir § 3.2
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Non pertinent au regard des activités du Groupe
	Relatives à l'élimination des discriminations en	

	matière d'emploi et de profession	
	Relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
	Relatives à l'abolition effective du travail des enfants	
Informations environnementales		
Politique générale en matière environnementale	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Voir § 3.3
	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Aucune provision ou garantie en 2014
Pollution et gestion des déchets	Mesures de prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Voir § 3.3
	Mesures de prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	Voir § 3.3
	Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Non pertinent au regard des activités de la société
Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	Non pertinent au regard des activités de la société
	Consommation de matières premières et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Voir § 3.3
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Voir § 3.3
	Utilisation des sols	Non pertinent au regard des activités de la société
Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	Rejets de gaz à effet de serre	Voir § 3.3
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	Non pertinent au regard des activités de la société
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non pertinent au regard des activités de la société
Informations sociétales		
Impact territorial, économique et social de l'activité	En matière d'emploi et de développement régional	Voir § 3.4
	Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les parties prenantes	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	Voir § 3.4
	Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Voir § 3.4

	Importance de la sous-traitance et responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption	Voir § 3.4
	Mesures prises en faveur de la santé, et de la sécurité des consommateurs	
	Actions engagées en faveur des droits de l'Homme	

c. Les points spécifiques par indicateur

Consommation d'énergie : il s'agit des quantités d'énergie achetées en direct par l'entité.
L'établissement de Lannion étant en sous-location, l'abonnement électricité du bâtiment de Lannion est géré par le locataire. Le calcul de la consommation retient pour Ekinops 2/3 du montant total, en raison de la surface technique laboratoire plus consommatrice d'énergie.

Gaz à effet de serre : il s'agit des émissions liées aux consommations énergétiques des bâtiments.

Effectifs totaux : il s'agit de l'ensemble des salariés inscrits dans les effectifs en fin d'exercice quelle que soit la nature de leurs contrats de travail (hors : stagiaires, intérimaires et sous-traitants).

Total des entrées/sorties : il s'agit du nombre total des entrées/sorties pendant l'exercice dans l'entreprise. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « effectifs totaux ».

Nombre d'accidents : est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail et donnant lieu à un justificatif officiel.

Le taux d'absentéisme : le nombre de jours d'absences sur le nombre théorique de jours travaillés. Sont prises en compte : les congés pour maladie, les absences pour accident du travail, les absences pour projet personnel (congés sans solde).

3.2 Responsabilité sociale

Au 31 décembre 2014, les effectifs d'Ekinops s'élèvent à 77 et se répartissent par type de contrat, sexe et tranche d'âge de la manière suivante :

	2012	2013	2014
Effectif total au 31.12*	59	67	77
dont CDI	59	67	76
dont CDD	0	0	1
dont femmes	9	10	11
dont hommes	50	58	66
35 ans et plus	46	52	67
moins de 35 ans	14	15	10

Ekinops est présent à l'international sous la forme de représentations commerciales et de filiales. La répartition des effectifs par zone géographique est la suivante :

	2012	2013	2014
EMEA et APAC	51	56	64
dont France	49	55	62
Etats-Unis	8	11	13

Les mouvements sur l'exercice 2014 (embauches et départs) se décomposent de la manière suivante :

	2012	2013	2014
Nombre d'embauches	5	11	25
dont CDI	5	11	24
dont CDD			1
Nombre de départs	6	3	15
dont licenciements		1	5

Comme indiqué au paragraphe 1, Ekinops a renforcé en 2014 ses équipes commerciales et R&D, ce que l'on constate par la progression de 130 % du nombre d'embauches.

Le nombre de départs s'explique principalement par la réorganisation de notre filiale américaine qui a engendré un remaniement des équipes.

Les commerciaux sont commissionnés sur la réalisation du chiffre d'affaires. Les dirigeants perçoivent une rémunération variable individualisée, établie par le Conseil d'Administration. Les autres salariés d'Ekinops perçoivent une rémunération variable indexée sur leur rémunération annuelle fixe et conditionnée à l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs.
Au 31 décembre 2014, 97% des salariés travaillent à temps plein, 3% travaillent à temps partiel.

a. Dialogue social

Le dialogue social occupe une place importante dans la gestion des Ressources Humaines d'Ekinops. L'entreprise compte 2 délégués du personnel. En 2014, les instances représentatives du personnel se sont réunies 5 fois. Aucun accord collectif n'a été signe en 2014.
Un accord de participation est en cours d'élaboration pour l'année 2015 et sera négocié avec les Instances Représentatives du Personnel.
Ayant franchi le seuil de 50 salariés depuis plus de 12 mois, Ekinops a lancé en décembre 2014 le processus d'élections d'une Délégation Unique du Personnel. Le nombre de sièges à pourvoir était de 3 titulaires et 3 suppléants. Un protocole pré-électoral a été signé le 8 janvier 2015 avec 2 syndicats représentatifs (CGT et CFDT), répartissant les effectifs en 2 collèges Employés-Techniciens d'une part, Agents de maitrise-Ingénieurs et Cadres d'autre part, pour un mandat de 4 ans.
Le premier tour prévu le 22 janvier 2015 réservé aux représentations syndicales représentatives s'est conclu par carence de candidats.
Le second tour a eu lieu le 6 février et s'est conclu par carence de candidats pour le 1er collège, et par l'élection de 2 titulaires et 2 suppléants pour le collège Cadres.
Conformément à la législation en vigueur pour les Délégations Uniques du Personnel, les réunions seront organisées sur un rythme mensuel.

b. Maîtrise des risques professionnels

Le tableau ci-dessous indique le taux d'absentéisme au titre des exercices 2012, 2013 et 2014:

	2012	2013	2014
Taux d'absentéisme	1,5	1,25	0.83

Un des objectifs principaux d'Ekinops est la sécurité de son personnel et celle de ses clients. Conformément à la réglementation, Ekinops a établi dans son Document Unique d'Entreprise (DUE)

une analyse des risques liés aux activités professionnelles de l'entreprise et un plan d'actions engagées.
Une mise à jour de ce document a été communiquée aux IRP et au Médecin du Travail en janvier 2015.
L'activité d'Ekinops est concernée par un certain nombre de risques, principalement liés à la nuisance sonore dans les laboratoires, à l'électricité, aux machines et outils, à l'utilisation de matériaux, à l'utilisation de produits chimiques et à la manutention manuelle. A chaque risque sont associés un niveau de gravité et un niveau d'exposition, permettant d'estimer le niveau du risque et d'envisager un plan d'action adapté pour anticiper et limiter ce risque. Ces actions ont également été formalisées dans le DUE.
Sur l'exercice 2014, aucun accident de travail n'a été déclaré. Aucune maladie professionnelle n'a été signalée.

c. Formation

Le Groupe a la volonté constante de proposer à ses employés des opportunités de formation et de développement adaptées aux besoins et aux spécificités de chaque métier. Le plan de formation est établi selon l'évaluation du niveau technique individuel de chaque employé par son responsable et sur l'analyse de leurs souhaits.

Au cours des derniers exercices clos, le nombre total d'heures de formation dispensées a été le suivant:

	2012	2013	2014
Nombre total d'heures de formation	77	103	119

Ces heures de formation couvrent uniquement celles dispensées par des organismes externes et concernent pour 2014 4 salariés des équipes opérationnelles.
Ce chiffre relativement faible s'explique par les qualifications techniques élevées des salariés d'Ekinops, notamment au sein des équipes R&D, ne nécessitant pas de remise à niveau fréquente.

3.3 Responsabilité environnementale

Pour évaluer ses pratiques éco-responsables, Ekinops a mis en place des outils de mesure de ses impacts environnementaux.

a. Politique générale en matière d'environnement

Il n'existe pas à ce jour de politique générale en matière d'environnement. Des pistes de réflexions sont en cours en vue de l'obtention de certifications en matière d'environnement.
Il est à noter cependant que si la société sous-traite totalement la fabrication de ses équipements, elle est vigilante dans le choix de ses partenaires et veille à ce qu'ils soient engagés dans une démarche qualité
Elle s'assure notamment des certifications ISO de ses sous-traitants.

b. Gestion des déchets

La gestion des déchets fait l'objet d'une attention particulière au sein du Groupe. Les activités d'Ekinops génèrent principalement des Déchets des Equipements Electroniques et Electriques pouvant contenir certaines Substances Dangereuses. Ekinops fait appel à un opérateur agréé satisfaisant à la réglementation DEEE, pour ses besoins en direct et s'appuie sur ses partenaires sous-traitants certifiés ISO14001 en cas de besoin.
En 2014, le tonnage des déchets DEEE géré en interne s'élève à 560 kg, provenant de mises au rebut de cartes et matériel informatique obsolètes.

Les déchets non dangereux se résument aux déchets papiers et cartons.

c. Consommation durable des ressources

i. Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

Les quantités d'électricité achetée en direct par les deux sites de Lannion et Courbevoie sont de 661669KWh pour l'année 2014, comparés à une consommation pour l'année 2013 de 449 220 Kwh.
L'augmentation de cette consommation s'explique par l'agrandissement des surfaces de laboratoire et la croissance des effectifs.

Les émissions de CO2 imputables aux consommations énergétiques atteignent 49 teqCO2 en 2014.

3.4 Responsabilité sociétale

d. Egalité de traitement et respect des droits de l'Homme

Historiquement les femmes représentent une minorité dans l'ensemble des salariés du secteur de l'ingénierie informatique. Néanmoins, Ekinops attache une attention particulière à la diversité de ses équipes et souhaite mettre en place des mesures concrètes afin d'augmenter la diversité de ses recrutements à la sortie des écoles de formation.
Ekinops verse chaque année une contribution financière à l'Agefiph et emploie 2 personnes en situation de handicap à fin 2014.
Ekinops s'attache également à promouvoir auprès de ses employés les principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail et à faire respecter les droits de l'Homme au sein de son organisation.
Dans son règlement Intérieur, Ekinops France fixe notamment les dispositions relatives à l'abus d'autorité en matière de harcèlement sexuel ou moral.
Le « Handbook » destiné aux salariés américains est en cours d'élaboration, rappelant la législation des Etats-Unis en termes de harcèlement et de discrimination.

e. Impact territorial, économique et social de l'activité

La stratégie d'Ekinops étant de sous-traiter l'ensemble de la fabrication de ses équipements et d'externaliser une partie de la logistique, elle s'appuie sur de nombreux partenaires locaux, tant dans les domaines électroniques que pour le stockage et l'expédition, participant ainsi au développement de l'économie territoriale.

f. Critères de sélection des fournisseurs et loyauté des pratiques

Veiller à la transparence et à la loyauté de ses pratiques est une priorité pour Ekinops.
La sélection de ses sous contractants se fait sur la base :

- De leur certification IS09001 et ISO14001 (obligatoirement requises)
- Du niveau de formation de leur personnel
- Du niveau de prix de leurs prestations (remis à jour périodiquement)
- De leur proximité géographique

Les deux sous-traitants majeurs Novatech Technologies (Pont de Buis) et Jabil Circuit SAS (Brest) sont certifiés ISO 9001 : 2008 et ISO 14001 : 2004.

En 2010, la certification de niveau 3 relative à la directive européenne RoHS2 a été délivrée par le SNESE3 à Novatech Technologies.

g. Identification et traçabilité des produits

[2] RoHS : Restriction on Hazardous Substances (Restriction de l'Usage de certaines Substances Dangereuses)
[3] SNESE : Syndicat National des Entreprises de Sous-traitance Electronique

i. Identification des produits

Tous les équipements, logiciels et micro-logiciels sont identifiés selon les règles de codification Ekinops. En interne, chaque équipe est responsable de la gestion de la configuration des éléments dont elle est en charge. La gestion de la configuration d'un produit est effectuée par le Bureau d'Etudes qui identifie l'état de la configuration du produit fini en fonction du niveau de conformité de chaque élément. La Base de données Composant4 d'Ekinops garantit l'unicité de chaque code.

ii. Traçabilité des produits :

La procédure de traçabilité s'applique en priorité à deux niveaux de la chaine de production des produits :

- **Au niveau de la configuration :** toute modification relative à un élément (changement de numéro de classe, évolution des composants, différence fonctionnelle) est suivie et reportée par l'équipe concernée et par le Bureau d'Etudes. Un système de validation et des documents de compatibilité garantissent la conformité de l'ensemble des éléments constituant le matériel informatique.
- **Au niveau de la fabrication :** tout retour de matériel de la part d'un client et toute alerte de la part d'un fournisseur peut faire l'objet d'une enquête afin d'identifier les modules ou sous-assemblages défectueux.

3.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant

EKINOPS
Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1101[5] nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le(s) « Référentiel(s) »), dont un résumé figure dans la partie intitulée « Note méthodologique » du chapitre 3 du rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures

[4] Ekinops Component Data Base
[5] dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes sur le mois de mars 2015 pour une durée d'environ une semaine

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code du commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code du commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 du code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie intitulée « Note méthodologique » du chapitre 3 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[6] :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionné[7] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque ; nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 83% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 27 mars 2015

BDO France – Léger & associés
Représenté par Patrick GIFFAUX
Associé

[6] Effectif Total, Mouvements sur l'exercice, Taux d'absentéisme, Maitrise des risques professionnels, Formation, Gestion des déchets, Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre, Certification ISO des sous-traitants
[7] Les sites de Lannion et de Courbevoie en France

4 COMPTES CONSOLIDES DES EXERCICES 2014 ET 2013

EKINOPS présente des comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 (dernières informations financières).
Le Groupe ayant établi des comptes consolidés sur la période de référence, les états financiers individuels historiques d'Ekinops S.A. ne sont pas intégrés dans le présent document.

4.1 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31/12/2014

I - ETAT DE SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Immobilisations incorporelles	**4.1**	1 080	548
Immobilisations corporelles	**4.2**	881	892
Actifs financiers non courants	**4.4**	79	149
Actifs d'impôts différés		-	-
Total actifs non courants		**2 040**	**1 589**
Stocks	**4.5**	4 682	4 443
Clients et comptes rattachés	**4.6**	1 858	2 821
Actifs d'impôts exigibles	**4.7**	1 167	1 136
Autres actifs courants	**4.8**	562	969
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4.9**	6 923	7 666
Total actifs courants		**15 192**	**17 035**
TOTAL DE L'ACTIF		**17 232**	**18 624**
Capital émis	**4.10**	2 695	2 544
Primes d'émission		35 812	33 756
Réserves consolidées - part du Groupe		(24 887)	(23 987)
Réserves de conversion		157	(28)
Résultat de la période - part du Groupe		(3 456)	(1 260)
Capitaux propres - Part du Groupe		**10 321**	**11 026**
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		**10 321**	**11 026**
Dettes financières non courantes	**4.11**	1 304	707
Engagements envers le personnel	**4.13**	310	189
Autres passifs non courants	**4.14**	392	123
Passifs d'impôts différés		-	-
Total passifs non courants		**2 006**	**1 019**
Dettes financières courantes	**4.11**	121	547
Provisions	**4.12**	354	333
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 444	2 968
Autres passifs courants	**4.14**	2 986	2 732
Total passifs courants		**4 905**	**6 580**
TOTAL DU PASSIF		**17 232**	**18 624**

II - ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Chiffre d'affaires	**5.1**	12 249	18 293
Coût des ventes		(6 253)	(10 646)
Marge Brute		**5 996**	**7 646**
Frais de recherche et développement	**5.2**	(2 543)	(1 910)
Frais marketing et commerciaux	**5.2**	(4 852)	(4 183)
Frais généraux et administratifs	**5.2**	(2 484)	(2 829)
Résultat opérationnel courant		**(3 883)**	**(1 276)**
Autres produits et charges opérationnels		-	37
Résultat opérationnel		**(3 883)**	**(1 239)**
Coût de l'endettement financier net	**5.5**	(42)	68
Autres produits et charges financiers	**5.5**	503	(88)
Résultat avant impôts		**(3 423)**	**(1 260)**
Charge d'impôt	**5.6**	(33)	-
Résultat net de la période		**(3 456)**	**(1 260)**
Part attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA :		(3 456)	(1 260)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :		-	-
Résultat de base par action (€/action) :	**5.7**	**(0,66)**	**(0,27)**
Résultat dilué base par action (€/action) :	**5.7**	**(0,66)**	**(0,27)**

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net de la période	**(3 456)**	**(1 260)**
Autres éléments recyclables du résultat global :	**185**	**(20)**
Ecarts de conversion, nets d'impôts	185	(20)
Ecarts de conversion	185	(20)
Effet d'impôts	-	-
Autres éléments non recyclables du résultat global :	**(97)**	**26**
Ecarts actuariels, nets d'impôts	(97)	26
Gains (Pertes) actuariels sur engagements envers le personnel	(97)	26
Effet d'impôts	-	-
Total autres éléments du résultat global	**88**	**6**
Résultat global	**(3 368)**	**(1 253)**
Part attribuable aux actionnaires d' Ekinops SA :	(3 368)	(1 253)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :	-	-

III - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves et résultat	Réserves de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er Janvier 2013	**1 990 573**	1 991	28 569	(24 606)	(8)	**5 946**	-	**5 946**
Résultat net de la période				(1 260)		**(1 260)**	-	**(1 260)**
Autres éléments du résultat global				26	(20)	**6**	-	**6**
Résultat global		0	0	(1 233)	(20)	**(1 253)**	-	**(1 253)**
Actions propres				(21)		**(21)**	-	**(21)**
Paiements en actions				614		**614**	-	**614**
Augmentation de capital	3 097 588	553	5 188			**5 740**	-	**5 740**
Au 31 décembre 2013	**5 088 161**	2 544	33 756	(25 246)	(28)	**11 026**	-	**11 026**
Au 1er Janvier 2014	**5 088 161**	2 544	33 756	(25 247)	(28)	**11 026**	-	**11 026**
Résultat net de la période				(3 456)		**(3 456)**	-	**(3 456)**
Autres éléments du résultat global				(97)	185	**88**	-	**88**
Résultat global		0	0	(3 553)	185	**(3 368)**	-	**(3 368)**
Actions propres				(56)		**(56)**	-	**(56)**
Paiements en actions				512		**512**	-	**512**
Augmentation de capital	301 129	151	2 056			**2 207**	-	**2 207**
Au 31 décembre 2014	**5 389 290**	2 695	35 812	(28 343)	157	**10 321**	-	**10 321**

IV - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net de la période		**(3 456)**	**(1 260)**
Elimination des amortissements et provisions	**5.4**	865	983
Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(6)	4
Charges liées aux paiements en actions	**4.10**	512	614
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net		**(2 085)**	**342**
Elimination de la charge (produit) d'impôt		33	-
Elimination du coût de l'endettement financier net		42	(68)
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net		**(2 010)**	**274**
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		108	385
Impôts payés		(87)	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**(1 989)**	**659**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	**4.3**	(1 376)	(783)
Variation des prêts et avances consentis		70	(122)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(1 306)**	**(905)**
Augmentation de capital	**4.10**	2 207	5 741
Opérations sur actions propres		(56)	-
Emission de nouveaux emprunts	**4.11**	740	750
Remboursements d'emprunts	**4.11**	(350)	(666)
Intérêts financiers payés		(5)	(12)
Variation des autres dettes financières	**4.11**	(163)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**2 372**	**5 814**
Incidence de la variation des cours des devises		180	(22)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(743)**	**5 546**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	**4.9**	7 666	2 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	**4.9**	6 923	7 666

V – ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

NOTE 1 – Présentation générale

Ekinops est un concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques destinées aux opérateurs de télécommunications.

Les solutions proposées par Ekinops, basées sur sa technologie propriétaire T-Chip (transport intégré dans une puce), permettent le déploiement rapide, flexible et économique d'infrastructures à très haut débit. Ekinops est ainsi en mesure d'accompagner les opérateurs, en leur apportant haute performance et retour sur investissement, dans l'évolution de leurs infrastructures afin de faire face à l'explosion du trafic de données sur les réseaux à très haut débit (fixe, mobile).

Ekinops SA est cotée au compartiment C du marché Euronext Paris d'Euronext (Code ISIN : FR0011466069, Code mnémonique : EKI).

En date du 9 avril 2015, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des comptes annuels consolidés d'Ekinops SA portant sur la période de douze mois prenant fin le 31 décembre 2014.

NOTE 2 – Faits marquants

Après un exercice 2013 de fort développement, 2014 a été une année de transition marquée par la mise en place des actions de développement qui constitueront les relais de croissance du groupe au cours des prochaines années, tant sur le plan commercial que sur le plan technologique.

Sur le plan technologique, l'année a été marquée par l'accélération des ventes de produits 100G, notamment des solutions bénéficiant des modules à technologie propriétaire cohérente lancée en toute fin d'année 2013. Le groupe a également mis sur le marché sa nouvelle solution 100G métro en juin 2014 pour laquelle des premières ventes ont été réalisées en fin d'année. Au final, sur l'ensemble de ses produits 100G, la société a ainsi enregistré une croissance de 43%, confirmant l'adéquation des solutions Ekinops aux besoins du marché et aux exigences technologiques des opérateurs télécoms.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2014, le Groupe a procédé à l'attribution de 186 800 options de souscription d'actions à tous les dirigeants et salariés du Groupe ainsi qu'à l'attribution de 8 500 Bons de Souscription d'Actions (BSA) à une certaine catégorie de partenaires qui sont liés par un contrat de prestation de services avec le Groupe.

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant. Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a procédé à l'émission de 289.463 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 2,189 K euros de capitaux.

Enfin, au mois d'août 2014, le groupe a signé un contrat de « Prêt taux zéro pour l'innovation » avec Bpifrance Finance d'un montant de 740 K€. Au 31 décembre 2014, le Groupe avait encaissé le prêt.

NOTE 3 – Méthodes et principes comptables

3.1 – Principes généraux

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.2 – Référentiel comptable

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, les états financiers consolidés du groupe Ekinops au 31 décembre 2014 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2013 retraité si besoin selon le même référentiel.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont identiques à celles des comptes consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception du changement de présentation concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises détaillé en note 5.6 et des changements mentionnés ci-après :

- **Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2014**

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2014 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014. Elles concernent principalement :

Les normes relatives aux méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Autres normes et interprétations :

- IAS27 amendée « Etats financiers individuels »
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- IAS 36 amendée « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».
- ISA39 amendée « Novation des dérivés et maintien de la relation de couverture »

- **Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2014**

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2014 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes »;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;

- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014 ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

Le Groupe est en cours d'analyse des impacts de l'application de ces normes et interprétations.

3.3 – Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 – Périmètre

Le Groupe exerce le contrôle sur l'ensemble de ses filiales qui sont par conséquent consolidées par intégration globale. Le tableau ci-après présente les informations relatives à toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation à la fin de chaque exercice

Sociétés	Sièges	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Ekinops SAS	3, rue Blaise Pascal 22300 Lannion – France	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
Ekinops Corp	1209 Orange St, Wilmington, DE 19801– Etats-Unis	100	100	100	100

3.3.2 – Méthode de consolidation

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.
Tous les soldes intragroupes, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

3.3.3 – Méthodes de conversion

a) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

b) Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la fin de chaque période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en appliquant le cours en vigueur à cette date.
Les pertes et gains de change qui en résultent sont reconnus en autres produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change relatifs aux éléments monétaires répondant à la définition d'investissement net dans une activité à l'étranger. Ces éléments sont comptabilisés en capitaux propres; ils sont comptabilisés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

3.3.4 – Recours aux jugements et estimations

Afin d'établir les états financiers conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe a dû recourir à des hypothèses, des jugements et des estimations, susceptibles d'affecter à la date d'établissement des états financiers, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les montant présentés au titre des charges et produits de la période.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur :

- l'évaluation de la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions (plans de stock-options, bons de créateur d'entreprise, d'actions gratuites et de bons de souscription d'action) accordées aux fondateurs, aux dirigeants, à certains salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exerçabilité …);
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière ;
- l'évaluation des provisions et notamment de la provision pour garantie
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables ;
- l'évaluation des impôts différés.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, de son expérience passée et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou encore suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent par conséquent sensiblement différer de ces estimations.

3.3.5 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 3 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception de nouveaux programmes sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsque les 6 critères généraux suivants, définis par la *norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles*, sont démontrés :

1) la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
2) l'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
3) la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
4) l'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
5) la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
6) la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces applications et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part

de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

L'amortissement des frais de développement débute à compter de la date de commercialisation de l'équipement. Les frais de développement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à 4 ans.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « frais de développement en cours ».

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.3.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles étant produites en internes (matériels de démonstration principalement) et faisant l'objet de production immobilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. En règle générale le Groupe fait la distinction comme suit :

- Installations techniques 10 ans
- Matériel et outillage 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Matériel de démo et développement 4 ans
- Mobilier de bureau 5 ans
- Agencements 10 ans

Les valeurs résiduelles amortissables et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.3.7 – Dépréciation d'actifs

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 36 - Dépréciation d'actifs*, dès lors qu'un évènement ou un changement dans les conditions de marché présente un risque de perte de valeur pour une immobilisation incorporelle ou corporelle, sa valeur comptable est revue afin de s'assurer qu'elle reste inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie in fine. La valeur recouvrable à la date de l'arrêté tient notamment compte de l'évolution commerciale des produits ainsi que des évolutions technologiques.
Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à la différence entre ces deux valeurs est immédiatement comptabilisée en résultat net.
Une perte de valeur comptabilisée pour une immobilisation corporelle ou incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée peut être reprise si la valeur recouvrable devient à nouveau supérieure à la valeur comptable. La reprise ne peut toutefois excéder la perte de valeur comptabilisée initialement.

3.3.8 - Actifs financiers

Les actifs financiers, à l'exclusion de la trésorerie, sont constitués de prêts et créances. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, excepté les actifs dont l'échéance expire plus de douze mois après la date de clôture. Les prêts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur recouvrable des prêts et créances est examinée dès lors qu'il existe une quelconque indication que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur, et au moins à

chaque clôture. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement reconnue dans l'état consolidé du résultat net.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation ou une perte sur créance irrécouvrable est comptabilisée en résultat net. Cette évaluation du risque-crédit repose sur l'expérience passée en matière de recouvrement des créances et de défauts de paiement, le niveau d'antériorité des créances dont l'échéance est dépassée, ainsi que sur les conditions de paiements octroyées. Une échéance est considérée comme dépassée lorsqu'à la date fixée contractuellement le paiement n'a toujours pas été effectué.

3.3.9 – Contrats de location-financement

Les actifs acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme *IAS 17 – Contrats de location*, sont considérés comme des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats. Dans ce cas, les biens ainsi financés sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur au contrat (correspondant à leur coût d'acquisition ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure), ils sont amortis sur leur durée d'utilité probable, la dette financière correspondante est inscrite au passif, et les loyers de location-financement sont répartis entre remboursements d'emprunts et charges financières.

3.3.10 – Stocks

Les stocks et les encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur cout de revient et de leur valeur nette de réalisation. Ce coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et inclut notamment les coûts de marchandises et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur brute des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres directement attribuable aux acquisitions.

Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. Cela est le cas en particulier si les stocks sont comptabilisés à un montant supérieur au montant que la société s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels évènements confirment les conditions existant à la fin de la période.

3.3.11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend principalement les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie incluent les placements à court-terme très liquides et qui présentent un risque de changement de valeur considéré comme négligeable. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées dans l'état consolidé du résultat net.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.3.12 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.3.13 – Avances conditionnées, subventions et crédits d'impôts

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes financières et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

Une subvention publique à recevoir à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Dans les cas où la subvention a pour objectif de compenser la charge elle est comptabilisée en déduction de cette charge.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

Le crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation sont présentés en déduction des « Frais de recherche et développement » de l'état consolidé du résultat net.

3.3.14 – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise des provisions uniquement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La détermination de l'exposition au risque, la comptabilisation et l'évaluation des provisions font appel à une part importante de jugements et d'estimations. Ces jugements et estimations sont par nature sujets au changement notamment si de nouvelles informations ou de nouveaux éléments d'appréciation devenaient disponibles.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, un produit à recevoir peut être comptabilisé à l'actif du bilan si le remboursement est quasi-certain.

Si l'impact présente un caractère significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un un taux qui reflète les risques spécifiques au passif. A chaque arrêté ultérieur, l'augmentation de la provision qui résulte de l'écoulement du temps conduit à comptabiliser une charge de « désactualisation » dans le compte de résultat.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu. Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, aux frais de déplacement, et au coût des pièces détachées.

3.3.15 – Avantages au personnel

Les salariés d'Ekinops SA bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France:

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies);

- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation actuarielle est basée sur la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant, le cas échéant, un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Les changements d'hypothèses actuarielles sont enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés : le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, une charge d'intérêt qui traduit la « désactualisation » des obligations.

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges sociales au compte de résultat de la période à laquelle ils sont rattachés.

3.3.16 – Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

3.3.17 – Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (plans de stock-options, bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et actions gratuites) attribuées aux fondateurs, aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, ces attributions d'instruments de capitaux propres sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié en fonction des caractéristiques de chaque plan.
La juste valeur déterminée à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel en mode linéaire sur chacun des jalons composant la période d'acquisition des droits, avec en contrepartie, une augmentation correspondante dans les capitaux propres.

A chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact d'une révision de l'estimation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et stock-options :

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces instruments est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdits instruments à la date de leur attribution, et au nombre d'instruments pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Binomial. Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question étant précisé que les plans qualifiés de « graded vesting » sont appréhendés comme autant de plans indépendants.

La charge liée à ces instruments est comptabilisée au résultat, en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Actions gratuites :

Les plans d'actions gratuites rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS2, comme des paiements fondés sur des actions et dénoués en instruments de capitaux propres. Les actions gratuites sont valorisées à leur date d'octroi. Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

3.3.18 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par le Groupe proviennent de la vente d'équipements pour réseaux de télécommunications optiques et de contrats de service.

a) Vente d'équipements

Les équipements commercialisés par le Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, sans droit de retour ou obligations post-

livraison significatives en dehors des conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de risque.

b) Prestations de services

Les prestations de services concernent principalement les contrats de maintenance, les extensions de garantie et des prestations d'installation.
Les revenus des prestations d'installation sont reconnus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.
Les revenus correspondants aux contrats de service (essentiellement maintenance et extension de garantie) sont reconnus linéairement sur la durée effective des contrats. La quote-part des contrats de services non afférente à l'exercice en cours est comptabilisée en produit constaté d'avance.

3.3.19 – Coût des ventes

Le coût des ventes est essentiellement constitué :

- des achats de composants, modules optiques et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- de prestation des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage, l'installation et la maintenance des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;
- des frais directs et indirects alloués au processus de fabrication des produits.

3.3.20 – Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe.

3.3.21 – Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance économique de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

3.3.22 – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

3.3.23 – Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour :

- toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition.
- les déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôt ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de bénéfices imposables futurs ainsi que de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe a décidé d'opter pour une comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge d'impôt à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette taxe est éligible à la qualification d'impôt sur le résultat au regard de la norme IAS12 – Impôt sur le résultat. Cette taxe était précédemment comptabilisée en charges opérationnelles (« frais généraux et administratifs »). La note 5.6 présente les impacts de ce changement de présentation.

3.3.24 – Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.

NOTE 4 – Notes relatives à l'état de situation financières consolidée

4.1 – Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Frais de développement	Frais de développement en cours	Concessions, brevets et droits similaires	**Total Immobilisations incorporelles**
Valeur brute au 31 décembre 2013	576	167	1 185	**1 928**
Capitalisation des frais de développement	223	443	-	**666**
Acquisition	-	-	164	**164**
Valeur brute au 31 Décembre 2014	799	610	1 349	**2 758**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(325)	-	(1 055)	**(1 380)**
Dotation de la période	(157)	-	(141)	**(298)**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(482)	-	(1 196)	**(1 678)**
Valeur nette au 31 décembre 2013	251	167	130	**548**
Valeur nette au 31 décembre 2014	317	610	153	**1 080**

La valeur nette comptable des frais de développement en cours au 31 décembre 2014 s'établit à 610 K€ à comparer à 167 K€ au 31 décembre 2013. Cette augmentation significative est principalement due au projet Célestis (455 K€) qui a pour objet le développement d'une application logicielle permettant la supervision du réseau.

4.2 – Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Installations techniques, matériel & outillage	Mobilier et matériel de bureau, informatique	**Total Immobilisations corporelles**
Valeur brute au 31 décembre 2013	3 516	550	**4 066**
Acquisition	411	94	**505**
Cession	(107)	(49)	**(156)**
Incidence de la variation du cours des devises	-	6	**6**
Valeur brute au 31 décembre 2014	3 820	601	**4 421**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(2 724)	(451)	**(3 175)**
Dotation de la période	(456)	(60)	**(516)**
Cession	107	49	**156**
Incidence de la variation du cours des devises	-	(5)	**(5)**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(3 073)	(467)	**(3 540)**
Valeur nette au 31 décembre 2013	792	100	**892**
Valeur nette au 31 décembre 2014	747	134	**881**

La valeur nette comptable des actifs corporels en location financement s'établit à 88 K€ au 31 décembre 2014 (138 K€ au 31 décembre 2013) pour une valeur brute de 194 K€.

4.3 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Acquisition immobilisations incorporelles	(830)	(358)
Acquisition immobilisations corporelles	(505)	(419)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	(41)	(6)
Total	**(1 376)**	**(783)**

4.4 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement composés des dépôts de garantie (locaux et factoring). La diminution sensible du poste sur la période est liée à un moindre recours aux services d'affacturage. Les dépôts de garantie relatifs à l'affacturage ne représentent plus que 52 K€ au 31 décembre 2014, contre 121 K€ au 31 décembre 2013.

4.5 – Stocks

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2013**	Variation BFR	Dotations nettes des reprises de provisions	Incidence de la variation du cours des devises	**31 décembre 2014**
Valeur Brute	**4 744**	238		29	**5 011**
Pertes de valeurs cumulées	**(301)**	-	(22)	(6)	**(329)**
Total valeur nette des stocks	**4 443**	238	(22)	23	**4 682**

4.6 – Clients et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Clients et comptes rattachés	1 858	2 832
Pertes de valeur cumulées	-	(12)
Total valeur nette des clients et comptes rattachés	**1 858**	**2 821**

Au 31 décembre 2014, le montant des créances mobilisées et non échues correspondant à des contrats de factoring sans transfert de risques et par conséquent inclus dans le poste clients et comptes rattachés s'élève à 35 K€.

4.7 – Actifs d'impôts exigibles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créance d'impôt sur les bénéfices	35	-
Crédit d'impôt recherche	1 052	1 056
Crédit d'impôt innovation	80	80
Total actifs d'impôts exigibles	**1 167**	**1 136**

Le tableau ci-après présente les mouvements survenus sur le Crédit d' Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'impôt Innovation (CII) au cours des deux exercices présentés :

(En milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier 2013	**1 111**
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 056
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
- paiement reçu	1 111
Solde au 31 Décembre 2013	**1 136**
Solde au 1er janvier 2014	**1 136**
+CIR comptabilisé sur l'exercice	1 052
+ CII comptabilisé sur l'exercice	80
- paiement reçu	1 136
Solde au 31 Décembre 2014	**1 132**

4.8 – Autres actifs courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Avances et acomptes sur commandes	23	132
Créances sociales	-	25
Créances fiscales hors IS et CVAE	156	393
Charges constatées d'avance	141	78
Autres	243	340
Total autres actifs courants	**562**	**969**

4.9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Trésorerie	6 923	7 666
Equivalents de trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**6 923**	**7 666**
Concours bancaires	-	-
Total Trésorerie nette	**6 923**	**7 666**

4.10– Capital émis et réserves

4.10.1 - Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2014, le capital est composé de 5 389 290 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0.50 €.

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé le 28 janvier 2014 un contrat PACEO dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe a ainsi procédé à 6 tirages représentant une émission totale de 289.463 actions nouvelles au titre de ce contrat et correspondant à une levée de fonds nette de frais de 2.173 K€.

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital d'Ekinops SA au cours des 2 exercices présentés :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale
Au 31 décembre 2012		**1 990 573 €**	**1 990 573**	**1,00 €**
30 avril 2013	Réduction de la valeur nominale des titres		1 990 573	
30 avril 2013	Augmentation de capital suite à l'introduction en bourse nette des frais	551 458 €	1 102 915	0,50 €
Novembre-Décembre 2013	Exercice de Bons de Création d'Entreprise	2 050 €	4 100	0,50 €
Au 31 décembre 2013		**2 544 081 €**	**5 088 161**	**0,50 €**
Février-Octobre 2014	Augmentations de Capital dans le cadre du contrat PACEO	144 732 €	289 463	0,50 €
Janvier - Mai 2014	Exercice d'instruments de capitaux propres (OSA, BCE, BSA)	5 833 €	11 666	0,50 €
Au 31 décembre 2014		**2 694 646 €**	**5 389 290**	**0,50 €**

4.10.2 – Paiements fondés sur des actions

a) Options de souscription d'actions (OSA)

Le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a attribué 186 800 options de souscription d'actions à tous les dirigeants et salariés du Groupe.
Les droits à exercice pour ces options sont acquis par tiers, sous condition de présence, et selon les modalités suivantes :

- Le premier tiers (33,33%) au 1er janvier 2015
- Le second tiers (33,33%) au 1er janvier 2016
- Le dernier tiers (33,33%) le 1er janvier 2017

Ces options pourront être exercées au plus tard dix (10) ans après la date d'attribution soit le 18 juin 2024. L'acquisition définitive de ces droits est également soumise à une condition de performance consistant en la commercialisation d'un nouveau produit dans les 12 mois suivants la date d'attribution. Au 31 décembre 2014 cette condition de performance n'est pas encore réalisée. Cependant, le Groupe n'identifie aucun élément susceptible de remettre en cause sa réalisation dans les limites de calendrier fixées.

L'exercice de ces options donnera lieu à un règlement en actions ordinaires d'Ekinops SA, sur la base d'une parité d'une action Ekinops SA pour une option exercée.

Les principales caractéristiques de ce nouveau plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Date attribution	Date expiration	Valeur du sous-jacent en date d'attribution	Prix d'exercice	Durée de vie moyenne attendue	Volatilité	Taux sans risque	Turnover	Décote d'incessibilité	Probabilité réalisation condition de performance	Valorisation de l'instrument de capitaux propres
19 juin 2014	18 juin 2024	8,00 €	7,86 €	5,75 ans	41,37%	1,04%	0,00%	20,00%	100,00%	2,59 €

A la date de réalisation de l'introduction en bourse, toutes les options de souscription d'actions attribuées avant le 25 février 2013 sont devenues exerçables. Les principales hypothèses retenues pour valoriser ces attributions (y compris celle du 25 février 2013) incluaient notamment une volatilité attendue de 44%, un taux de turnover annuel de 5%, un taux de dividende nul et un taux sans risque fonction de la date d'attribution (2,22% pour l'attribution du 22/02/2013).

Le tableau ci-après décrit pour toutes les options en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2013 (En K€)
15 mai 2008	25 334	0	0	(1 000)	24 334	7,50 €	7,50 €	3,2 ans	-	-
12 mars 2009	8 000	0	0	0	8 000	7,50 €	7,50 €	4,2 ans	-	-
21 octobre 2010	1 600	0	(600)	0	1 000	5,90 €	5,90 €	5,8 ans	-	(1)
15 septembre 2011	1 000	0	0	0	1 000	5,90 €	5,90 €	6,7 ans	-	-
20 décembre 2012	20 000	0	0	(20 000)	0	5,90 €	5,90 €	-	-	(39)
25 février 2013	8 400	0	(466)	(1 934)	6 000	6,69 €	6,69 €	8,2 ans	(7)	(15)
19 juin 2014	0	186 800	0	(17 800)	169 000	7,86 €	8,00 €	9,5 ans	(221)	-
Total des Options de Souscription d'Actions (OSA)	**64 334**	**186 800**	**(1 066)**	**(40 734)**	**209 334**	N/A	N/A	N/A	**(228)**	**(56)**

b) Bons de souscription d'actions

Le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a attribué 8 500 Bons de Souscription d'Actions (BSA) à une certaine catégorie de partenaires qui sont liés par un contrat de prestation de services avec le Groupe. Le prix de souscription d'un BSA a été fixé à sa juste valeur, soit 2,00€. Les droits à exercice pour ces BSA sont acquis par tiers, sous condition de présence et selon les modalités suivantes :

- Le premier tiers (33 ,33%) au 1er janvier 2015,
- Le deuxième tiers (33 ,33%) au 1er Janvier 2016,
- Et le dernier tiers (33 ,33%) le 1er Janvier 2017.

Ces options pourront être exercées au plus tard cinq (5) ans après la date d'attribution, soit le 18 juin 2019. L'acquisition définitive de ces droits est également soumise à une condition de performance consistant en la commercialisation d'un nouveau produit dans les 12 mois suivants la date d'attribution. Au 31 décembre 2014 cette condition de performance n'est pas encore réalisée. Cependant, le Groupe n'identifie aucun élément susceptible de remettre en cause sa réalisation dans les limites de calendrier fixées.

L'exercice des BSA donnera lieu à un règlement en actions ordinaires d'Ekinops SA, sur la base d'une parité d'une action Ekinops SA pour un BSA exercé.

Les principales caractéristiques de ce nouveau plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Date attribution	Date expiration	Valeur du sous-jacent en date d'attribution	Prix d'exercice	Durée de vie moyenne attendue	Volatilité	Taux sans risque	Turnover	Décote d'incessibilité	Probabilité réalisation condition de performance	Valorisation de l'instrument de capitaux propres
19 Juin 2014	**18 Juin 2019**	**8,00 €**	**7,86 €**	**3,25 ans**	**41,37%**	**1,04%**	**0,00%**	**20,00%**	**100,00%**	**2,0 €**

Comme le prix de souscription des BSA attribués le 19 juin 2014 correspond à leur juste valeur à cette date, il n'y a pas lieu de comptabiliser de charge au titre de cette attribution.

A la date de réalisation de l'introduction en bourse, tous les bons de souscription d'actions attribués avant le 25 février 2013 sont devenus exerçables. Les principales hypothèses retenues pour valoriser ces attributions (y compris celle du 25 février 2013) incluaient notamment une volatilité attendue de 44%, un taux de turnover annuel de 5%, un taux de dividende nul et un taux sans risque fonction de la date d'attribution (2,22% pour l'attribution du 22/02/2013).

Le tableau ci-après décrit pour tous les BSA en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib. (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2013 (En K€)
22 novembre 2005	2 000	0	0	0	2 000	25,00 €	25,00 €	0,9 ans	-	-
28 septembre 2007	20 000	0	0	0	20 000	7,50 €	7,50 €	5,9 ans	-	-
12 mai 2011	1 000	0	(1 000)	0	0	5,90 €	5,90 €	-	-	-
25 février 2013	9 000	0	0	0	9 000	6,69 €	6,69 €	8,2 ans	(11)	(17)
19 juin 2014	0	8 500	0	0	8 500	7,86 €	8,00 €	4,5 ans	-	-
Total des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	**32 000**	**8 500**	**(1 000)**	**0**	**39 500**	N/A	N/A	N/A	**(11)**	**(17)**

c) Bons de créateurs d'entreprise

A la date de réalisation de l'introduction en bourse, tous les Bons de Créateurs d'Entreprise (BCE) attribués avant le 25 février 2013 sont devenus exerçables. Les principales hypothèses retenues pour valoriser ces attributions (y compris celle du 25 février 2014) incluaient notamment une volatilité attendue de 44%, un taux de turnover annuel de 5%, un taux de dividende nul et un taux sans risque fonction de la date d'attribution (2,22% pour l'attribution du 22/02/2013).

Le tableau ci-après décrit pour tous les BCE en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (En €)	Juste valeur du sous-jacent à la date d'attrib.	Durée de vie contractuelle résiduelle	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2013 (En K€)
22 juin 2010	490 716	0	0	0	490 716	5,90 €	5,90 €	5,5 ans	-	(11)
21 octobre 2010	33 800	0	(8 000)	0	25 800	5,90 €	5,90 €	5,8 ans	-	(0)
12 mai 2011	38 970	0	0	0	38 970	5,90 €	5,90 €	6,4 ans	-	(39)
20 décembre 2012	42 778	0	(1 600)	0	41 178	5,90 €	5,90 €	6,4 ans	-	(85)
25 février 2013	222 600	0	0	0	222 600	6,69 €	6,69 €	8,2 ans	(273)	(408)
Total des Bons de Créateurs d'Entreprises (BCE)	**828 864**	**0**	**(9 600)**	**0**	**819 264**	N/A	N/A	N/A	**(273)**	**(543)**

d) Synthèse des mouvements et réconciliation de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

	Nb d'options en circulation en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Devenues caduques au cours de la période	Nb d'options en circulation en fin de période	Charge comptabilisée au 31.12.2014 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2013 (En K€)
OSA	64 334	186 800	(1 066)	(40 734)	0	209 334	(228)	(56)
BSA	32 000	8 500	(1 000)	0	0	39 500	(11)	(17)
BCE	828 864	0	(9 600)	0	0	819 264	(273)	(543)
TOTAL	**925 198**	**195 300**	**(11 666)**	**(40 734)**	**0**	**1 068 098**	**(512)**	**(615)**

La charge totale comptabilisée au cours de la période au titre des paiements fondés sur des actions s'élève à 512 K€ et a été intégralement allouée en frais généraux et administratifs.

4.11 – Dettes financières

Les dettes financières sont principalement composées des avances remboursables (OSEO et Coface) et des deux Prêts à Taux Zéro pour l'Innovation (PTZI) de Bpifrance Financement.

a) Variation des dettes financières sur l'exercice 2014

(En milliers d'euros)	31 décembre 2013	Augmentations	Remboursements	Variation	(Actualisation) / Désactualisation	Reclassement	31 décembre 2014
Dettes de crédit-bail	57					(57)	0
Emprunts BPI	750	740	-	-	-	-	1 490
Avance Oseo		-	-	-	-	-	-
Avance Coface		-	-	-	-	-	-
Actualisation des avances et PTZ	(100)	-	-	-	(86)	-	(186)
Total des dettes financières non courantes	**707**	740	-	-	(86)	(57)	**1 304**
Dettes de crédit-bail	65		(65)			57	57
Dette de factoring	198	-	-	(163)	-	-	35
Avance Oseo	240	-	(240)	-	-	-	0
Avance Coface	74	-	(45)	-	-	-	29
Actualisation des avances et PTZ	(30)	-	-	-	30	-	0
Total des dettes financières courantes	**547**	0	(350)	(163)	30	57	**121**
Total des dettes financières	**1 254**	740	(350)	(163)	(56)	0	**1 425**

Au 31 décembre 2014, suite aux remboursements partiels ou totaux des avances COFACE et OSEO, les dettes financières sont principalement constituées des deux Prêts à Taux Zéro pour innovation de la Banque Publique d'Investissement (BPI) dont l'un de 740 K€ contracté au cours de l'exercice. Comme ces prêts ne portent pas intérêts, ils ont été retraités conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe et la différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée du prêt (taux d'actualisation de 2,05% pour le prêt BPI 2014 et de 3% pour le prêt BPI de 2013) est considérée comme une subvention reçue de l'Etat et étalée sur la durée de vie du prêt.

Afin d'optimiser la gestion du poste client et du besoin en fonds de roulement, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage depuis le 5 janvier 2013. Dès lors que l'essentiel des risques et avantages économiques relatifs aux créances cédées n'est pas transféré, ces dernières sont maintenues en créances clients (Note 4.6) par contrepartie d'une dette financière courante, jusqu'à leur encaissement par le Factor. Au 31 décembre 2014 le montant de cette dette s'élève à 35 K€.

b) Echéancier des dettes financières au 31 décembre 2014

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	< 1an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans	Actualisation
Dettes de crédit-bail	57	57	-	-	-	-	-	-
Dettes de factoring	35	35	-	-	-	-	-	-
Emprunt BPI	1 490	-	38	224	298	298	632	-
Avance Coface	29	29		-	-	-	-	-
Actualisation des avances	(186)	-	-	-	-	-	-	(186)
Total des dettes financières	**1 425**	121	38	224	298	298	632	(186)

4.12 – Provisions

(En milliers d'euros)	31 décembre 2013	Dotations	Reprise utilisée	31 décembre 2014
Provisions pour garantie	333	228	(207)	354
Total des provisions pour risques et charges	**333**	228	(207)	**354**

Les provisions pour risques et charges sont exclusivement constituées des provisions pour couvrir les risques de garanties.

4.13 – Avantages au personnel

a) Variation de l'engagement net reconnu au bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dette actuarielle de début de période	**189**	**183**
Coût financier	7	6
Coût des services rendus	30	27
Utilisation (départ en retraite)	(13)	-
Pertes (gains) actuariels	97	(26)
Dette actuarielle de fin de période	**310**	**189**

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, l'intégralité des gains ou pertes actuariels est reconnue en capitaux propres. Le coût des services rendus est comptabilisé en charge opérationnelle et le coût financier en autres produits et charges financières.

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fins de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,30%	3,17%
Taux de charges patronales	47,0%	47,0%
Taux de revalorisation des salaires	2,30%	2,30%
Turnover		
< 30 ans	*9,40%*	*9,40%*
30 - 35 ans	*15,70%*	*15,70%*
35 - 40 ans	*4,50%*	*4,50%*
40 - 45 ans	*2,20%*	*2,20%*
> 45 ans	*0,00%*	*0,00%*
Table de mortalité	TM 2008-2010	TM 2008-2010

c) Sensibilité de l'engagement net au taux d'actualisation

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité du régime d'indemnités de fin de carrière au taux d'actualisation. Les montants exprimés en milliers d'euros correspondent à l'évaluation de la dette actuarielle à la fin des deux exercices présentés en cas de variation à la hausse ou à la baisse du taux d'actualisation :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Solde engagement envers le personnel en cas de :		
- Hausse de 1 point	261	161
- Hausse de taux de 0, 25 point	297	182
- Baisse de 0,25 point	324	197
- Baisse de taux de 1 point	372	227

4.14 – Autres passifs courants et non courants

a) Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2014, les autres passifs non courants sont constitués des produits constatés d'avance relatifs au retraitement des prêts à taux zéro (Note 4.1) à hauteur de 186 K€ et de la part à plus d'un an des contrats de services (Maintenance et extension de garantie) à hauteur de 206 K€.

b) Autres passifs courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes fiscales et sociales	1 425	1 820
Dettes sur achat d'immobilisations	-	41
Produits constatés d'avance	436	373
Avances clients et clients créditeurs	1 125	498
Total autres passifs courants	**2 986**	**2 732**

4.15 – Variation du besoin en fond de roulement

(En milliers d'euros)	31 Décembre 2014	31 décembre 2013
Variation nette des stocks	(216)	(1 373)
Variation nette des créances clients	1 068	(276)
Variation des dettes fournisseurs	(1 485)	1 376
Variation nette des autres éléments du BFR lié à l'activité	741	658
Variation du besoin en fonds de roulement	**108**	**385**

4.16 – Catégories d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les catégories d'actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des deux exercices présentés :

a) Actifs financiers

		31 Décembre 2014		
En milliers d'euros	**Valeur au bilan**	**Prêts et créances**	**Actifs à la juste valeur par le résultat**	**Juste valeur**
Actifs financiers non courants	79	79		79
Clients et comptes rattachés	1 858	1 858		1 858
Autres actifs courants	562	562		562
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 923		6 923	6 923
Total	**9 422**	**2 499**	**6 923**	**9 422**

		31 Décembre 2013		
En milliers d'euros	**Valeur au bilan**	**Prêts et créances**	**Actifs à la juste valeur par le résultat**	**Juste valeur**
Actifs financiers non courants	149	149		149
Clients et comptes rattachés	2 821	2 821		2 821
Autres actifs courants	969	969		969
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 666		7 666	7 666
Total	**11 605**	**3 939**	**7 666**	**11 605**

b) Passifs financiers

		31 Décembre 2014		
En milliers d'euros	**Valeur au bilan**	**Passifs au Coût amorti**	**Passifs à la juste valeur par le résultat**	**Juste valeur**
Dettes financières	1 425	1 425	-	1 425
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 444	1 444	-	1 444
Autres passifs	3 378	3 378	-	3 378
Total	**6 247**	**6 247**	**-**	**6 247**

		31 Décembre 2013		
En milliers d'euros	**Valeur au bilan**	**Prêts et créances**	**Actifs à la juste valeur par le résultat**	**Juste valeur**
Dettes financières	1 254	1 254	-	1 254
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 968	2 968	-	2 968
Autres passifs	2 855	2 855	-	2 855
Total	**7 077**	**7 077**	**-**	**7 077**

NOTE 5 – Notes relatives au compte de résultat

5.1 – Produits des activités ordinaires

a) Par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Production vendue de biens	10 717	16 822
Production vendue de services	1 532	1 471
Total chiffre d'affaires	**12 249**	**18 293**

b) Par zone géographique

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Amérique du nord et du sud	4 944	9 736
Europe - Moyen-orient - Afrique	7 305	8 557
Total chiffre d'affaires	**12 249**	**18 293**

5.2 - Nature des dépenses allouées par fonction

a) Nature des frais de recherche et développement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges de personnel	(3 456)	(2 811)
Dotations aux amortissements et provisions	(695)	(652)
Personnel extérieur	(358)	(27)
Crédit d'impôts*	1 180	1 156
Subventions	293	335
Capitalisation des frais de développement	666	246
Autres	(173)	(157)
Total frais de recherche et développement	**(2 543)**	**(1 910)**
** dont part CICE :*	*48*	*20*

b) Nature des frais commerciaux

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges de personnel	(2 919)	(2 549)
Personnel extérieur	(301)	(366)
Voyages et déplacements	(568)	(374)
Honoraires et conseils	(284)	(90)
Salons	(157)	(122)
Dotations aux amortissements et provisions	(94)	(302)
Autres	(529)	(380)
Total frais marketing et commerciaux	**(4 852)**	**(4 183)**

c) Nature des frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges de personnel	(1 608)	(1 752)
Honoraires et conseils	(355)	(497)
Assurances	(100)	(66)
Frais bancaires	(66)	(35)
Impôts et taxes	(30)	(105)
Dotations aux amortissements et provisions	(46)	(20)
Autres	(279)	(354)
Total frais généraux et administratifs	**(2 484)**	**(2 829)**

5.3 – Charges de personnel et effectifs Groupe

a) Ventilation des frais de personnel par fonction

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Total frais de recherche et développement	(3 456)	(2 811)
Total frais marketing et commerciaux	(2 919)	(2 549)
Total frais généraux et administratifs	(1 608)	(1 752)
Total des charges de personnel	**(7 983)**	**(7 112)**

b) Ventilation des frais de personnel par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Salaires et traitements	(5 571)	(5 046)
Charges sociales	(1 870)	(1 420)
Coût des services rendus	(30)	(33)
Paiement en actions	(512)	(614)
Total des charges de personnel	**(7 983)**	**(7 112)**

c) Effectifs Groupe

(En unités)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Cadres	64	54
Agents de maîtrise et techniciens	7	4
Employés	4	6
Mise à disposition	2	3
Total des effectifs	**77**	**67**

5.4 – Amortissements et provisions : dotations et reprises

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dotation aux amortissements - Immobilisations incorporelles	(298)	(286)
Dotation aux amortissements - Immobilisations corporelles	(516)	(518)
Dotation nette des reprises de provisions pour risques et charges	(21)	(146)
Coût des services rendus	(30)	(33)
Dotations nettes des reprises de provisions (TFT)	**(865)**	**(983)**
Dotation nette des reprises de provisions sur stocks	(22)	496
Dotation nette des reprises de provisions sur autres actifs courants	12	(12)
Dotations nettes des reprises de provisions sur actifs courants	**(10)**	**484**
Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises	**(875)**	**(499)**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Groupe avait enregistré une reprise nette de provision pour dépréciation des stocks de 496 K€ principalement en raison de la vente sur la même période d'équipements qui avaient fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur à la clôture de l'exercice 2012.

5.5 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

a) Coût de l'endettement financier

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Coût de l'endettement financier net	**(42)**	**68**

Le coût de l'endettement net est principalement constitué des charges d'intérêts relatives aux contrats de location-financement (6K€) et aux effets de la « désactualisation » des avances conditionnées et prêts à taux zéro (36 K€).

b) Autres produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Gains (pertes) de change	492	(107)
Autres produits et charges financiers	11	19
Autres produits et charges financiers	**503**	**(88)**

Le résultat de change de la période provient essentiellement des gains de changes réalisés (notamment au cours du second semestre 2014) sur le compte bancaire en USD détenu par Ekinops SA, du fait de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro.

5.6 – Impôts

a) Changement de présentation concernant la comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.)

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe a décidé d'opter pour une comptabilisation de la C.V.A.E. en charge d'impôt. Cette taxe est comptabilisée au 31 décembre 2013

dans le résultat opérationnel courant en frais généraux et administratifs. Le tableau ci-dessous présente l'impact de ce changement de présentation sur l'état du résultat consolidé :

(En milliers d'euros)	31.12.2013 Publié	Reclassement CVAE	31.12.2013 Retraité
Chiffre d'affaires	18 293	-	18 293
Coût des ventes	(10 646)	-	(10 646)
Marge Brute	**7 646**	**-**	**7 646**
Frais de recherche et développement	(1 910)	-	(1 910)
Frais marketing et commerciaux	(4 183)	-	(4 183)
Frais généraux et administratifs	(2 829)	56	(2 773)
Résultat opérationnel courant	**(1 276)**	**56**	**(1 220)**
Autres produits et charges opérationnels	37	-	37
Résultat opérationnel	**(1 239)**	**56**	**(1 183)**
Coût de l'endettement financier net	68	-	68
Autres produits et charges financiers	(88)	-	(88)
Résultat avant impôts	**(1 260)**	**56**	**(1 204)**
Charge d'impôt	-	(56)	(56)
Résultat net de la période	**(1 260)**	**-**	**(1 260)**

b) Décomposition de la charge d'impôt comptabilisée au titre des exercices présentés

(En milliers d'euros)	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013 Publié	31 Décembre 2013 Retraité *
Impôts sur les résultats exigibles	(33)	-	(56)
Variation des impôts différés	-	-	-
Charge d'impôt	**(33)**	**-**	**(56)**

* Suite au changement de présentation relatif à la comptabilisation de la CVAE (Note 5.6.a))

c) Déficits non reconnus

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 35,0 millions d'euros au 31 décembre 2014
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 7,6 millions de dollars US soit 6,2 millions d'euros (au 31 décembre 2013)

Au 31 Décembre 2014, en application des principes décrits en Note 3.3.22, aucun impôt différé n'a été reconnu dans les comptes consolidés du Groupe.

5.7 – Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités.

a) Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice

En milliers d'euros / En unités	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat net attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA	(3 456)	(1 260)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	5 241 051	4 722 234
- Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	*5 246 982*	*4 724 910*
- Nombre moyen pondéré d'actions propres	*(5 931)*	*(2 676)*
Résultat de base par action (€/action)	**(0,66)**	**(0,27)**

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE, SO) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action.

NOTE 6 – Information sectorielle

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant. Le Groupe est géré sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes.

En revanche concernant le suivi du chiffre d'affaires, le Groupe distingue deux zones principales, à savoir Amérique du Nord et du Sud et Europe-Moyen-Orient-Afrique. Cette information est communiquée dans la Note 5.1.

NOTE 7 – Informations relatives aux parties liées

Les rémunérations présentées ci-après sont octroyées au PDG et aux membres du conseil d'administration de la société. Elles ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés:

En milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Rémunérations et avantages en nature	(519)	(579)
Paiement en actions	(229)	(222)
Avantages en nature GSC	(11)	(11)
Total	**(759)**	**(812)**

Note 8 – Expositions aux risques financiers

8.1 - Risque de taux d'intérêt

Le Groupe Ekinops n'est pas confronté à des risques de taux, l'ensemble des dettes financières étant constitué d'avances conditionnées qui ne font pas l'objet de rémunération. Par ailleurs l'exposition des actifs de trésorerie au risque de taux d'intérêt est également négligeable.

8.2 - Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change et notamment à l'évolution de la parité Euro / Dollar US.

Les principaux éléments qui exposent le Groupe au risque de change sont décrits ci-après :

- La devise de fonctionnement de sa filiale américaine Ekinops Corp. est le dollar US. Ainsi, une augmentation ou une diminution de 10 % du dollar américain contre l'euro aurait eu les impacts suivants dans l'état consolidé du résultat net et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres :

En milliers d'euros	31 décembre 2014	
USD/EUR	**+10%**	**-10%**
Impact résultat net	(43)	43
Impact capitaux propres	(588)	588

- Au 31 Décembre 2014, les actifs de trésorerie du Groupe en dollar US s'élèvent à 5 millions d'euros dont 3,3 millions chez Ekinops SA.

- Courant 2014 le risque de déséquilibre des flux s'est traduit par les chiffres suivants : le total des encaissements en USD s'élève à 15.5 MUSD, tandis que le total des décaissements sur la même période représente 14.0 MUSD. Le Groupe considère qu'actuellement ce niveau d'exposition reste acceptable.

Le Groupe n'a pas pris, à ce stade, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne le contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

8.3 - Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'émission d'obligations convertibles et remboursables en actions, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche. Les seuls emprunts bancaires en cours sont les « Prêts à taux zéro pour Innovation » consentis par Bpifrance Financement. En conséquence et sauf les clauses standards comme liquidation ou cession de la société, abandonne du programme d'innovation, etc., la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa gamme d'équipements et son évolution technologique ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes de support après-vente.

Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que commerciaux.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Cependant au 31 décembre 2014, le Groupe disposait de 6 923 K€ de trésorerie et équivalents de trésorerie ce qui limite considérablement ce risque dans les perspectives à moyen terme.

Avec ce niveau du cash disponible à la clôture et le solde de la ligne PACEO non-utilisé qui représente une possibilité d'émission au total de 210,537 titres nouvelles d'Ekinops, le Groupe considère qu'il possède de moyen suffisant pour financer son activité au minimum à l'horizon de 12 mois.

8.4 – Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la fin de chaque exercice est représentée par la valeur comptable des actifs financiers, résumée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Actifs financiers non courants	79	149
Clients et comptes rattachés	1 858	2 821
Actifs d'impôts exigibles	1 167	1 136
Autres actifs courants	562	969
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 923	7 666
Total	**10 589**	**12 741**

- Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société

- Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Concernant les créances clients, un risque-crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Ce risque de crédit lié aux créances est limité en raison, d'une part, de la faiblesse de l'encours client au 31 décembre 2014 et de la qualité de la balance âgée Groupe.

a) Créances non réglées au 31 décembre 2014

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Créances non échues ni dépréciées à la date de clôture	Dont actifs financiers non échus ni dépréciés à la date de clôture			Créances dépréciées
			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
Créances clients	1 858	1 758	100	-	-	-

b) Créances non réglées au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Créances non échues ni dépréciées à la date de clôture	Dont actifs financiers non échus ni dépréciés à la date de clôture			Créances dépréciées
			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
Créances clients	2 821	2 602	183	25	-	12

Note 9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1 - Engagements de location

Les engagements de location présentant un caractère significatif sont ceux relatifs aux contrats de location immobilière dont le tableau ci-après présente les paiements futurs minimaux :

(En milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	**Total**
Paiements futurs minimaux au 31 décembre 2014	237	353	-	**590**

Le montant des loyers comptabilisés lors de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au titre de ces mêmes contrats de location simple s'élève à 234 K€.

9.2 – Droit individuel à la Formation

Droit individuel à la formation (DIF) dans les sociétés françaises

Le volume d'heures de formation théorique cumulé correspondant aux droits acquis représente environ 4.933 heures. La valeur correspondante est estimée à 45 K€.

Note 10 – Evènements postérieurs à la clôture

L'administration fiscale procède à un contrôle de la comptabilité de la société depuis le mois de février 2015 et plus particulièrement au contrôle du Crédit Impôt Recherche pour les périodes 2011, 2012 et 2013. A la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2014, les contrôles se poursuivent et aucune notification n'a été établie par l'administration fiscale.

4.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2014

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EKINOPS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de présentation concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises détaillé dans la Note 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.3.5 « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 3.3.5 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2015
Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit	Deloitte & Associés
Cédric TOMINE	Fabien BROVEDANI

4.3 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31/12/2013

I - ETAT DE SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs			
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles	**4.1**	548	501
Immobilisations corporelles	**4.2**	892	1 180
Actifs financiers	**4.3**	149	27
Actifs d'impôts différés			
		1 589	**1 708**
Actifs courants			
Stocks	**4.4**	4 443	2 888
Clients et comptes rattachés	**4.5**	2 821	2 437
Actifs d'impôts exigibles	**4.6**	1 136	1 111
Autres actifs courants	**4.7**	969	464
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4.8**	7 666	2 120
		17 035	**9 020**
TOTAL DE L'ACTIF		**18 624**	**10 729**
Capitaux propres et passifs			
Capital émis	**4.9**	2 544	1 991
Primes d'émission		33 756	28 569
Réserves consolidées – part du Groupe		(23 987)	(19 910)
Résultat de l'exercice – part du Groupe		(1 260)	(4 696)
Réserves de conversion		(28)	(8)
Capitaux propres (Part du groupe)		**11 026**	**5 946**
Intérêts minoritaires			
Total capitaux propres		**11 026**	**5 946**
Passifs non-courants			
Emprunts portant intérêt	**4.10**	707	475
Retraites	**4.13**	189	183
Autres passifs non-courants		123	
Passifs d'impôts différés			
		1 019	**658**
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	**4.10**	547	576
Provisions	**4.12**	333	187
Fournisseurs et comptes rattachés	**4.14**	2 968	1 593
Autres passifs courants	**4.15**	2 732	1 770
		6 579	**4 126**
TOTAL DU PASSIF		**18 624**	**10 729**

II - ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Ventes de biens et services		18 293	10 201
Autres produits de l'activité			
Produits des activités ordinaires	**5.1**	**18 293**	**10 201**
Coût des ventes		(10 646)	(6 265)
Marge brute		**7 646**	**3 936**
Frais de recherche et développement	**5.2**	(1 910)	(1 906)
Frais commerciaux	**5.2**	(4 183)	(4 506)
Frais généraux et administratifs	**5.2**	(2 829)	(2 183)
Résultat opérationnel courant		**(1 276)**	**(4 659)**
Autres produits et charges opérationnels		37	(2)
Résultat opérationnel		**(1 239)**	**(4 661)**
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie			52
Coût de l'endettement financier brut		68	(48)
Coût de l'endettement financier net	**5.5**	**68**	**5**
Autres produits et charges financiers	**5.5**	**(88)**	**(40)**
Charge d'impôt			
Résultat net consolidé		**(1 260)**	**(4 696)**
Intérêts minoritaires			
Résultat net part du groupe		(1 260)	(4 696)
Résultat par action :			
De base	**5.6**	(0,27)	(1,20)
Dilué	**5.6**	(0,27)	(1,20)

(En milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat net consolidé	**(1 260)**	**(4 696)**
Ecarts de conversion	(20)	3
Impôts différés sur les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Total des autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	**(20)**	**3**
Pertes et gains actuariels	26	(11)
Impôts différés sur les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Total des autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	**26**	**(11)**
Résultat global consolidé	**(1 253)**	**(4 704)**
dont quote-part du Groupe	(1 253)	(4 704)
dont quote-part revenant aux minoritaires		

III - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions (Unité)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Total des capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2012	**1 910 573**	**1 911**	**28 569**	**(20 296)**	**(11)**	**10 172**		**10 172**
Résultat consolidé				(4 696)		(4 696)		(4 696)
Ecart actuariel				(11)		(11)		(11)
Autres éléments du résultat global					3	3		3
Total des autres éléments du résultat global				(11)	3	(8)		(8)
Résultat global				**(4 707)**	**3**	**(4 704)**		**(4 704)**
Paiements en actions				477		477		477
Augmentation de capital	80 000	80		(80)				
Solde au 31 décembre 2012	**1 990 573**	**1 991**	**28 569**	**(24 606)**	**(8)**	**5 946**		**5 946**
Solde au 1er janvier 2013	**1 990 573**	**1 991**	**28 569**	**(24 606)**	**(8)**	**5 946**		**5 946**
Résultat consolidé				(1 260)		(1 260)		(1 260)
Ecart actuariel				26		26		26
Autres éléments du résultat global					(20)	(20)		(20)
Total des autres éléments du résultat global				26	(20)	6		6
Résultat global				**(1 234)**	**(20)**	**(1 253)**		**(1 253)**
Actions propres				(21)		(21)		(21)
Paiements en actions				614		614		614
Augmentation de capital	3 097 588	553	5 188			5 740		5 740
Solde au 31 décembre 2013	**5 088 161**	**2 544**	**33 756**	**(25 247)**	**(28)**	**11 026**		**11 026**

IV - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)		31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat net total consolidé		**(1 260)**	**(4 696)**
Elim. des amortissements et provisions	**5.4**	983	916
Elim. des autres éléments sans incidence sur la trésorerie		4	(111)
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	**5.3**	614	477
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**342**	**(3 414)**
Elim. de la charge (produit) d'impôt			
Elim. du coût de l'endettement financier net		(68)	(5)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**274**	**(3 419)**
Incidence de la variation du BFR	**4.16**	385	(226)
Impôts payés			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**659**	**(3 645)**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	**4.2**	(783)	(974)
Variation des prêts et avances consentis		(122)	
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(905)**	**(974)**
Augmentation de capital - autres		5 741	
Emission d'emprunts	**4.10**	750	
Remboursement d'emprunts	**4.10**	(666)	(238)
Intérêts financiers nets versés		(12)	50
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**5 814**	**(188)**
Incidence de la variation des taux de change		(22)	(5)
Variation de la trésorerie		**5 546**	**(4 813)**
Trésorerie d'ouverture	**4.8**	2 120	6 932
Trésorerie de clôture	**4.8**	7 666	2 120

V – ANNEXE AUX ETATS FINANCIER ANNUELS CONSOLIDES

NOTE 1 – Présentation générale

Ekinops est un concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques destinées aux opérateurs de télécommunications.

Les solutions proposées par Ekinops, basées sur sa technologie propriétaire T-Chip (transport intégré dans une puce), permettent le déploiement rapide, flexible et économique d'infrastructures à très haut débit. Ekinops est ainsi en mesure d'accompagner les opérateurs, en leur apportant haute performance et retour sur investissement, dans l'évolution de leurs infrastructures afin de faire face à l'explosion du trafic de données sur les réseaux à très haut débit (fixe, mobile).

Ekinops SA est cotée au compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext (Code ISIN : FR0011466069, Code mnémonique : EKI).

En date du 28 avril 2014, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des comptes semestriels consolidés condensés d'Ekinops SA portant sur la période de douze mois prenant fin le 31 décembre 2013.

NOTE 2 – Faits marquants

L'exercice 2013 a été exceptionnel pour le Groupe, marqué par deux évènements majeurs : l'atteinte du record de chiffre d'affaires à 18,3 millions d'euro et l'admission des titres de la Société mère aux négociations sur le marché règlementé de NYSE Euronext Paris, la première cotation ayant eu lieu le 2 mai 2013.

L'introduction en bourse a été accompagnée d'une levée de fonds de 6,7 millions d'euros (avant l'imputation des frais d'émission), ce qui a permis de renforcer les capitaux propres du Groupe et d'accélérer son développement commercial.

Fort des premiers succès commerciaux de ses produits 100G (Gbit/seconde) constatés à partir du deuxième semestre 2012, le Groupe a profité de l'accroissement de sa notoriété à la suite de l'introduction en bourse pour développer le volume des ventes auprès de ses clients, historiques et nouveaux. Ces efforts ont permis au Groupe d'enregistrer une croissance organique du chiffre d'affaires consolidé de 79% par rapport à l'exercice 2012. Les deux gammes d'équipements (solutions 10G et 100G) ont contribué à ce succès.
Sur le plan géographique, les Etats-Unis, la zone EMEA (Europe, Middle East, Africa) Sud et l'Europe de l'Est ont enregistré les progressions les plus marquantes en 2013 avec des taux de croissance respectifs de 141%, 79% et 59%.

Un des facteurs importants qui a contribué à la dynamique commerciale particulièrement soutenue aux Etats-Unis est la livraison de nombreux réseaux de tailles significatives à un client historique majeur du groupe. Cet opérateur de réseaux avait un programme de déploiement très ambitieux en 2013, supérieur aux années précédentes, qui a entraîné un niveau de commandes exceptionnel représentant 44% de l'activité annuelle d'Ekinops (contre 19% en 2012). Ekinops a été en mesure de répondre pleinement aux besoins de cet opérateur grâce à son offre intégrée à 10G (Gbit/seconde) et 100G.

Le Groupe a par ailleurs procédé à l'amélioration de son système de gestion (ERP). Les outils de gestion de la planification, de la production, de la logistique, de la comptabilité et des ressources humaines ont été basculés sur SAP By Design en juillet 2013. L'efficacité de ce produit, ses capacités évolutives et son mode « cloud » permettront au Groupe d'affronter les défis de croissance avec un système de gestion intégré adapté. Ceci est important compte tenu de la dimension internationale du Groupe.

NOTE 3 – Méthodes et principes comptables

3.1 – Principaux généraux et normes

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.2 – Référentiel comptable

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil Européen adopté le 3 novembre 2008, les états financiers consolidés du Groupe Ekinops au 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2012 retraité si besoin selon le même référentiel.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes 2013 sont identiques à celles des comptes consolidés au 31 décembre 2012, à l'exception des changements mentionnés ci-après.

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » relatifs aux régimes à prestations définies adoptés par l'Union européenne en 2012 ont fait l'objet d'une application par anticipation par le Groupe dès le 31 décembre 2012.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivants ne sont pas applicables au 1er janvier 2013 et n'ont pas été adoptés par anticipation au 31 décembre 2013 :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés ». La date d'entrée en vigueur est fixée par l'IASB au 1er janvier 2014 ;
- IFRS 11 « Partenariats ». La date d'entrée en vigueur est fixée par l'IASB au 1er janvier 2014 ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». La date d'entrée en vigueur est fixée par l'IASB au 1er janvier 2014 ;
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » ;
- les amendements consécutifs à IFRS 10, 11 et 12 relatifs à IAS 27 (2011) « Etats financiers individuels » et IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » ;
- les amendements de transition à IFRS 10, 11 et 12 « Mesures transitoires » ;
- les amendements à IAS 32 relatifs aux règles de compensation des actifs financiers et des passifs financiers applicable pour les exercices ouverts au 1er janvier 2014 ;
- les amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 « Entités d'investissements » ;
- la norme IFRS 9 « Instruments financiers – Classification et évaluation des actifs et passifs financiers » applicable à compter du 1er janvier 2015 ;
- IFRIC 21 – Droits ou taxes ;
- les amendements à IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivants sont applicables au 1er janvier 2013 et n'ont pas été adoptés au 31 décembre 2013 :

- Amendements à IFRS 7 – Informations à fournir – Compensation des actifs et passifs financiers ;
- Amendements à IFRS 1 –Hyperinflation grave et suppression de dates d'application fermes et Prêts gouvernementaux ;

- Amendements à IAS 12 – Impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents ;
- Amendement IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global ;
- IFRIC 20 – Frais de découverture.

Le Groupe estime que ces textes ne devraient pas avoir un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

3.3 – Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 – Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Ekinops SA, les comptes des sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le Groupe et celles sur lesquelles le Groupe détient une influence notable au 31 décembre de chaque année.

Sociétés consolidées par intégration globale :

Sociétés	Sièges	31 décembre 2013		31 décembre 2012
		% contrôle	% intérêts	% intérêts
Ekinops SAS	3, rue Blaise Pascal 22300 Lannion - France	Mère	Mère	Mère
Ekinops Corp	1209 Orange St, Wilmington, DE 19801– Etats-Unis	100	100	100

3.3.2 – Méthode de consolidation

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.
Tous les soldes intragroupes, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

3.3.3 – Méthodes de conversion

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

3.3.4 – Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants et les informations fournies dans ces états financiers.

Ces estimations sont effectuées par la Direction sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles. A la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent évoluer en fonction d'événements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les résultats réels peuvent être donc être différents de ces estimations.

Ces estimations et jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- l'évaluation de la juste valeur des options d'achat et de souscriptions d'actions (plans de stock-options, bons de créateur d'entreprise, d'actions gratuites et de bons de souscription d'action) sont accordées aux fondateurs, aux dirigeants, à certains salariés du Groupe et à certains prestataires; ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre ;

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites ;

- l'évaluation des impôts différés ;

- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables.

3.3.5 – Immobilisations incorporelles

3.3.5.1 Frais de recherche et développement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 3 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception de nouveaux programmes sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsque les 6 critères généraux suivants, définis par la norme IAS 38, sont démontrés :

7) la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
8) l'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
9) la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,

10) l'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
11) la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
12) la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces applications et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la commercialisation de l'équipement.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « frais de développement en cours ».
La durée d'utilité de ces frais de développement est estimée à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette durée.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'évènements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité peut être mise en cause. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. La valeur recouvrable à la date de l'arrêté tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bien ainsi que des évolutions technologiques.

3.3.5.2 Brevets et logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue (1 – 6 ans pour les logiciels, 3 ans pour les brevets).

3.3.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles étant produites en internes (matériels de démonstration principalement) et faisant l'objet de production immobilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. En règle générale le Groupe fait la distinction comme suit :

- Installations techniques 10 ans
- Matériel et outillage 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Matériel de démo et développement 4 ans
- Mobilier de bureau 5 ans
- Agencements 10 ans

Les valeurs résiduelles amortissables et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'évènements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité peut être mise en cause. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

3.3.7 - Actifs financiers

Les immobilisations financières comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.3.7.1 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

3.3.7.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

3.3.7.3 Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

3.3.7.4 Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un

portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

3.3.8 – Les contrats de location de financement

Les biens acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme IAS 17, sont considérés comme des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats. Dans cette hypothèse, les biens ainsi financés figurent à l'actif du bilan pour leur valeur au contrat correspondant à leur coût d'acquisition (ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure), ils sont amortis sur leur durée d'utilité probable, la dette correspondante est inscrite au passif, les loyers de location-financement sont comptabilisés en remboursement d'emprunts et charges financières.

3.3.9 – Les stocks

Les stocks et les encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur cout de revient et de leur valeur nette de réalisation. Ce coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et inclut notamment les coûts de marchandises et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur brute des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres directement attribuable aux acquisitions.

Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. Cela est le cas en particulier si les stocks sont comptabilisés à un montant supérieur au montant que la société s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels évènements confirment les conditions existant à la fin de la période.

3.3.10 – Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.
Pour les contrats d'affacturage ne répondant pas aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste «Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier

3.3.11 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de

trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché de chaque clôture.

Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Les découverts bancaires figurent en emprunt au passif courant du bilan.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.3.12 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

- **Emprunts portant sur intérêts**

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.3.13 – Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe à la date de clôture, a une obligation légale ou contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu. Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, aux frais de déplacement, et au coût des pièces détachées.

3.3.14 – Avantages au personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de départ en retraite sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS19 Révisée « Avantages du personnel », en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations, ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des investissements des fonds de pension et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et pertes actuariels, et enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'effet des modifications de plans sur les obligations des sociétés du Groupe est généralement reconnu au compte de résultat.

3.3.15 – Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options d'achat et de souscriptions d'actions (plans de stock-options, bons de créateur d'entreprise et actions gratuites) attribuées aux fondateurs, aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et stock-options :

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces instruments est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdits instruments à la date de leur attribution, et au nombre d'instruments pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Binomial. Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question étant précisé que les plans qualifiés de « graded vesting » sont appréhendés comme autant de plans indépendants. Le nombre d'instruments pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaisantes est revu à chaque date de clôture. Cette dépense est constatée en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Actions gratuites :

Les plans d'actions gratuites rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS2, comme des paiements fondés sur des actions et dénoués en instruments de capitaux propres. Ces plans ne sont soumis à aucune condition de performance. Les actions gratuites ont été valorisées à leur date d'octroi. Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

3.3.16 – Avances conditionnées, subventions et crédits d'impôts

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.
Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

Une subvention publique à recevoir à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Dans les cas où la subvention a pour objectif de compenser la charge elle est comptabilisée en déduction de cette charge.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation non activés sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent. Les crédits d'impôts relatifs à des dépenses d'exploitation sont comptabilisés en diminution des « frais de recherche et développement ».

3.3.17 – Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour :

- toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition.
- les déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôt ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés. .

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :

- des prévisions de bénéfices imposables futurs ;
- de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Un impôt différé passif est comptabilisé au titre des différences temporaires imposables relatives aux participations dans les entreprises associées même en l'absence de distribution probable (le Groupe ne contrôle pas l'entreprise et n'est donc pas en mesure de déterminer sa politique de distribution) sauf si un accord prévoit que les bénéfices de l'entreprise associée ne seront pas distribués dans un futur prévisible.

Le Groupe comptabilise la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charges opérationnelles (« frais généraux et administratifs »).

3.3.18 – Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

3.3.19 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par la Société comprennent à la fois la vente de d'équipements pour réseaux de télécommunications optiques et des contrats de maintenance.

c) Vente de biens d'équipements

Les produits du Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande passés par le client qui incluent des prix fixes et déterminables n'incluant pas de droit de retour, d'obligation significative post-livraison ou toute autre provisions similaire excepté les conditions générales de ventes. Le revenu est reconnu pour les produits à la livraison lors du transfert de risque.

d) Revenu des activités de services

Le revenu des activités de services (principalement maintenance, service après ventes, extensions de garanti) est reconnu sur la période lorsque le service a été rendu.

Une garantie est attachée à chaque vente de chaque équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un exercice comptable sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée.

La quote-part du contrat de services non afférent à l'exercice en cours est comptabilisé en produit constaté d'avance.

3.3.20 – Coût des ventes

Le coût des ventes est essentiellement constitué :

- des achats de composants, modules optiques et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- de prestation des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage, l'installation et la maintenance des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;
- des frais directs et indirects alloués au processus de fabrication des produits.

3.3.21 – Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

3.3.22 – Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance économique de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

3.3.23 – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

3.3.24 – Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe, nets de l'effet de l'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation et susceptibles d'être exercés à la clôture de la période. Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.

NOTE 4 – Notes relatives à l'état de situation financières consolidée

4.1 – Immobilisations incorporelles

a) Variation des immobilisations incorporelles sur l'exercice 2013

En milliers d'euros	Valeur Brute 1er janvier 2013	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute 31 décembre
Frais de développement y.c. en cours	689	246	(191)	743
Concessions, brevets & droits similaires	1 004	181		1 185
Total Brut des immobilisations incorporelles	**1 692**	**427**	**(191)**	**1 928**
Frais de développement y.c. en cours	(313)	(110)	97	(325)
Concessions, brevets & droits similaires	(879)	(176)		(1 055)
Total des amortissements des immobilisations incorporelles	**(1 192)**	**(286)**	**97**	**(1 380)**
Total Net des immobilisations incorporelles	**501**	**141**	**(94)**	**548**

b) Situation au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Frais de développement y.c. en cours	743	689
Amt/Prov. frais de de développement y.c. en cours	(325)	(313)
Valeur nette comptable	**418**	**376**
Concessions, brevets & droits similaires	1 185	1 004
Amt/Prov. conc, brevets & dts similaires	(1 055)	(879)
Valeur nette comptable	**130**	**125**
Total	**548**	**501**

4.2 – Immobilisations corporelles

a) Variation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2013

En milliers d'euros	Valeur Brute 1er janvier 2013	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute 31 décembre
Installations tech, matériel & outillage	3 407	358	(248)	3 516
Mobilier, matériel de bureau, informatique	488	62		550
Total Brut des immobilisations corporelles	**3 895**	**419**	**(248)**	**4 066**
Installations tech, matériel & outillage	(2 316)	(469)	62	(2 724)
Mobilier, matériel de bureau, informatique	(399)	(52)		(451)
Total des amortissements des immobilisations corporelles	**(2 715)**	**(521)**	**62**	**(3 174)**
Total Net des immobilisations corporelles	**1 180**	**(102)**	**(186)**	**892**

Dont les actifs pris en location financement : valeur brute 194 K€ et valeur nette comptable 138 K€ (contre 186 K€ en 2012)

b) Situation bilan au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Installations tech, matériel & outillage	3 516	3 407
Amt/ Prov. Installations tech, matériel & outillage	(2 724)	(2 316)
Valeur nette comptable	**792**	**1 091**
Mobilier, matériel de bureau, informatique	550	488
Amt/ Prov. mobilier, matériel de bureau, informatique	(451)	(399)
Valeur nette comptable	**99**	**89**
Total	**892**	**1 180**

c) Rapprochement des investissements du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2013 et 2012

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Acquisitions immobilisations incorporelles	(358)	(510)
Acquisitions immobilisations corporelles	(419)	(634)
Variations dettes fournisseurs immobilisations	(6)	(24)
Contrats de location financement		194
Total	**(783)**	**(974)**

4.3 – Actifs financiers

Les actifs financiers sont principalement composés des garanties Factoring.

4.4 – Stocks

a) Variation des stocks sur l'exercice 2013

En milliers d'euros	Net au 1 janvier 2013	Variation de besoins en fond de roulement	Dotation et reprises de provisions	Effet de changes	Autres (1)	Net au 31 décembre 2013
Stock de marchandises et autres approvisionnements	2 782	805	508		189	4 284
Stock d'en-cours et de production	106	71	(12)	(8)		159
Valeur nette des stocks	**2 888**	**878**	**496**	**(8)**	**189**	**4 443**
Valeurs brutes	3 686	877		(8)	189	4 744
Provisions cumulées	(799)		496			(301)
Valeur nette des stocks	**2 888**	**877**	**496**	**(8)**	**189**	**4 443**

(1) Le groupe a procédé à un reclassement dans les stocks d'équipements destinés à être cédés à des clients. Ces stocks étaient initialement comptabilisés en actifs corporels pour un montant de 189 K€.

4.5 – Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Clients et comptes rattachés	2 832	2 437
Provisions sur créances clients	(12)	
Total des créances clients et comptes rattachés	**2 821**	**2 437**

Au 31 décembre 2013, seules les créances mobilisées et non échues incluses dans le contrat de factoring considérés comme ne transférant pas l'intégralité des risques au factor ont été maintenues en compte « clients » conformément à la norme IAS 39. Le montant au 31 décembre 2013 s'élève à 197 K€.

4.6 – Actifs d'impôts exigibles

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Etat, Impôt sur les bénéfices	1 136	1 111
Total des actifs d'impôts exigibles	**1 136**	**1 111**

La créance d'impôt est exclusivement liée au crédit impôt recherche (1.056 K€ et au crédit innovation recherche (80 K€).

4.7 – Autres actifs courants

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Avances, acomptes sur commande en cours	132	30
Créances sociales	25	22
Créances fiscales	393	338
Autres	340	
Charges constatées d'avance	78	74
Total autres actifs courants	**969**	**464**

4.8 – Trésorerie et équivalent de trésorerie

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Trésorerie Equivalents de trésorerie	7 666	2 120
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie actifs	7 666	2 120
Concours bancaires		
Total trésorerie nette	**7 666**	**2 120**

4.9– Capital émis et réserves

4.9.1 - Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2013, le capital est composé de 5 088 161 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0.5 €.
L'impact sur le capital lié à l'introduction en bourse, a permis au groupe Ekinops de lever 5 716 K€ nets des frais. Le montant des frais relatifs à cette opération s'élève à 1 022 K€.
Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues en 2012 et 2013

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale
Au 31 décembre 2011		**1 910 573 €**	**1 910 573**	**1,00 €**
27 juin 2012	Acquisition définitives d'actions gratuites	80 000 €	80 000	1,00 €
Au 31 décembre 2012		**1 990 573 €**	**1 990 573**	**1,00 €**
30 avril 2013	Réduction de la valeur nominale des titres		1 990 573	
30 avril 2013	Augmentation de capital suite l'introduction en bourse net des frais	551 458 €	1 102 915	0,50 €
20 novembre 2013	Exercice de Bons de Création d'Entreprise	1 500 €	3 000	0,50 €
25 novembre 2013	Exercice de Bons de Création d'Entreprise	350 €	700	0,50 €
20 décembre 2013	Exercice de Bons de Création d'Entreprise	200 €	400	0,50 €
Au 31 décembre 2013		**2 544 081 €**	**5 088 161**	**0,50 €**

4.9.2 - Options de souscription d'actions

Les bons de souscription d'actions, de création d'entreprise et plan de stock-options et actions gratuites attribuées sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de la norme IFRS 2).

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ou des options ont été utilisées pour la valorisation de chaque catégorie de rémunération en action. Par ailleurs, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Volatilité attendue : 44% correspondant à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés concurrentes comparables.
- Taux de dividendes : 0%
- Turn-over : 5% par an (0% pour les plans d'attribution gratuite d'actions)

Taux d'intérêt sans risque : voir tableau

Type d'instrument	Nom du plan	Nombre d'instruments accordés	Nombre d'instruments encore en vie au 31/12/2013	Date d'attribution	Période d'acquisition*		Date d'expiration	Prix d'exercice	Maturité (an)	Valeur du sous-jacent
BSA	BSA novembre 2005	2 000	2 000	22/11/2005	05/12/2005	05/12/2007	22/11/2015	25,00 €	1,9	25,00 €
	BSA septembre 2007	20 000	20 000	28/09/2007	22/11/2007	22/11/2009	22/11/2020	7,50 €	6,9	7,50 €
	BSA mai 2011	1 000	1 000	12/05/2011	12/05/2011	11/05/2013	11/05/2021	5,90 €	7,4	5,90 €
	BSA février 2013	9 000	9 000	25/02/2013	01/04/2014	01/04/2016	25/02/2023	6,69 €	9,2	6,69 €
SO	SO mai 2008	67 088	25 334	15/05/2008	15/05/2009	15/05/2011	25/03/2018	7,50 €	4,2	7,50 €
	SO mars 2009	11 000	8 000	15/05/2008	15/03/2010	15/03/2012	12/03/2019	7,50 €	5,2	7,50 €
	SO octobre 2010	39 570	1 600	22/06/2010	01/01/2011	01/04/2013	21/10/2020	5,90 €	6,8	5,90 €
	SO septembre 2011	1 000	1 000	22/06/2010	01/01/2011	01/04/2013	15/09/2021	5,90 €	7,7	5,90 €
	SO décembre 2012	20 000	20 000	22/06/2010	01/04/2013	01/01/2016	20/12/2023	5,90 €	10,0	5,90 €
	SO février 2013	8 400	8 400	25/02/2013	01/04/2014	01/04/2016	25/02/2023	6,69 €	9,2	6,69 €
BCE	BCE2 juin 2010	490 716	490 716	22/06/2010	01/07/2010	01/01/2011	21/06/2020	5,90 €	6,5	5,90 €
	BCE3 octobre 2010	52 100	33 800	22/06/2010	01/10/2010	01/04/2013	20/10/2020	5,90 €	6,8	5,90 €
	BCE mai 2011	38 970	38 970	12/05/2011	01/07/2011	01/10/2013	11/05/2021	5,90 €	7,4	5,90 €
	BCE décembre 2012	42 778	42 778	27/06/2012	01/07/2013	01/01/2016	11/05/2021	5,90 €	7,4	5,90 €
	BCE février 2013	222 600	222 600	25/02/2013	01/04/2014	01/04/2016	25/02/2023	6,69 €	9,2	6,69 €
TOTAL		**1 026 222**	**925 198**							

* Tous les plans à l'exception de celui de février 2013 sont acquis depuis l'introduction en bourse du Groupe.

a) Bons de souscription d'actions

Les assemblées générales du 22 novembre 2005, 28 septembre 2007, 12 mai 2011 et du 25 février 2013 ont autorisé la mise en place de plans de bons de souscription d'actions (BSA).
Dans le cadre de ces autorisations, le conseil d'administration a procédé aux mêmes dates à des attributions de bons de souscription d'actions.

Les options attribuées sont dénouables en actions.

Les principales caractéristiques des plans de BSA en vigueur au 31 décembre 2013, susceptibles de donner lieu à la création d'actions par suite de levées d'options sont les suivantes :

Au 31 décembre 2012

Date d'attribution des bons de souscription d'actions	Nombre d'options en circulation au 31/12/2011	Nombre d'options attibuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
22 novembre 2005	1 000				1 000	50,00 €	22 novembre 2015
28 septembre 2007	1				1	15,00 €	22 novembre 2015
12 mai 2011	500				500	11,80 €	11 mai 2021
Total	**1 501**				**1 501**	**37,25 €**	

Au 31 décembre 2013

Date d'attribution des bons de souscription d'actions	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012 suite réduction de la valeur nominal des actions	Nombre d'options attibuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2013	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
22 novembre 2005	1 000	2 000				2 000	25,00 €	22 novembre 2015
28 septembre 2007	1	20 000				20 000	7,50 €	22 novembre 2020 (*)
12 mai 2011	500	1 000				1 000	5,90 €	11 mai 2021
25 février 2013			9 000			9 000	6,69 €	25 février 2023
Total	**1 501**	**23 000**	**9 000**			**32 000**	**8,32 €**	

(*) Suite à l'introduction en bourse du Groupe, le règlement du plan de bons de souscription d'actions du 28 septembre 2007 stipulait que l'échéance de celui-ci serait prolongé au 22 novembre 2020.

Le nombre d'options attribués dans le cadre du plan du 22 septembre 2007 correspond aux nombres d'instruments dilutifs : il est attribué deux BSA permettant la souscription de 20 000 actions ordinaires.
Les autres plans ont une parité de 1 pour 1 (1 BSA pour deux actions ordinaires).
L'introduction du Groupe sur le marché réglementé Euronext a eu un impact sur l'échéance du plan du 28 septembre 2007. Cet impact est non-significatif sur les comptes annuels à fin décembre 2013.

b) Bons de création d'entreprise

Les assemblées générales du 22 juin 2010, 12 mai 2011 et du 25 février 2013 ont autorisé la mise en place de plans de bons de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2012

Date d'attribution des bons de création d'entreprise	Nombre d'options en circulation au 31/12/2011	Nombre d'options attibuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
22 juin 2010	245 358				245 358	11,80 €	21 juin 2020
22 juin 2010	25 150			5 800	19 350	11,80 €	20 octobre 2020
12 mai 2011	19 485				19 485	11,80 €	11 mai 2021
20 décembre 2012		21 389			21 389	11,80 €	11 mai 2021
Total	**289 993**	**21 389**		**5 800**	**305 582**	**11,80 €**	

Au 31 décembre 2013

Date d'attribution des bons de création d'entreprise	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012 suite réduction de la valeur nominal des actions	Nombre d'options attibuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2013	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
22 juin 2010	245 358	490 716				490 716	5,90 €	21 juin 2020
22 juin 2010	19 350	38 700		4 100	800	33 800	5,90 €	20 octobre 2020
12 mai 2011	19 485	38 970				38 970	5,90 €	11 mai 2021
20 décembre 2012	21 389	42 778				42 778	5,90 €	11 mai 2021
25 février 2013			222 600			222 600	6,69 €	25 février 2023
Total	**305 582**	**611 164**	**222 600**	**4 100**	**800**	**828 864**	**6,11 €**	

c) Les plans de stock-options

Les assemblées générales du 10 juin 2004, du 28 septembre 2007 et du 22 juin 2010 ont autorisé la mise en place de plans de stock-options.

Au 31 décembre 2012

Date d'attribution des plans de stock options	Nombre d'options en circulation au 31/12/2011	Nombre d'options attibuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
15 mai 2008	28 044			15 377	12 667	15,00 €	25 mars 2018
12 mars 2009	4 000				4 000	15,00 €	12 mars 2019
14 mars 2009	500			500		15,00 €	14 octobre 2019
21 octobre 2010	19 785			18 985	800	11,80 €	21 octobre 2020
15 septembre 2011	500				500	11,80 €	15 septembre 2021
20 septembre 2012		10 000			10 000	11,80 €	20 décembre 2022
Total	**52 829**	**10 000**		**34 862**	**27 967**	**13,71 €**	

Au 31 décembre 2013

Date d'attribution des plans de stock options	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012 suite réduction de la valeur nominal des actions	Nombre d'options attibuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2013	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
15 mai 2008	12 667	25 334				25 334	7,50 €	25 mars 2018
12 mars 2009	4 000	8 000				8 000	7,50 €	12 mars 2019
21 octobre 2010	800	1 600				1 600	5,90 €	21 octobre 2020
15 septembre 2011	500	1 000				1 000	5,90 €	15 septembre 2021
20 septembre 2012	10 000	20 000				20 000	5,90 €	20 décembre 2022
25 février 2013			8 400			8 400	6,69 €	25 février 2023
Total	**27 967**	**55 934**	**8 400**			**64 334**	**6,83 €**	

d) Actions gratuites

L'assemblée générale du 22 juin 2010 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement au bénéfice de salariés ou de mandataires sociaux de la société. Le Conseil d'administration a mis en œuvre un plan d'attribution de 80 000 actions gratuites. La période d'acquisition est d'une durée de deux ans, le conseil d'administration a autorisé l'augmentation de capital correspondante le 27 juin 2012. La période de conservation de ces actions est fixée à 2 ans soit jusqu'au 22 juin 2014.

4.9.3 Evolution du nombre d'instruments en circulation et/ou en phase d'acquisition

Les opérations intervenues au cours de l'exercice 2013 sur les instruments de paiement sur base d'actions se résument comme suit :

	Bons de souscription d'actions	**Bons de création d'entreprise**	**Plan de stock options**
	Nombre de bons	Nombre de bons	Nombre d'options
Solde au 31 décembre 2012	**23 000**	**611 164**	**55 934**
Attribuées	9 000	222 600	8 400
Annulées		800	
Exercées		4 100	
Solde au 31 décembre 2013	**32 000**	**828 864**	**64 334**

4.9.4 Le montant des charges sur paiements en actions

Ces charges sont comptabilisées en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

	Nombre d'instruments encore en vie au 31/12/2013	Date d'attribution	Période d'acquisition*		JV unitaire	JV Totale du plan en (K€) **	Charge 31 décembre 2012 (K€)	Charge 31 décembre 2013 (K€)
AGA	80 000	22/06/2010	22/06/2012		11,80 €	944	236	-
BSA mai 2011	1 000	12/05/2011	12/05/2011	11/05/2013	5,90 €	3	1,3	
BSA février 2013	9 000	25/02/2013	01/04/2014	01/04/2016	3,80 €	31		16,5
SO mai 2008	25 334	15/05/2008	15/05/2009	15/05/2011	7,90 €	203		
SO mars 2009	8 000	15/05/2008	15/03/2010	15/03/2012	8,10 €	33	0,2	
SO octobre 2010	1 600	22/06/2010	01/01/2011	01/04/2013	6,60 €	116	16,7	1,0
SO septembre 2011	1 000	22/06/2010	01/01/2011	01/04/2013	6,60 €	3	1,0	
SO décembre 2012	20 000	22/06/2010	01/04/2013	01/01/2016	6,70 €	58		39,1
SO février 2013	8 400	25/02/2013	01/04/2014	01/04/2016	3,80 €	29		15,4
BCE2 juin 2010	490 716	22/06/2010	01/07/2010	01/01/2011	6,80 €	1 434	176,7	10,9
BCE3 octobre 2010	33 800	22/06/2010	01/10/2010	01/04/2013	6,80 €	151	22,8	0,1
BCE mai 2011	38 970	12/05/2011	01/07/2011	01/10/2013	6,80 €	113	22,8	39,1
BCE décembre 2012	42 778	27/06/2012	01/07/2013	01/01/2016	6,70 €	125		84,7
BCE février 2013	222 600	25/02/2013	01/04/2014	01/04/2016	3,80 €	768		407,8
Total						**4 011**	**478**	**615**

* Tous les plans à l'exception de celui de février 2013 sont acquis depuis l'introduction en bourse du Groupe.
** La charge comptable relative à un plan de stock-options ou d'actions gratuites doit correspondre à la Juste Valeur du plan étalée linéairement sur tout la période d'acquisition, telle qu'elle est définie dans le règlement du plan. Elle est comprise entre 6 mois et 4 ans pour la plus part des plans.

4.10 – Dettes financières

Pour à la fois minimiser le BFR et optimiser la gestion du poste client, la société a mis en place un contrat d'affacturage depuis le 5 janvier 2013. Le contrat est avec recours et par conséquent la société enregistre la créance client jusqu'à son encaissement par le factor quand cette créance lui a été cédée. Les fonds avancés par le factor en contrepartie de la créance cédée sont enregistrés dans les dettes financières à court terme. Au 31 décembre 2013 le montant de cette dette est égale à 197 K€.

Les dettes financières sont composées principalement des avances remboursables OSEO, Coface et du Prêt à Taux Zéro pour Innovation (PTZ) de Bpi France Financement, contracté à la fin de l'exercice.
Compte tenu du succès commercial sur les zones géographiques couvertes par l'assurance prospection de COFACE, la société a remboursé 124 K€ depuis le 31 décembre 2012. Il est prévu le remboursement total de l'assurance prospection courant 2014 pour le solde de 74 K€.

a) Variation des dettes financières sur l'exercice 2013

En milliers d'euros	31 décembre 2012	Emissions	Rembour-sements	Désactua-lisation	Reclasse-ment	31 décembre 2013
Dettes de crédit-bail	132				(75)	57
Emprunt BPI		750				750
Avance Oseo	240				(240)	
Avance Coface	187				(187)	
Actualisation des avances	(84)			(91)	74	(100)
Emprunts et dettes financières non courantes	**475**	**750**		**(91)**	**(428)**	**707**
Dettes de crédit-bail	52		(62)		75	65
Avance Oseo	480		(480)		240	240
Avance Coface	51		(124)		147	74
Actualisation des avances	(7)			11	(34)	(30)
Credit affacturage		198				198
Emprunts et dettes financières courantes	**576**	**198**	**(666)**	**11**	**428**	**547**
Total des emprunts et dettes financières	**1 051**	**948**	**(666)**	**(80)**	**0**	**1 254**

b) Echéancier des dettes financières au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dette de crédit bail	65	57					122
Dette de Factoring	198						198
Emprunt BPI			38	150	150	413	750
Avance Oseo	240						240
Avances Coface	74						74
Actualisation des avances	(30)	(23)	(23)	(20)	(15)	(19)	(131)
Total des emprunts et dettes financières	**547**	**34**	**14**	**130**	**135**	**394**	**1 254**

4.11 - Impôts

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 31 159 K€ au 31 décembre 2013 (29 256 121 euros au 31 décembre 2012, soit un actif d'impôt différé potentiel de de 10 385 K€ à la clôture 31 décembre 2013.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en Note 3.3.16.

4.12 – Provisions

En milliers d'euros	1 janvier 2013	Dotations	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	31 décembre 2013
Provisions pour garantie	187	333	(187)		333
Provisions courantes	**187**	**333**	**(187)**		**333**
Total des provisions	**187**	**333**	**(187)**		**333**

Les provisions sont exclusivement des provisions pour couvrir des risques de garanties.

4.13 – Avantages au personnel

a) Variation de l'engagement net reconnu au bilan

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dette actuarielle de début de période	183	146
Charges d'intérêts	6	8
Coût des services rendus	27	18
Gains ou pertes actuariels	(26)	11
Dette actuarielle de fin de période	**189**	**183**

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, le Groupe a appliqué par anticipation la norme IAS19 Révisée, l'intégralité des gains ou pertes actuariels est par conséquent reconnue en capitaux propres. Le coût des services rendus est comptabilisé en charge opérationnelle et les charges d'intérêts en autres produits et charges financières.

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fins de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Taux d'actualisation des Indemnités de Fin de Carrière	3,17%	2.69%
Taux de charges sociales	47,00%	47,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation annuelle des salaires net d'inflation	2,30%	2,30%
Turn over (en fonction de l'âge) Turn over médian	0% à 6,3% 3,7%	0% à 6,3% 3,7%
Table de mortalité	TM 2008-2010	TM 2008-2010
Age de départ en retraite (cadres et non cadres)	65 ans	65 ans

c) La sensibilité aux taux d'actualisation

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité pour le régime d'indemnités de fin de carrière au taux d'actualisation sur la dette actuarielle.

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Hausse du taux de 0,25%	182	175
Baisse du taux de 0,25%	197	191
Hausse du taux de 1%	161	154
Baisse du taux de 1%	227	217

4.14 – Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dettes fournisseurs	2 968	1 593
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**2 968**	**1 593**

4.15 – Autres passifs courants

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Passifs fiscaux et sociaux	1 820	1 533
Passifs sur immobilisations	41	47
Autres passifs	498	0
Produits constatés d'avance	373	191
Total autres passifs courants	**2 732**	**1 770**

4.16 – Variation du besoin en fond de roulement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Variation nette des stocks	(1 373)	39
Variation nette des créances clients	(276)	(693)
Variation des autres créances	(518)	(200)
Variation des dettes fournisseurs	1 376	248
Variation des autres dettes	1 176	380
Incidence de variation du BFR	**385**	**(226)**

NOTE 5 – Notes relatives au compte de résultat

5.1 – Produits des activités ordinaires

Par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Production vendue de biens	16 822	9 332
Production vendue de services	1 471	869
Total chiffre d'affaires	**18 293**	**10 201**

Par lieu géographique

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Amerique du nord et du sud	9 736	4 107
Europe, Moyen-Orient et Afrique	8 557	6 094
Total chiffre d'affaires	**18 293**	**10 201**

5.2 - Nature des dépenses allouées par fonction

Nature des frais de recherche et développement

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Charges de personnel	(2 811)	(2 717)
Dotations amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	(652)	(333)
Crédit Impôts Recherche	1 156	1 111
Activation des frais de recherche et développement	246	242
Achats d'études et autres	151	(210)
Total des charges de recherche et développement	**(1 910)**	**(1 906)**

Nature des frais commerciaux

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Charges de personnels	(2 549)	(2 612)
Dotations amortissements et provisions	(302)	(554)
Achats d'études et autres	(1 331)	(1 340)
Total frais commerciaux	**(4 183)**	**(4 506)**

Nature des frais généraux et administratifs

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Charges de personnels	(1 752)	(1 476)
Dotations amortissements et provisions	(20)	(28)
Achats d'études et autres	(1 057)	(678)
Total frais généraux	**(2 829)**	**(2 183)**

5.3 – Ventilation des frais de personnel

a) Ventilation des frais de personnel par fonction

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Frais de recherche et développement	(2 811)	(2 717)
Frais commerciaux	(2 549)	(2 612)
Frais généraux et administratifs	(1 752)	(1 476)
Total des charges de personnel	**(7 113)**	**(6 805)**

b) Ventilation des frais de personnel par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Salaires et traitements	(4 901)	(4 687)
Charges salariales et patronales	(1 565)	(1 615)
Dotation / reprise d'engagement retraite	(33)	(26)
Rémunérations en actions	(614)	(477)
Total des charges de personnel	**(7 113)**	**(6 805)**

c) Les effectifs

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Cadres	54	51
Agents de maîtrise et techniciens	4	2
Employés	6	5
Mise à disposition	3	1
Total des effectifs	**67**	**59**

5.4 – Les dotations et reprises d'amortissements

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dot./Amt. & Prov. immo. incorporelles	(324)	(325)
Dot./Amt. & Prov. immo. corporelles	(518)	(477)
Dot./Prov. risques & charges d'exploit. (hors retraites)	(333)	(187)
Rep./Prov. risques & charges d'exploit. (hors retraites)	187	98
Rep./Amt. & Prov. immo. incorporelles	38	
Dot./Prov. engagements de retraite	(33)	(26)
Dotation et reprises amortissements et provisions	**(983)**	**(916)**
Dot./Prov. sur créances (actif circulant)	(12)	
Dot./Prov. stocks MP, autres approv. et marchandises	(30)	(381)
Dot./Prov. sur stocks en-cours et produits finis	(12)	(30)
Rep. Prov. stocks MP, autres approv. et marchandises	538	
Rep./Prov. sur créances (actif circulant)		5
Dotation et reprises de provisions sur actifs courants	**484**	**(406)**
Total des dotations et reprises d'amortissements et provisisions	**(499)**	**(1 322)**

5.5 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

a) Coût de l'endettement financier

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		52
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	68	(48)
Coût de l'endettement financier net	**68**	**5**

b) Autres produits et charges financiers

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Gains (Pertes) nets de change	(107)	(100)
Autres produits et charges financières	19	60
Autres produits et charges financiers	**(88)**	**(40)**

5.6 – Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités.

a) Résultat par action pour l'ensemble des activités

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice
Le nombre moyen pondéré d'actions est de 4 725 013 au 31 décembre 2013 et de 3 821 146 au 31 décembre 2012.

Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 2, décidé par l'AG du 25 février2013, le nombre pondéré d'actions ordinaires en circulation a été ajusté, en le multipliant par 2, pour tous les exercices présentés.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en milliers d'euro)	(1 260)	(4 696)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	4 724 910	3 903 556
Nombre moyen pondéré d'actions propres	(2 676)	
Résultat en euros par actions	**(0,27)**	**(1,20)**

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE, SO) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action.

NOTE 6 – Information sectorielle

Le Groupe applique au 31 décembre 2013 la norme IFRS 8 (Secteurs opérationnels), publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007.

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.
Le Groupe est géré sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes.

En revanche le Groupe distingue le suivi de chiffre d'affaires entre deux zones principales, à savoir Amérique du Nord et du Sud et Europe-Moyen-Orient-Afrique.

NOTE 7 – Informations relatives aux parties liées

Les rémunérations présentées ci-après sont octroyées au PDG et aux membres du conseil d'administration de la société. Elles ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Rémunération et avantages en nature	579	457
Paiement en actions	222	354
Avantages en nature GSC	11	11
Total	**812**	**823**

Note 8 – Expositions aux risques financiers

8.1 - Risque de taux d'intérêts

Le groupe Ekinops n'est pas confronté à des risques de taux, l'ensemble de ces dettes financières sont des avances conditionnées qui ne font pas l'objet de rémunération.

8.2 - Risque de change

La Société est exposée à la variation du taux de change € / US $.

Du fait de la croissance du chiffre d'affaires en USD sur l'exercice 2013, qui a été plus importante que l'accroissement des volumes d'achat en USD, le Groupe a vu le risque de change augmenter. Pour 2013, l'encaissement total en USD s'élève à 23.9 MUSD, tandis que le flux de décaissement sur la même période représente 19,9 MUSD.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Le Groupe surveille de près cette exposition et en cas de nécessité et de faisabilité le Groupe envisagerait de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

8.3 - Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'émission d'obligations convertibles et remboursables en actions, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa gamme d'équipements et son évolution technologique ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes de support après-vente.

Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que commerciaux.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Cependant au 31 décembre 2013, le Groupe disposait de 7 666 K€ de trésorerie et équivalents de trésorerie ce qui limite considérablement ce risque dans les perspectives à moyen terme.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

8.4 – Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.
Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.
Le risque de crédit lié aux créances est limité en raison, d'une part, de la faiblesse de l'encours client au 31 décembre 2013 et de la qualité de la balance âgée Groupe à la clôture 2013.

a) Créances non réglées au 31 décembre 2013

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Dont actifs financiers non échus ni dépréciés à la date de clôture	Dont actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture			Dont actifs financiers dépréciés
			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
Autres créances rattachées						
Clients	2 821	2 602	183	25		12
Autres débiteurs	31	31				
Autres actifs financiers						
Total des créances non réglées	**2 852**	**2 633**	**183**	**25**		**12**

b) Créances non réglées au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2012	Dont actifs financiers non échus ni dépréciés à la date de clôture	Dont actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture			Dont actifs financiers dépréciés
			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
Autres créances rattachées						
Clients	2 437	1 778	629	23	7	
Autres débiteurs	22	22				
Autres actifs financiers						
Total des créances non réglées	**2 459**	**1 800**	**629**	**23**	**7**	

Note 9 – Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs

9.1 - Engagements donnés

Droit individuel à la formation (DIF) dans les sociétés françaises

Le volume d'heures de formation théorique cumulé correspondant aux droits acquis représente environ 4.689 heures. La valeur correspondante est estimée à 43 K euros.

Note 10 – Evènements postérieurs à la clôture

La crise Ukrainienne crée potentiellement une situation complexe pour l'activité du Groupe en Europe de l'Est qui a représenté 14% du chiffre d'affaires en 2013 et où se trouvent 4 des 10 plus gros clients d'Ekinops en 2013.

Dans la perspective d'une poursuite de sa croissance en 2014 et 2015, le Groupe a annoncé, le 28 janvier 2014, la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux afin de diversifier ses sources de financement et ainsi assurer de manière flexible ses besoins de trésorerie au fur et à mesure de son développement.

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles,

par tranches, uniquement sur demande d'Ekinops et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant.

A la date du 5 avril 2014 le Groupe a procédé à l'émission de 100.000 actions nouvelles dans le cadre de ce contrat et par conséquent a levé 1.130 K euros de capitaux.

4.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EKINOPS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
La note 3.3.5.1 « Frais de recherche et développement » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 3.3.5.1 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit	Deloitte & Associés
Cédric TOMINE	Fabien BROVEDANI

4.5 INFORMATION PRO FORMA

Non applicable.

5 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

5.1 CAPITAL SOCIAL

À la date d'enregistrement du document de référence le capital de la Société s'élève à 2.694.645,00 € divisé en 5.389.290 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,50 €.

5.1.1 Titres non représentatifs du capital

Néant.

5.1.2 Acquisition par la Société de ses propres actions.

L'assemblée générale mixte de la Société réunie le 19 juin 2014 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous. La 8ème résolution proposée à l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015 a renouvelé les mêmes dispositions à l'exception du prix maximum d'achat et de l'investissement théorique maximum.

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :

- 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation,
- 5% de son capital social lorsque les actions sont acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Objectifs des rachats d'actions :

- de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conclu avec un prestataire e services d'investissement ; ou
- de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux mandataires sociaux, salariés de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés (…) ou plus généralement dans des conditions et selon des modalités prévues par la réglementation, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, dans le respect de la règlementation en vigueur ; ou
- d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Prix d'achat maximum : 20 € par action, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 10,6 M€.

Au 31 décembre 2014, la Société détient 6 671 de ses actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont qui à la même date, dispose d'un solde espèces du compte de liquidité de 21 599,22 €.

5.1.3 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

La division par deux (2) de la valeur nominale unitaire des actions décidée par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 n'a pas d'impact sur le nombre de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), d'options de souscription et de bons de souscription d'actions attribués ou autorisés, préalablement à cette date. Afin de maintenir les droits des titulaires de ces instruments, le nombre d'actions pouvant être obtenu par exercice d'un bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), d'une option de souscription ou d'un bon de souscription d'actions a été multiplié par deux. Les tableaux ci-dessous tiennent compte de cet ajustement.

A la date du présent document de référence, les titres donnant accès au capital sont les suivants :

5.1.3.1 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises

A ce jour, il a été procédé à cinq reprises à l'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en cours de validité dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du plan	BCE2 (06.10)	BCE3 (06.10)	BCE (05.11)	BCE (06 12)	BCE (02 13)
Date d'assemblée	22-juin-10	22-juin-10	12-mai-11	27-juin-12	25-févr-13
Date du CA ayant décidé l'attribution des BCE	Emis par AG	21-oct-10	12-mai-11	20-déc-12	25-févr-13
Nombre total de BCE autorisés	245 358	88 691	88 691	88 691	240 000 (6)
Nombre total de BCE attribués	245 358	26 050	19 485	21 389	222 600
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites (1)	*490 716*	*25 800*	*38 970*	*41 178*	*222 600*
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:					
dont Didier BREDY	*164 406*	*0*	*0*	*0*	*56 000*
dont François-Xavier OLLIVIER	*163 838*	*0*	*0*	*13 060*	*56 000*
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'attribution)	1	45	3	9	26
Point de départ d'exercice des BCE	01-juil-10	01-oct-10	01-juil-11	01-juil-11	01-avr-14
Date d'expiration des BCE	21-juin-20	20-oct-20	11-mai-21	11-mai-21	25-févr-23
Prix d'exercice des BCE	11,80 € (1)	11,80 € (1)	11,80 € (1)	11,80 € (1)	6,69 €
Modalités d'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	(2)
Nombre d'actions déjà souscrites	0	12 100	0	1 600	0
Nombre total de BCE attribués annulés ou caducs	0	7 100	0	0	0
Nombre total de BCE attribués restants	245 358	12 900	19 485	20 589	222 600
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	490 716	25 800	38 970	41 178	222 600

(1) Le nombre d'actions tient compte d'une parité d'exercice ajustée de la division par 2 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013, à savoir que chaque bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise donne dorénavant le droit de souscrire 2 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50€ au lieu de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 1€ (à l'exception des BCE (02.13) attribués postérieurement à la décision de division par deux de la valeur nominale d'une action de la Société), et ce au prix de 11,80 €, soit 5,90 € par action.

(2) Sur les 222 600 BCE (02-13), 8/12ème des BCE (02-13) sont exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire deviendra exerçable chaque trimestre. Ainsi, au 1er avril 2016, l'intégralité des 222 600 BCE (02-13) sera devenue exerçable.

(3) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des options de souscription d'actions et BSA de février 2013.

5.1.3.2 Options de souscription

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription au profit de la Société et de sa filiale américaine sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du plan	Plan 2		Plan 3			Plan 4	Plan SO 2014	Plan SO 2014 US 2
Date d'assemblée générale	28-sept-07		22-juin-10			25-févr-13	21-mars-13	21-mars-13
Date du CA ayant décidé l'attribution des options de souscription	15-mai-08	12-mars-09	21-oct-10	15-sept-11	20-déc-12	25-févr-13	19-juin-14	24-juil-14
Nombre total d'options de souscription autorisés par l'AG	62 091		88 691	88 691	88 691	240 000 (4)	400 000 (6)	400 000 (6)
Nombre total d'options de souscription attribuées	33 544	5 500	19 785	500	10 000	8 400	157 000	29 800
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites (1)	24 334	8 000	1 000	1 000	0	6 000	153 600	15 200
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :								
dont Didier BREDY	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*40 000*	*0*
dont François-Xavier OLLIVIER	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*30 000*	*0*
Nombre de bénéficiaires non mandataires	10	3	4	1	1	4	61	12
Point de départ d'exercice des options de souscription	15-mai-09	15-mars-10	01-janv-11	01-oct-11	01-avr-13	01-avr-14	(5)	(5)
Date d'expiration des options de souscription	25-mars-18	12-mars-19	21-oct-20	15-sept-21	20-déc-22	25-févr-23	18-juin-24	23-juil-24
Prix d'exercice des options de souscription (1)	15,00 €	15,00 €	11,80 €	11,80 €	11,80 €	6,69 €	7,86 €	7,86 €
Modalités d'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	(3)	(5)	(5)
Nombre d'actions déjà souscrites	0	0	300	0	0	233	0	0
Nombre total d'options de souscription annulées ou caduques	21 377	1 500	18 985	0	10 000	2 167	3 400	14 600
Nombre total d'options de souscription attribuées restants	12 167	4 000	500	500	0	6 000	153 600	15 200
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	24 334	8 000	1 000	1 000	0	6 000	153 600	15 200

(1) Le nombre d'actions tient compte d'une parité d'exercice ajustée de la division par 2 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013, à savoir que chaque option de souscription donne dorénavant le droit de souscrire à 2 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50€ au lieu de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 1€, à l'exception des plans attribué en février 2013 et en juin 2014 postérieurement à la décision de division du nominal par 2 ;

(2) Au 1er janvier 2013, l'intégralité des options de souscription est exerçable, les dates d'échéance d'exercice progressif étant toutes atteintes ;

(3) Sur les 8 400 options attribuées, [8/12ème des options] sont devenues exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire deviendra exerçable chaque trimestre à compter du 1er juillet 2015. Ainsi, au 1er avril 2016, l'intégralité des 8 400 options sera devenue exerçable ;

(4) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des BCE et BSA de février 2013. L'autorisation a été intégralement utilisée ;

(5) L'exercice des options de souscription est soumis au critère de performance suivant : commercialisation et livraison du 1er produit 100G Métro dans les 12 mois suivant leur attribution. Ce critère ayant été respecté avant le 1er janvier 2015, les conditions d'exercice sont les suivantes : 1/3 des stock-options 2014 sont exerçables depuis le 1er janvier 2015, 1/3 supplémentaire deviendra exerçable le 1er janvier 2016 et toutes le seront au 1er janvier 2017 ;

(6) Le solde de la résolution, valable jusqu'au 21 mai 2016, pourrait permettre l'attribution de 213.200 stock-options supplémentaires.

5.1.3.3 Bons de souscription d'actions

A ce jour, quatre attributions de bons de souscription d'actions sont en cours de validité. Leurs principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du plan	BSA 1 (11 05)	BSA 1 Bis	BSA (05 11)	BSA (02 13)	BSA 2014
Date d'assemblée	22-nov-05	28-sept-07	12-mai-11	25-févr-13	19-juin-14
Date du CA ayant décidé l'attribution des BSA	Par AG	Par AG	12-mai-11	25-févr-13	19-juin-14
Nombre total de BSA autorisés par l'AG	1000	1	88 691 (4)	240 000 (6)	50 000
Nombre total de BSA attribués à l'origine	1000	1	500	9 000	8 500
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites (1)	2 000	20 000	0	9 000	0
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:					
dont Didier BREDY	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
dont François-Xavier OLLIVIER	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	1	1	1	4
Point de départ d'exercice des BSA	05-déc-05		12-mai-11	01-avr-14	(7)
Date d'expiration des BSA	22-nov-15	22-nov-20	11-mai-2021	25-févr-23	19-juin-19
Prix d'exercice des BSA (1)	50 € (2)	15 € (3)	11,80 €	6,69 €	7,86 €
Modalités d'exercice	sans	sans	sans	(5)	(7)
Nombre d'actions déjà souscrites au 1er mars 2015	0	0	1 000	0	0
Nombre total de BSA attribués annulés ou caducs au 1er mars 2015	0	0	0	0	0
Nombre total de BSA attribués restants au 1er mars 2015	1 000	1	0	9 000	8 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 1er mars 2015 (1)	2 000	20 000	0	9 000	8 500

(1) Le nombre d'actions tient compte d'une parité d'exercice ajustée de la division par 2 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013, à savoir que chaque BSA 1 (11 05) et BSA (05 11) donne dorénavant le droit de souscrire 2 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € au lieu de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 1€, Le prix d'exercice est celui fixé à l'origine et représente donc aujourd'hui, le prix de souscription de deux actions. En revanche, les plans de BSA (02 13) et BSA 2014 ont pour leur part été attribués postérieurement à la décision de division du nominal par deux. De même le BSA 1 bis donne dorénavant le droit de souscrire à 20 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € au lieu de 10.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1€.

(2) Le prix de souscription unitaire de chaque BSA était de 5 € ;

(3) Le prix de souscription du BSA1 bis était de 100 € ;

(4) Le solde non attribué est caduc à ce jour ;

(5) Sur les 9 000 BSA (02-13), 8/12ème des BSA (02-13) sont exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire deviendra exerçable chaque trimestre. Ainsi, au 1er avril 2016, l'intégralité des 9 000 BSA (02-13) sera devenue exerçable ;

(6) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des BCE et BSA de février 2013. L'autorisation a été intégralement utilisée ;

(7) L'exercice des BSA 2014 était conditionné au critère de performance suivant : commercialisation et livraison du 1er produit 100G Métro dans les 12 mois suivant l'attribution des BSA. Ce critère ayant été respecté avant le 1er janvier 2015, les conditions d'exercice sont les suivantes : 1/3 des BSA sont exerçables depuis le 1er janvier 2015, 1/3 supplémentaire deviendra exerçable le 1er janvier 2016 et tous le seront au 1er janvier 2017. Ce BSA seraient caducs de manière anticipée soit dès la cessation de tout contrat de prestations de services ou de conseil conclu entre le titulaire et la Société et/ou une autre société du Groupe, soit dans les 6 mois de la survenance du décès ou de l'incapacité de leur titulaire.

5.1.3.4 Programme d'Equity Line (ou Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options – PACEO)

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2013, Ekinops a signé le 28 janvier 2014 un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande de la Société et pendant une période de 3 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 500 000 actions, représentant 9,9% du capital social existant et étant précisé que :

- chaque tranche tirée peut donner lieu à la création d'un maximum de 150.000 actions nouvelles émises avec une décote limitée à 7% du cours moyen pondéré des 3 dernières séances de bourse avant tirage ;

- la Société n'a aucune obligation de tirage.

Depuis la mise en place de cette ligne, la Société a effectué les tirages suivants :

Date	Nombre d'actions émises	Prix d'émission
27-févr.-14	50 000	12,25 €
3-avr.-14	50 000	11,35 €
23-juin-14	50 000	8,01 €
15-août-14	50 000	6,87 €
18-sept.-14	50 000	4,88 €
8-oct.-14	39 463	4,19 €
Tirage 2014	**289 463**	

Depuis le 8 octobre 2014, la Société n'a procédé à aucun nouveau tirage. Ainsi, à la date du présent Document de référence, le tirage intégral du solde disponible du programme PACEO pourrait conduire à la création de 210.537 actions nouvelles.

5.1.3.5 Synthèse des instruments dilutifs existants

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant à ce jour ainsi que le tirage intégral du solde du programme « PACEO » , pourrait conduire à la création de 1 278 435 actions nouvelles générant une dilution maximale de 19,17 % sur la base du capital et des droits de vote pleinement dilués (et de 23,72% avant dilution).

	Nbre de titres existant	Nombre d'actions nouvelles potentielles
BCE	520 932	819 264
Stock-options	191 967	209 134
BSA	18 501	39 500
TOTAL	**731 400**	**1 067 898**

5.1.4 Capital autorisé

Les résolutions d'émission avec délégation de mise en œuvre conférée au conseil d'administration, sont synthétisées ci-dessous :

Résolutions en cours de validité à la date d'enregistrement du Document de référence

	Durée de validité	Montant nominal maximum (en euros)	Montant nominal maximum commun (en euros)	Montant utilisé
Résolutions approuvées par l'assemblée générale réunie le 21 mars 2013				
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants de la Société.	38 mois	400 000 actions	400 000 actions	186 800 actions
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société.	38 mois	400 000 actions		
Résolutions approuvées par l'assemblée générale réunie le 19 juin 2014				
Autorisation conférée à la Société d'intervenir sur ses propres actions	18 mois	dans la limite de 10% du capital social	N/A	
Délégation à l'effet d'émettre des bons de souscription d'action avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de toute personne physique ou morale liée à la Société par un contrat de service, de conseil ou d tout memebre du comité consultatif technologique et stratégique de la Société.	18 mois	50 000 actions	N/A	8 500 actions
Résolutions approuvées par l'assemblée générale réunie le 21 mai 2015				
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois	2.500.000 €	2.500.000 €	
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité	26 mois	2.500.000 €		
Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	2.500.000 € et dans la limite de 20% du capital social par an		
Autorisation en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale	26 mois	dans la limite de 10% du capital social par an décote du prix d'émission de 15% maximum		
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois	15% de l'émission initiale		
Emission d'actions ordinaires destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange comportant une composante d'échange initiée par la Société	26 mois	2.500.000		
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	26 mois	2.500.000 € dans la limite de 10% du capital social		
Réduction du capital social par annulation des actions auto détenues.	18 mois	dans la limite de 10% du capital social pendant une période de 24 mois		
Délégation à l'effet d'émettre des bons de souscription d'action avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de toute personne physique ou morale liée à la Société par un contrat de service, de conseil ou de tout membre du comité consultatif technologique et stratégique de la Société.	18 mois	50 000 actions	N/A	

5.1.5 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

5.1.6 Historique du capital social

5.1.6.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nbre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
21 01 2003	Constitution	40 000,00 €		40 000	40 000	1,00 €	40 000,00 €
21 03 2003	Emission d'actions de catégorie P	60 000,00 €	2 940 000,00 €	60 000	100 000	1,00 €	100 000,00 €
21 10 2003	Emission d'actions de catégorie P	10 000,00 €	490 000,00 €	10 000	110 000	1,00 €	110 000,00 €
14 05 2004	Exercice de BSA Tranche 2	70 000,00 €	3 430 000,00 €	70 000	180 000	1,00 €	180 000,00 €
11 10 2007	Emission d'actions de catégorie P2	561 665,00 €	7 863 310,00 €	561 665	741 665	1,00 €	741 665,00 €
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OC1 (03 06)	67 649,00 €	947 086,00 €	67 649	809 314	1,00 €	809 314,00 €
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OC1 (03 06)	67 005,00 €	938 070,00 €	67 005	876 319	1,00 €	876 319,00 €
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 1 (12 06)	136 410,00 €	1 909 740,00 €	136 410	1 012 729	1,00 €	1 012 729,00 €
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 2 (12 06)	133 938,00 €	1 875 132,00 €	133 938	1 146 667	1,00 €	1 146 667,00 €
22 06 2010	Emission d'actions de catégorie P3	508 475,00 €	5 491 530,00 €	508 475	1 655 142	1,00 €	1 655 142,00 €
22 06 2010	Remboursement d'ORA en actions de catégorie P3	255 431,00 €	2 758 654,80 €	255 431	1 910 573	1,00 €	1 910 573,00 €
27 06 2012	Acquisition définitive d'actions gratuites	80 000,00 €		80 000	1 990 573	1,00 €	1 990 573,00 €
25 02 2013	Division de la valeur nominale par 2			1 990 573	3 981 146	0,50 €	1 990 573,00 €
30 04 2013	Emission en numéraire (IPO)	551 458,00 €	6 187 353,15 €	1 102 915	5 084 061	0,50 €	2 542 030,50 €
20 11 2013	Exercice de BCE	1 500,00 €	16 200,00 €	3 000	5 087 061	0,50 €	2 543 530,50 €
25 11 2013	Exercice de BCE	350,00 €	3 780,00 €	700	5 087 761	0,50 €	2 543 880,50 €
20 12 2013	Exercice de BCE	200,00 €	2 160,00 €	400	5 088 161	0,50 €	2 544 080,50 €
01/2014	Exercice de Stock option	2 600,00 €	28 080,00 €	5 200	5 093 361	0,50 €	2 546 680,50 €
02/2014	Exercice de Stock option	2 300,00 €	24 840,00 €	4 600	5 097 961	0,50 €	2 548 980,50 €
03 03 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	562 500,00 €	50 000	5 147 961	0,50 €	2 573 980,50 €
03/2014	Exercice de BSA	500,00 €	5 400,00 €	1 000	5 148 961	0,50 €	2 574 480,50 €
03/2014	Exercice de Stock option	200,00 €	2 160,00 €	400	5 149 361	0,50 €	2 574 680,50 €
04 04 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	517 500,00 €	50 000	5 199 361	0,50 €	2 599 680,50 €
05/2014	Exercice de Stock option	25 000,00 €	2 884,54 €	466	5 199 827	0,50 €	2 599 913,50 €
25 06 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	350 500,00 €	50 000	5 249 827	0,50 €	2 624 913,50 €
15 08 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	293 500,00 €	50 000	5 299 827	0,50 €	2 649 913,50 €
22 09 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000,00 €	194 000,00 €	50 000	5 349 827	0,50 €	2 674 913,50 €
09 10 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	19 731,50 €	125 886,97 €	39 463	5 389 290	0,50 €	2 694 645,00 €
TOTAL		2 719 412,50 €	36 960 267,46 €	5 389 290	5 389 290	0,50 €	2 694 645,00 €

5.1.6.2 Evolution de la répartition du capital depuis le 1er janvier 2012

Actionnaires	% de capital et droits de vote Mars 2011	% de capital et droits de vote Mars 2012	% de capital et droits de vote Avril 2013 post IPO	% de capital et droits de vote Décembre 2014
FCPR VENTECH Capital II	24,51%	24,51%	22,06%	14,68%
FCPR AURIGA Venture II	19,43%	19,43%	17,48%	
ODYSSEE VENTURE	12,44%	12,44%	11,19%	7,74%
AMUNDI Private Equity Funds	16,61%	16,61%		
Didier BREDY	0,37%	0,37%	5,09%	4,80%
François Xavier OLLIVIER	0,63%	0,63%	1,30%	1,22%
Jean-Pierre DUMOLARD	1,00%	1,49%	1,34%	0,95%
Sous-total conseil d'administration	**74,98%**	**75,47%**	**58,46%**	**29,39%**
AMUNDI Private Equity Funds			7,45%	
OTC Asset Management	9,90%	9,90%	7,44%	7,02%
Siparex - Sigefi	2,74%	2,48%	6,90%	3,57%
FCPR SG A (ID Invest)	0,00%	7,29%	5,48%	
FCPI ING (F) Actions Innovation 2 (Equitis Gestion)	1,09%	1,09%		
SGAM-AI	10,09%	2,56%		
Sous-total autres actionnaires financiers	**23,82%**	**23,32%**	**27,27%**	**10,59%**
Sous-total autre actionnaire personne morale	**0,09%**	**0,09%**	**0,07%**	
Sous-total autres actionnaires personnes physiques	**1,11%**	**1,11%**	**1,09%**	
Auto-contrôle (contrat de liquidité)				0,12%
Flottant			13,11%	59,90%
TOTAL	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

Les principales évolutions résultent des opérations suivantes :

- ✓ **En 2012** :
  - Cessions entre actionnaires, et
  - Acquisition définitive de 80.000 actions attribuées à titre gratuit en juin 2010.

- ✓ **En 2013** :
  - Cessions entre actionnaires,
  - Emission de 1.102.915 actions à l'occasion de l'introduction en bourse,
  - Emission de 4.100 sur exercice de BCE,
  - Cessions sur le marché depuis l'introduction en bourse.

- ✓ **En 2014** :
  - Emission de 10.666 actions par exercice de stock options,
  - Emission de 1.000 actions par exercice de BSA,
  - Emission de 289.463 actions dans le cadre d'un financement en fonds propres de type Equity line,
  - Cessions sur le marché.

5.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

5.2.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2014

A la connaissance de la Société le capital se répartit comme suit au 31 décembre 2014 :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/2014	% du capital et des droits de vote
VENTECH	791 067	14,68%
ODYSSEE VENTURE	417 043	7,74%
Didier BREDY	258 585	4,80%
François Xavier OLLIVIER	65 899	1,22%
Jean-Pierre DUMOLARD (directement et indirectement)	51 096	0,95%
Sous-total conseil d'administration	1 583 690	29,39%
OTC Asset Management	378 221	7,02%
SIPAREX - SIGEFI	192 472	3,57%
Sous-total autres actionnaires financiers	570 693	10,59%
Auto-contrôle (contrat de liquidité)	6 671	0,12%
Flottant	3 228 236	59,90%
TOTAL	5 389 290	100,00%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte ni d'action de concert entre actionnaires.

5.2.2 Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration

Les actionnaires significatifs de la Société sont représentés au conseil d'administration.

5.2.3 Droits de vote des principaux actionnaires

A ce jour, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. La 11ème résolution approuvée par l'assemblée générale du 21 mai 2015 prévoit que les statuts de la Société excluent expressément le droit de vote double prévu par le dernier alinéa de l'article L.225-123 du Code de commerce.

5.2.4 Contrôle de la société

A la date du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient le contrôle, même présumé, de la Société dans la mesure où aucun d'entre eux ne détient plus de 14,68% du capital et des droits de vote.

En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

5.2.5 Accord pouvant entrainer un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

5.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

5.3.1 Objet social

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- le développement, la commercialisation et le support, en France et à l'étranger, de sous-systèmes et systèmes de transmission optique,

- et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

5.3.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

5.3.2.1 Conseil d'administration

Composition du Conseil

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les Administrateurs sont nommés dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Il peut être institué un collège de censeurs composé de membres désignés par le Conseil d'administration.

Collège de censeurs

Les Censeurs sont nommés avec ou sans limitation de durée. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'organe les ayant nommés.

Chaque Censeur est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'administration, comme tout Administrateur. Il reçoit l'ensemble des informations communiquées aux Administrateurs, à l'occasion des réunions du Conseil d'administration ou dans leur intervalle. Les Censeurs ne participent pas aux décisions du Conseil d'administration, n'ont pas voix délibérative et ne sont pas pris en compte pour les conditions de quorum et de majorité. Ils n'ont aucune attribution de gestion, de surveillance ou de contrôle et ne peuvent pas se substituer aux Administrateurs et/ou aux Directeur Généraux.

Durée des fonctions – Renouvellement - Cooptation

La durée des fonctions des Administrateurs est de six (6) ans.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur. (…)

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Bureau

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Il fixe la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur, fonctions auxquelles il peut mettre fin à tout moment.

Le Président est rééligible. Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

La durée des fonctions de Président est fixée par la décision qui le nomme ; à défaut, elle est égale à la durée de son mandat d'Administrateur. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale

Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de Président. (…)

Délibérations

Le Conseil d'administration se réunit, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par l'auteur de la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou de l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président du Conseil d'administration.

En outre, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs représentant le tiers au moins des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, demander au Président du Conseil d'administration de le convoquer. (…)

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président du Conseil d'administration ou, en leur absence, par le plus âgé des Administrateurs assistant à la séance, ou par un Administrateur choisi par le Conseil au début de la séance.

Tout Administrateur peut se faire représenter dans les formes légales par un autre Administrateur, à l'effet de voter en ses lieux et place à une séance déterminée du Conseil, chaque Administrateur ne pouvant disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration.

Toutefois, pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des Administrateurs est requise.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. (…)

Pouvoirs du Conseil

- ***Principes***

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à toutes personnes choisies hors de son sein, des missions permanentes ou temporaires qu'il définit.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'administration fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

- ***Rôle du Président du Conseil d'administration***

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

5.3.2.2 Direction générale

Principes d'organisation

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui doit en informer les Actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires. La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Directeur général

- ***Nomination – Révocation***

En fonction du choix effectué par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Les fonctions de Directeur Général prennent fin de plein droit le dernier jour du trimestre civil au cours duquel il a atteint son soixante-quinzième (75^{e}) anniversaire.

Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions de la loi et des présentes statuts relatives au Directeur général sont lui applicables.

- ***Pouvoirs***

Le Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration.
Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Directeurs généraux délégués
Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.
Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est celui fixé par la loi. (…)

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués dispose(nt) des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués. (…)

5.3.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

5.3.3.1 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une seule voix. Les dispositions de l'article L. 125-123 du Code de commerce conférant un droit de vote double de droit aux actions pour lesquelles il sera justifié d'une

inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire sont expressément écartées par les présents statuts.

Tout Actionnaire peut exprimer son vote par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements en vigueur.

Les actionnaires ne souhaitant pas participer personnellement à l'Assemblée peuvent également procéder à la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire par voie électronique conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et dans les conditions qui seront indiquées dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Par ailleurs, sur décision du Conseil d'administration mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, les actionnaires peuvent, dans les conditions et délais fixés par les lois et les règlements en vigueur, voter par correspondance par voie électronique.

Lorsqu'il en est fait usage, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies par la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront également participer à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification conformément aux dispositions légales et réglementaires alors applicables et seront alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

5.3.3.2 Droits aux dividendes et profits

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

5.3.3.3 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L. 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

5.3.3.4 Droit au boni de liquidation

Chaque action donne droit dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

5.3.3.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

5.3.3.6 Limitation des droits de vote

Néant.

5.3.3.7 Titres au porteur identifiable

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales ou règlementaires en vigueur. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, et notamment des dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

Ainsi, la Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

5.3.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions.

Se référer au paragraphe 5.1.2.

5.3.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

5.3.5 Assemblées générales d'actionnaires

Composition et convocation des assemblées générales

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des Actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les Actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent.

Des Assemblées Générales, soit ordinaires ou extraordinaires, soit spéciales selon l'objet des résolutions proposées, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

Droit de communication préalable

Tout Actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.
Ce droit de communication, qui s'exerce dans les conditions légales, appartient à chacun des copropriétaires d'actions indivises et au nu-propriétaire comme à l'usufruitier.

Conditions d'admission et représentation

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer aux Assemblées Générales, en y assistant personnellement ou désignant un mandataire ou en votant par correspondance, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Ces formalités doivent être accomplies trois (3) jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires. L'assemblée générale du 21 mai 2015 est appelée à se prononcer sur la modification de cet alinéa comme suit :
« Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, dans les conditions légales et réglementaires applicables. ».

Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne morale ou physique de son choix dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration doit, dans le délai de trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée générale, avoir déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de réunion/convocation, une formule de vote par correspondance ou par procuration ou le document unique en tenant lieu.
Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'Administrateur le plus âgé présent à la séance ; à défaut par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. A défaut encore, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des Actionnaires.

A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les Actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux des délibérations d'Assemblées et les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont établis et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation et ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Toutefois, un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par la loi, peuvent dans les formes et délai légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les Statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes sociaux et le cas échéant sur les comptes consolidés de l'exercice social précédent.

L'Assemblée Générale Ordinaire, est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les Statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des Actionnaires, augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblées spéciales

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée. La décision d'une assemblée générale extraordinaire portant modification des droits relatifs à une catégorie d'actions ne devient définitive qu'après approbation de cette modification par l'Assemblée Spéciale des actionnaires de cette catégorie.

L'Assemblée Spéciale d'Actionnaires d'une catégorie déterminée est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Quorum et majorité

Les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Spéciales délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

Seront réputés présents et assister personnellement à l'Assemblée, tant pour le calcul du quorum que pour celui de la majorité, les Actionnaires qui participeront à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur.

5.3.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

5.3.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

5.3.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

5.4 INFORMATIONS ET HISTORIQUE SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE

Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Ekinops.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Ekinops a été inscrite sous le numéro 444 829 592 auprès du RCS de Saint-Brieuc (anciennement Guingamp) le 21 janvier 2003.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 21 janvier 2102, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Initialement constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée, la Société a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 25 février 2013.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au : 3, rue Blaise Pascal - 22300 Lannion.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :
- A Lannion :
Téléphone : 02 96 05 00 30
Fax : 02 96 48 62 39
- A Courbevoie :
18, rue Kléber - 92400 Courbevoie
Téléphone : 01 49 97 04 01
Fax : 01 49 97 04 05

Adresse courriel : contact@ekinops.net
Site Internet : www.ekinops.net

5.5 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au paragraphe 1.2.2 du présent Document de référence.

5.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes.
Depuis l'établissement du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2014, aucune nouvelle convention réglementée n'a été soumise à l'autorisation du Conseil d'administration.

5.6.1 OPERATIONS INTRA-GROUPE

Les refacturations entre la Société et sa filiale américaine font l'objet d'une convention non réglementée car conclue à des conditions normales.

5.6.2 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Se référer au paragraphe 2.1.2 du présent document de référence ainsi qu'au rapport spécial des commissaires aux comptes présenté ci-dessous.

5.6.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2014 et 2013

Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2014

Aux actionnaires,
En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous

appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENT DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit	Deloitte & Associés
Cédric TOMINE	Fabien BROVEDANI

Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2013

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avenant au contrat de travail de Monsieur François-Xavier OLLIVIER, administrateur et salarié d'Ekinops

Votre Conseil d'administration, en date du 21 mars 2013, a autorisé la signature de l'avenant n°2 au contrat de travail de Monsieur François-Xavier OLLIVIER qui formalise deux décisions précédentes du Conseil d'administration :

- décision du 10 septembre 2007 que la partie variable de sa rémunération annuelle devait être augmentée pour être portée à 30 % de sa rémunération brute annuelle fixe en fonction de l'atteinte d'objectifs semestriels devant être définis par le Conseil d'administration au début de chaque semestre ;
- décision du 31 janvier 2008 que la partie variable de sa rémunération annuelle restait fixée à 30 % de sa rémunération brute annuelle fixe en fonction de l'atteinte d'objectifs semestriels, cette rémunération variable pouvant néanmoins être augmentée d'une somme supplémentaire correspondant à 20 % de sa rémunération fixe annuelle brute si certains objectifs supplémentaires étaient atteints et précisé que le montant de cette rémunération variable n'était pas plafonné et qu'elle pouvait être portée à un montant supérieur à celui indique ci-dessus, si le mode de calcul déterminé par le Conseil d'administration comportait des accélérateurs ou autres mécanismes permettant de dépasser ces montants.

Rémunération de Monsieur François-Xavier OLLIVIER, administrateur et salarié d'Ekinops

Votre Conseil d'administration en date du 28 décembre 2013, a décidé d'approuver les prestations de comité de rémunération concernant Monsieur François-Xavier OLLIVIER et d'arrêter sa rémunération annuelle brute, à compter du 1er janvier 2014, à hauteur des montants suivants.

- partie fixe : 120 000 € ;
- partie variable : 80 000 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENT APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avance en compte courant au profit de la société « Ekinops Corporation »

La Société a effectué une avance en compte courant au profit de sa filiale américaine, « Ekinops Corporation », détenue à 100 % par Ekinops, pour un montant de 4 887 792 euros à la date de la clôture.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 0,75 % et ont généré un produit financier au 31 décembre 2013 de 43 237 euros.

Le montant de l'avance en compte courant inscrit à la clôture dans les comptes d'Ekinops intérêts inclus est de 4 931 029 euros. Par ailleurs, 1 206 750 euros ont été remboursés sur l'exercice.

Rémunération de Monsieur François-Xavier OLLIVIER, administrateur et salarié d'Ekinops

Votre Conseil d'administration avait décidé que la rémunération de Monsieur François Xavier OLLIVIER, salarié de la Société en sa qualité de directeur technique de la recherche et développement depuis le 1er avril 2003, serait composée d'une partie fixe et d'une partie variable fixée par le Conseil d'administration.
La partie fixe de la rémunération avait été arrêtée à un montant annuel brut de 108 000 euros, payable mensuellement.
Votre Conseil d'administration en dates du 24 juillet 2013 et du 25 février 2014 a fixé la partie variable de cette rémunération à 22 719 euros bruts au titre du 1er semestre de l'exercice 2013 et 17 381 euros bruts au titre du 2nd semestre de l'exercice 2013.
Le montant de cette rémunération inscrit en dettes à la clôture dans les comptes d'Ekinops est de 40 000 euros. Par ailleurs, le montant des rémunérations versées en 2013, fixes et variables compris s'élève à 179 364 euros.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2014

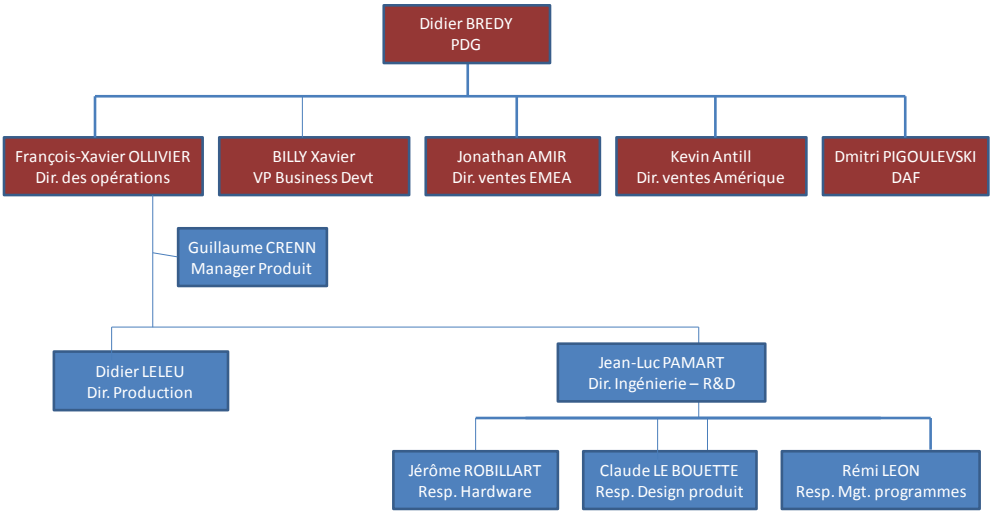
Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit — Deloitte & Associés

Cédric TOMINE — Fabien BROVEDANI

5.7 SALARIES

5.7.1 Organigramme opérationnel à la date du présent Document de référence



5.7.2 Biographies des membres du management de la Société

- Didier BREDY (52 ans), Président-Directeur Général.
Se reporter au chapitre 14.1.4 « Biographie des administrateurs ».

- François-Xavier OLLIVIER (56 ans), Co-fondateur et directeur des opérations.
Se reporter au chapitre 14.1.4 « Biographie des administrateurs ».



Dmitri PIGOULEVSKI (44 ans), Directeur administratif et financier
Avant de rejoindre Ekinops, Dmitri travaillait dans une start-up spécialisée dans le conseil en croissance externe (direction M&A par intérim) auprès des PME. Avant cela, il était Directeur Financier d'AgroGénération, où il a notamment mis en place le reporting, les procédures de contrôle et le processus budgétaire. Avant cela, il a passé 6 ans chez Valéo en tant que chargé d'affaires sur les opérations stratégiques (M&A) et 2 ans chez Trader Media Est en tant que Directeur du développement stratégique. Dmitri avait commencé sa carrière en Biélorussie.
Dmitri est diplômé de l'université de Minsk (maîtrise Finance et Comptabilité) ainsi que titulaire d'un MBA de HEC.



Jean-Luc PAMART (53 ans), Directeur Ingénierie et R&D
Jean-Luc est un expert mondial en codes correcteurs d'erreurs (FEC : *Forward Error Correction*) et a notamment inventé la technologie T-Chip. Il a une expérience de 26 ans dans l'industrie des télécoms. Avant de rejoindre Ekinops, Jean-Luc était directeur du développement chez Corvis (devenu Corvis-Algety), qu'il quitta en septembre 2001 pour se consacrer au projet de création d'Ekinops avec François-Xavier Ollivier. Jean-Luc a une expérience de 12 ans chez Alcatel, où il a notamment contribué au développement des codes correcteurs d'erreurs appliqués au transport optique.
Jean-Luc est titulaire d'un DESS réseaux câblés délivré par l'université de Lille.



Xavier Billy (42 ans), VP Business Development and Large Accounts
Xavier a réalisé l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Alcatel-Lucent. Il a notamment occupé les fonctions de Directeur Grand comptes, en charge du développement commercial auprès de SFR, puis de Directeur commercial France avant de devenir, depuis 2010, VP Opération en charge du compte Orange. A ce titre, il était responsable de la réalisation du chiffre d'affaires venant du Groupe Orange à travers 30 pays dans la zone EMEA. Xavier Billy est diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieur de Brest et d'un master de l'EM Lyon Business School. Xavier a rejoint EKINOPS en juin 2014.



Kevin Antill, Vice président Ventes, Amérique du Nord
Kevin Antill a plus de vingt ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, gérant avec succès croissance et construction d'organisations commerciales. Avant de rejoindre Ekinops, Kevin a passé quatre ans chez Sorrento Networks en tant que vice-président des ventes globales, dix ans chez Carrier Access Corporation comme vice-président comptes stratégiques et vice-président ventes Amérique du Nord. Il a auparavant travaillé chez Walker and Associates pendant dix ans, notamment au poste de vice-président des ventes pour les quatre dernières années. Kevin a commencé sa carrière dans la société North Pittsburgh Telephone Company.



Jonathan AMIR (47 ans), Directeur des ventes EMEA
Jonathan a plus de 14 ans d'expérience dans l'industrie des télécoms comme responsable des ventes, en marketing et comme chef de produits. Avant de diriger les ventes pour la zone EMEA chez Ekinops, Jonathan a organisé la commercialisation et mis en place la logistique aux Etats-Unis en tant que Vice Président Ventes pour la zone Amérique. Auparavant, il a travaillé de 1998 à 2006 pour MRV Communications, où il a exercé différentes responsabilités en ventes et marketing. Il a été en particulier vice président marketing pour Optical Access, une division de MRV spécialisée dans les solutions pour les réseaux sans fil.



Didier Leleu, Vice Président Opérations

Didier Leleu possède une grande expérience dans la direction des opérations et de centres de profits industriels, acquise dans les secteurs des télécommunications, et de la sous-traitance électronique. Avant de rejoindre EKINOPS, Didier Leleu était le directeur général du site de Novatech Systems où il a réindustrialisé avec succès l'activité de Thomson Bourgogne. Il avait dirigé précédemment la production de Novatech Technologie. Avant ces activités de sous-traitance électronique, Didier a dirigé des activités de services, d'opérations et de projets télécoms en France et à l'international. Il a en particulier créé et dirigé les opérations d'entités locales en Australie et Slovaquie, dans le cadre de contrats avec les opérateurs nationaux. Il a également occupé plusieurs postes en gestion de projets R&D au sein de la division Wireless Access Solution de Lucent Technologies, à la fois à Lannion et Paris. Il a commencé sa carrière chez TRT Philips, en tant que responsable de production de produit de transmission numérique et a ensuite évolué vers l'industrialisation de produits de téléphonie fixe sans fil.

5.7.3 Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe, a évolué comme suit :

Effectif à la clôture	2014	2013
Recherche/Développement	34	29
Production/Assurance qualité	13	11
Marketing / Fonctions commerciales / Support	20	17
Direction, administration	10	10
TOTAL	**77**	**67**
Dont par pays:		
France	65	56
Etats-Unis	12	11
TOTAL	**77**	**67**

Le Groupe a recours aussi à du personnel mis à disposition, à savoir respectivement 5 personnes au 31 décembre 2014 et 6 au 31 décembre 2013.

5.7.4 Participation des salariés dans le capital de la société

A la connaissance de la Société, la participation des salariés dans le capital de la Société s'élève à environ 2,03%.

5.7.5 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence

Monsieur Didier BREDY
Président - Directeur Général
18 rue Kléber – 92400 Courbevoie
Téléphone : 01 49 97 04 01
Télécopie : 01 49 97 04 05
Adresse électronique : dbredy@ekinops.net

Déclaration des personnes responsables du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.
Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentés aux paragraphes 4.1 du présent Document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux paragraphes 4.2 du présent Document de référence, qui contient l'observation suivante :
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de présentation concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises détaillé dans la Note 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés.»

Didier BREDY
Président - Directeur Général

6.2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- **ALTONEO AUDIT représenté par Monsieur Cédric TOMINE**
  143 rue de Paris, 53000 Laval.

Altoneo Audit (anciennement dénommé Actualis Audit) a été nommé commissaire aux comptes par l'assemblée générale réunie le 30 avril 2009 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
Le renouvellement de mandat pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est soumis à l'assemblée générale du 21 mai 2015.
Altoneo Audit est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers.

- **DELOITTE & ASSOCIES représenté par Monsieur Fabien BROVEDANI**
  185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de six exercices sociaux, à compter de l'exercice clos le

31 décembre 2012 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
Deloitte & Associés est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

- **ALTONEO DEVELOPPEMENT**
  2 square François Truffaut – 49000 Angers.

A la suite de la démission de Monsieur Jean ANGOT, Alpha Expertise Développement a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale du 25 février 2013 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer, sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014.
Le renouvellement de mandat pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été décidé par l'assemblée générale du 21 mai 2015.
Altoneo Développement est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers.

- **BEAS représenté par Monsieur Joël ASSAYAH**

195 avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
BEAS a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de six exercices, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
BEAS est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

6.3 INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

6.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 3 rue Blaise Pascal, 22300 Lannion, France. Le présent document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.ekinops.net) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Le présent document de référence a été rédigé sur la base de l'annexe XXV du règlement délégué (UE) N°486/2012 de mars 2012 (schéma allégé PME).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.ekinops.net).
La Société a fait le choix de maintenir une information financière trimestrielle.

6.5 TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement n° 809/2004 pris en application de la directive prospectus et aux pages du présent document de référence.

		Paragraphes	Pages
1.	**PERSONNES RESPONSABLES**		186
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	6.1	
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	6.1	
2.	**CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**		186
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	6.2	
2.2	Changements des contrôleurs légaux	6.2	
3.	**INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES**		
3.1	Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières. (*Indiquer les informations-clés résumant la situation financière de l'émetteur*)	1.1.1	5
3.2	Présentation des informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires	1.1.1	
4.	**FACTEURS DE RISQUE** Facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité.	1.5	51
5.	**INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**		
5.1.	**Histoire et évolution de la société**		
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur;	5.4	178
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur;	5.4	178
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur;	5.4	179
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire)	5.4	179
5.1.5.	Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	1.2.1.1	8
5.2.	**Investissements**		
5.2.1.	Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement;	1.3.6	37
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe);	1.3.6	38
5.2.3.	Renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.	1.3.6	38
6.	**APERÇU DES ACTIVITÉS**		
6.1.	**Principales activités**		
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités – y compris les facteurs-clés y afférents –, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques; et	1.3.1/1.3.4	13 à 32
6.1.2.	Mention de tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement.	1.3.2	21

		Paragraphes	Pages
6.2.	**Principaux marchés** Principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant le montant total de ses revenus par type d'activité et par marché géographique, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	1.3.1	13
6.3	Evénements exceptionnels au regard des points 6.1 et 6.2	1.5.4	58
6.4.	Informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	1.3.5	33
6.5.	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	1.3.1	13
7.	**ORGANIGRAMME**		
7.1.	Description sommaire du groupe	1.2.2	12
7.2	Liste des filiales importantes	1.2.2	12
8.	**PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS**		
8.1.	Immobilisations corporelles importantes et charge majeure pesant dessus.	1.2.3	13
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.	3.3	85
9.	**EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**		39 à 44
9.1.	**Situation financière** Description de la situation financière de l'émetteur, l'évolution de cette situation financière et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus, d'un exercice à un autre, dans ces informations financières, dans la mesure nécessaire pour comprendre les affaires de l'émetteur dans leur ensemble.	1.4.3	
9.2.	**Résultat d'exploitation**		
9.2.1.	Mention des facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.	1.4.3	
9.2.2.	Explication des changements intervenus dans les états financiers.	1.4.3	
9.2.3.	Mention de toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	1.4.3	
10.	**TRÉSORERIE ET CAPITAUX**		45 à 51
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	1.4.5	
10.2.	Indication de la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	1.4.5	
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	1.4.5	
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur;	1.4.5	
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1.	1.4.5	
11.	**RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES** Description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur	1.3.5	33 à 37

		Paragraphes	Pages
12.	**INFORMATION SUR LES TENDANCES**		44
12.1.	Indication des principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.	1.4.4	
12.2.	Indication des tendances connue ou susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	1.4.4	
13.	**PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**		44
13.1.	Description des principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation.	1.4.4	
13.2.	Rapport des commissaires aux comptes	1.4.4	
14.	**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**		
14.1	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes Membres des organes d'administration ou de direction	2.1.1	59 à 62
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite. Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale. Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.	2.1.2 2.1.2 2.1.2	62
15.	**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**		64 à 68
15.1.	Mention de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne.	2.2	
15.2.	Mention du montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	2.2	
16.	**FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**		59 à 63
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	2.1.1	
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée;	2.1.2	
16.3.	Informations sur les comités spécialisés (*y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent*)	2.1.3/2.3	
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2.3	
17.	**SALARIÉS**		183 à 185
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	5.7	
17.2.	Participations et stock-options	2.2	

		Paragraphes	Pages
17.2.	Participations et stock-options	2.2	67,68
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	5.7	
18.	**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**		168, 169
18.1	Répartition du capital social	5.2	
18.2.	Mention des personnes non membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	5.2	
18.3.	Mention des principaux actionnaires de l'émetteur disposant de droits de vote différents	5.2	
18.4.	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive.	5.2	
18.5.	Description de tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.	5.2	
19.	**OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**	5.6	179 à 182
20.	**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**		90 à 160
20.1.	Informations financières historiques.	4.1 / 4.3	
20.2.	Informations financières pro forma	4.5	160
20.3.	États financiers	4.1 / 4.3	
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	4.2 / 4.4	123 et 159
20.5.	Date des dernières informations financières	4.1	90
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	4.1	90
20.7.	Description de la politique en matière de distribution de dividendes et restriction applicable à cet égard.	1.4.6	51
20.7.1.	Montant du dividende par action	1.4.6	51
20.8.	Indication des procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage	1.5.4	58
20.9.	Description de tout changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice	1.4.4	44
21.	**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**		
21.1.	Capital social	5.1	161 à 167
21.1.1.	Mention du montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions:	5.1	
21.1.2.	Mention des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques;	5.1	
21.1.3.	Mention du nombre, de la valeur comptable et de la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales;	5.1	
21.1.4.	Mention du montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription;	5.1	
21.1.5.	Mention des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital;	5.1	
21.1.6.	Mention des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent;	5.1	
21.1.7.	Mention de l'historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	5.1	

		Paragraphes	Pages
21.2.	**Acte constitutif et statuts**		169 à 178
21.2.1.	Description de l'objet social de l'émetteur	5.3	
21.2.2.	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, charte ou règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	5.3	
21.2.3.	Description des droits, des privilèges et des restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	5.3	
21.2.4.	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	5.3	
21.2.5.	Description des conditions régissant la manière dont sont convoquées les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires	5.3	
21.2.6.	Description sommaire de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, charte ou règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	5.3	
21.2.7.	Description de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, charte ou règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	5.3	
21.2.8.	Description des conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, charte ou règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi.	5.3	
22.	**CONTRATS IMPORTANTS**	1.4.2	39
23.	**INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**		187
23.1.	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	6.3	
23.2.	Attestation confirmant la correcte reproduction des informations dans le document de référence	6.3	
24.	**DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**	6.4	187
25	**INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**	5.5	179

6.6 GLOSSAIRE

Agrégation de signaux : Regroupement des signaux afin de les homogénéiser.

ATM (*Asynchronous Transfer Mode*) : Mode de transfert asynchrone. Technologie de réseau récente qui permet de transférer simultanément sur une même ligne des données et de la voix.

ASIC *(Application Specific Integrated Circuit)* : Type de circuit dédié à une application unique, et donc non reprogrammable.

Bande passante : Intervalle de fréquences (en hertz) pour lesquelles l'amplitude de la réponse d'un système correspond à un niveau de référence, donc sur lequel ce système peut être considéré comme fiable. Ce terme est également employé dans le domaine de la transmission numérique pour signifier le débit d'un canal de communication, du fait que ce débit découle directement de la fréquence maximale à laquelle le canal peut être employé pour transmettre du signal électrique de façon fiable.

CLEC (*Competitive Local Exchange Carriers*) : Opérateur téléphonique local aux Etats-Unis, nouvellement arrivé sur le marché.

Cohérence : Cette technologie démodule à la fois l'amplitude et la phase du signal au niveau du récepteur et permet, grâce à un traitement de signal à très haut débit, de compenser les imperfections de transmission dues à la dispersion chromatique et à la dispersion des modes de polarisation. Cela permet la compatibilité totale des performances à 100G avec le 10G. La partie de l'équipement qui gère cette fonctionnalité est l'interface optique émetteur/récepteur appelé MSA 100G.

DWDM *(Dense Wavelength Data Multiplexing)* : Technologie augmentant la bande passante disponible sur une portion de fibre optique par l'utilisation simultanée de signaux de longueurs d'onde différentes.

EMS (*Electronics Manufacturing Services*) : Sous-traitants de produits électroniques (circuits imprimés. Les donneurs d'ordres sont souvent désignés comme les OEM.

Ethernet : Protocole de réseau informatique à commutation de paquets, qui envoie le même signal à toutes les machines connectées sur un même réseau. Cette technologie, connue pour sa simplicité, était utilisée pour les réseaux locaux avant le développement d'Internet. Sa bonne évolutivité lui a permis de devenir aujourd'hui l'un des protocoles les plus utilisés sur les réseaux à grande vitesse, grâce notamment à son intégration dans le modèle OSI (il est utilisé sur les deux premières couches du modèle OSI, physique et liaison de données, regroupées sous le standard IEE 802).

FPGA (*Field- Programmable Gate Array*) : Type de circuit intégré dédié à une application unique, et donc reprogrammable.

FTP (*File Transfer Protocol*) : Protocole de Transfert de Fichiers.

ILEC (*Incumbent Local Exchange Carriers*) : Opérateur téléphonique local aux Etats-Unis, déjà établi sur le marché.

MSA (*Multi Supplier Agreement*) : Accord Multi Fournisseur, concernant le module optique appelé MSA. Les équipementiers télécoms imposent à leurs fournisseurs de se mettre d'accord sur des spécifications produit communes module optique en question appelé MSA qui garantit des performances équivalentes entre tous les fournisseurs mais des spécifications. Cela permet donc aux équipementiers de disposer de plusieurs sources d'approvisionnement totalement compatibles.

Multiplexage : Technique qui consiste à faire passer deux ou plusieurs informations à travers un seul support de transmission. Le multiplexage optique ne répartit plus les signaux dans le temps, mais dans un espace de fréquences. Plus simplement, plusieurs couleurs sont envoyées en simultané sur un seul brin optique. Cela a permis notamment d'augmenter la capacité de transmission des fibres optiques actuelles sans surcoût très important.

OEM (Original Equipment Manufacturer) : « Fabricant d'équipement d'origine ». Achète des pièces non commercialisables en l'état et les revend après assemblage sous sa propre marque.

ONH (*Optical Network Hub*) : Matériel de Réseaux Optiques.

Protocole : Ensemble des conventions nécessaires pour faire coopérer des entités distantes, en particulier pour établir et entretenir des échanges d'informations entre ces entités.

PTT : Terme anglais définissant les opérateurs traditionnels

QoS (*Quality of Service*) : Qualité de service. Capacité à véhiculer dans de bonnes conditions un type de trafic donné, en termes de disponibilité, débit, délais de transmission, taux de perte de paquets, etc.

ROADM (*Reconfigurable Add / Drop Multiplexer*) : Multiplexeur optique d'insertion-extraction reconfigurable. Technologie matérielle permettant d'effectuer des changements de configuration du réseau en temps réel, en fonction de son état ou des besoins des clients. Ce système permet d'ajouter de la souplesse dans l'infrastructure des réseaux et d'optimiser leurs coûts d'exploitation.

RBOCs (*Regional Bell Operating Companies*) : Compagnies régionales de téléphone fondées après le démantèlement d'AT&T en 1984, sur le marché américain des services de télécommunications.

SDH *(Synchronous Digital Hierarchy)* : Hiérarchie numérique synchrone. Protocole pour la transmission de données numériques à haut débit, qui relève du niveau 1 du modèle en couches de l'OSI. Technique originellement conçue pour gérer les communications en mode circuit, typiquement les communications téléphoniques. Or, depuis les années 2000, le volume de données de type paquet a supplanté en quantité celui des données de type téléphonique, laissant SDH un peu inadapté aux nouveaux services qu'on lui demande aujourd'hui.

SONET *(Synchronous Optical Network)* : Réseau optique Synchrone. Correspond au SDH pour les Etats-Unis.

TCP/IP (*Transmission Control Protocol / Internet Protocol*) : Protocole de contrôle de transmission / Protocole Internet. Suite de protocoles. Ce sigle provient des noms des deux protocoles majeurs de la suite de protocoles, c'est-à-dire les protocoles TCP et IP. TCP/IP représente d'une certaine façon l'ensemble des règles de communication sur internet et se base sur la notion adressage IP, c'est-à-dire le fait de fournir une adresse IP à chaque machine du réseau afin de pouvoir acheminer des paquets de données.

WDM (*Wavelength Division Multiplexing)* : Multiplexage en longueur d'onde. Technique utilisée en communications optiques qui permet de faire passer plusieurs signaux de longueur d'onde différentes sur une seule fibre optique, en les mélangeant à l'entrée à l'aide d'un multiplexeur (MUX), et en les séparant à la sortie au moyen d'un démultiplexeur (DEMUX).

- **Technologie CWDM** (*Coarse Wavelength Division Multiplexing*) : Technologie basée sur les progrès faits pour les émetteurs et récepteurs lasers. Permet de multiplexer les signaux au sein d'une seule fibre en jouant sur la longueur d'onde du signal. Les canaux sont davantage espacés (20 nm contre 0,4 à 1,6 nm) qu'avec la DWDM et le débit est donc moins rapide. Par contre, la CWDM est moins chère que la DWDM.

- **Technologie DWDM** *(Dense Wavelength Division Multiplexing*): Multiplexage de signaux au sein d'une seule fibre qui permet d'augmenter la bande passante disponible sur une fibre optique.